



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 6 janvier 2016 à 17 h tenue en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absents :

Le greffier avise les membres du Conseil que le poste de conseiller pour le district 2 est vacant à la suite du décès de madame la conseillère Monique Major le 19 décembre 2015.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à **18 h 30.**

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6  
JANVIER 2016 À 17 H**

**201601-01**

Il est proposé par  
Appuyé par

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 janvier 2016 tel que ci-après reproduit:

Ouverture de la séance

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 janvier 2016 à 17 h

**6 CONTRATS**

- 6.1 Octroi du contrat de services professionnels en architecture pour la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet – Projet TP-ST 201502-03
- 6.2 Octroi du contrat de services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil pour la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet – Projet TP-ST 201502-04
- 6.3 Octroi du contrat de services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité pour la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet–Projet TP-ST 201502-05
- 6.4 Octroi du contrat de services professionnels d'ingénierie en réfrigération d'aréna pour la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet  
Projet TP-ST 201502-06

## LEVÉE DE LA SÉANCE

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## CONTRATS

6

---

### OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET– PROJET TP-ST 201502-03

201601-02

6.1

Considérant que la rénovation et l'agrandissement du Centre Récréatif Édouard-Rivet ont été approuvés par le Conseil;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public dans le cadre du projet TP-ST 201502-03 – Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels en architecture et que 11 firmes ont présenté une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, 7 firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

Considérant que le soumissionnaire ayant eu le plus haut pointage, soit la firme Les Architectes FABG, a déposé une soumission conforme qui respecte l'estimation préliminaire.

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 201502-03 - Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels en architecture à la firme Les Architectes FABG;

D'autoriser une dépense correspondant au montant de la soumission soit 396 663.75 \$, taxes incluses;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

### OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET– PROJET TP-ST 201502-04

201601-03

6.2

Considérant que la rénovation et l'agrandissement du Centre Récréatif Édouard-Rivet ont été approuvés par le Conseil;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public dans le cadre du projet TP-ST 201502-04 – Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels en structure et génie civil et que 7 firmes ont présenté une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation 5 firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

Considérant que le soumissionnaire ayant eu le plus haut pointage, soit la firme Stantec Experts-Conseils ltée, a déposé une soumission conforme qui respecte l'estimation préliminaire.

Il est proposé par  
Appuyé par

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 201502-04 - Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels en structure et génie civil, à la firme Stantec Experts-Conseils ltée;

D'autoriser une dépense correspondant au montant de la soumission soit 87 151.05 \$, taxes incluses;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET – PROJET TP-ST 201502-05**

**201601-04**

6.3

Considérant que la rénovation et l'agrandissement du Centre Récréatif Édouard-Rivet ont été approuvés par le Conseil;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public dans le cadre du projet TP-ST 201502-05 – Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité et que 11 firmes ont présenté une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation 7 firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

Considérant que le soumissionnaire ayant eu le plus haut pointage, soit la firme WSP Canada inc. a déposé une soumission conforme qui respecte l'estimation préliminaire.

Il est proposé par  
Appuyé par

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 201502-05 - Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité à la firme WSP Canada inc.;

D'autoriser une dépense correspondant au montant de la soumission soit 281 573.78 \$, taxes incluses;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE EN RÉFRIGÉRATION D'ARÉNA POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET – PROJET TP-ST 201502-06**

**201601-05**

6.4

Considérant que la rénovation et l'agrandissement du Centre Récréatif Édouard-Rivet ont été approuvés par le Conseil;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public dans le cadre du projet TP-ST 201502-06 – Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels d'ingénierie en réfrigération et que 3 firmes ont présenté une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, 2 firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

Considérant que le soumissionnaire ayant eu le plus haut pointage, soit la firme WSP Canada inc. a déposé une soumission conforme qui respecte l'estimation préliminaire.

Il est proposé par  
Appuyé par

Et résolu

Recommander au conseil municipal d'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 201502-06 - Rénovation et agrandissement du CRER Services professionnels d'ingénierie en réfrigération à la firme WSP Canada inc.;

D'autoriser une dépense correspondant au montant de la soumission soit 37 941.75 \$, taxes incluses;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## LEVÉE DE LA SÉANCE

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2016

**201601-06**

Il est proposé par,  
Appuyé par

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 18 h 31.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 20 janvier 2016 à 19 h tenue en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Est vacant :**

District 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 25.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2016**  
**201601-007** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2016 tel que ci-après reproduit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 6 janvier 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 14 janvier 2016

3.2 Détermination du jour du scrutin de l'élection partielle pour le district 2

#### **4 RAPPORTS DES SERVICES**

- 4.1 Nomination de monsieur le conseiller John Judd à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 4.2 Vacant
- 4.3 Désignation de monsieur Robert Coutu, maire, pour représenter la Ville de Montréal-Est auprès de l'organisme PME MTL Est-de-l'Île et entériner sa nomination à titre d'administrateur votant au Conseil d'administration de cet organisme
- 4.4 Adhésion à l'entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Montréal
- 4.5 Approbation du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – 2014
- 4.6 Autorisation de signature pour l'entente avec la Société de transport de Montréal (STM) pour le début des travaux d'installations de feux chandelle (voie réservée)
- 4.7 Acceptation de la promesse d'achat du groupe MAGMA pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour la somme de 500 000 \$
- 4.8 Remboursement aux citoyens d'une partie des frais pour le ramonage des cheminées
- 4.9 Autorisation pour un projet pilote d'implantation de ralentisseurs de circulation pour le printemps 2016
- 4.10 Autorisation pour ajouter de l'éclairage sur la rue Sainte-Marie près de l'entrée du parc de l'Hôtel-de-Ville

#### **5 RÈGLEMENTS**

- 5.1 Adoption – Règlement 35-2014-1 – Règlement modifiant le règlement 35-2014 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus – afin d'y ajouter une règle de comportement
- 5.2 Avis de motion – Modifications au règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'ajouter des panneaux de signalisation
- 5.3 Avis de motion – Modifications au règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement – afin de clarifier le chapitre III – Stationnements, sous-section 3 – interdiction, articles 40 et 42

#### **6 CONTRATS**

- 6.1 Renouvellement du contrat d'assurances de dommages – terme 2016-2017 – 62 291.09 \$
- 6.2 Adhésion de la Ville de Montréal-Est à l'appel d'offres de services de mobilité cellulaire du CSPQ #999106936

#### **7 PERSONNEL**

- 7.1 Nomination permanente de monsieur Vincent Lanctôt à titre d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs, groupe 6, à la direction des communications, de la culture et de la communauté

#### **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Don aux Lynx de Daniel-Johnson pour le championnat International Cheer Union qui aura lieu à Orlando en février 2016
- 8.2 Subvention pour la location d'un autobus pour l'Association bénévole Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est pour une sortie au mont St-Grégoire le 16 mars prochain
- 8.3 Subvention pour la location d'un autobus pour l'Escadron 4 de Maisonneuve pour une sortie à Ottawa les 29, 30 et 31 janvier 2016
- 8.4 Subvention à l'Association de hockey mineur Montréal-Est pour aider à défrayer les coûts de transport pour assister à un tournoi junior à St-Ubalde

#### **9 DIVERS**

#### **10 AFFAIRE NOUVELLE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX** 2

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2016**

**201601-008** 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 6 janvier 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RAPPORT DU TRÉSORIER** 3

---

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)**

**201601-009** 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances (29-2013)* au 14 janvier 2016.

---

**DÉTERMINATION DU JOUR DU SCRUTIN DE L'ÉLECTION PARTIELLE POUR LE DISTRICT 2**

**201601-010** 3.2

Le président d'élection avise, conformément à l'article 339 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2), que les élections partielles pour le poste de conseiller municipal du district 2 se tiendront dimanche le 1<sup>er</sup> mai 2016.

---

**RAPPORT DES SERVICES** 4

---

**NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**201601-011** 4.1

Considérant que conformément à l'article 3 du règlement 14-2011 - *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* - un membre du Conseil autre que le maire doit siéger sur le CCU;

Considérant que le poste qu'occupait madame la conseillère Monique Major sur le CCU est désormais vacant;

Considérant que monsieur le conseiller John Judd souhaite siéger sur ledit comité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer au CCU, à titre de membre du Conseil, monsieur le conseiller John Judd.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VACANT** 4.2

---

**DÉSIGNATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AUPRÈS DE L'ORGANISME PME MTL EST-DE-L'ÎLE ET ENTÉRINER SA NOMINATION À TITRE D'ADMINISTRATEUR VOTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CET ORGANISME**

**201601-012** 4.3

Considérant que le 26 octobre dernier, le maire de Montréal, monsieur Denis Coderre, présentait le nouveau modèle de développement économique local, lequel implique le remplacement des 18 organismes d'aide aux entreprises par 6 pôles qui desserviront l'ensemble du territoire de l'agglomération, lesquels présenteront une offre de services unifiée et une image unique soit PME MTL;

Considérant que les conseils d'administration de chacun des pôles se composent d'élus municipaux locaux et d'administrateurs œuvrant sur le territoire appartenant aux catégories suivantes : entrepreneurs, jeunes entrepreneurs, recherche, innovation et enseignement, économie sociale, services professionnels, services financiers et association d'affaires;

Considérant que le 8 décembre dernier, la Société de développement économique Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est (CLD) (SODEC RDP / PAT / ME) devenait officiellement PME MTL Est-de-l'Île lors d'une assemblée générale spéciale de ses membres réunissant près de 70 personnes;

Considérant que lors de cette assemblée générale spéciale les membres ont ratifié de nouveaux objets et des modifications aux règlements généraux ainsi que la nouvelle désignation sociale;

Considérant que cette organisation agit comme pôle pour l'est de Montréal pour les entreprises de la Ville de Montréal-Est, de même que les entreprises des arrondissements d'Anjou, de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord, et de Saint-Léonard;

Considérant que la mission de cet organisme est de favoriser de façon concertée l'essor économique des secteurs qu'il dessert par le développement, la pérennité et la rétention des entreprises et de l'emploi;

Considérant que monsieur Robert Coutu siégeait à titre d'administrateur votant au Conseil d'administration de la Société de développement économique Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est jusqu'à sa nouvelle désignation sociale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De désigner monsieur Robert Coutu, maire, pour représenter la Ville de Montréal-Est auprès de l'organisme PME MTL Est-de-l'Île et d'entériner sa nomination à titre d'administrateur votant au Conseil d'administration de cet organisme.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ENTENTE DE COLLABORATION EN VUE DE DÉVELOPPER LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE MONTRÉAL**

**201601-013**

4.4

Considérant la volonté du gouvernement du Québec de favoriser le développement des zones industrialo-portuaires;

Considérant que pour ce faire, le ministère de l'Économie, de l'Immigration et des Exportations souhaite mettre en place un comité local ayant notamment pour mandat de délimiter le périmètre géographique de la zone industrialo-portuaire et d'élaborer un plan de développement de ladite zone;

Considérant que plusieurs représentants de ministères et de municipalités ainsi que le port de Montréal sont invités à participer audit comité;

Considérant que la Ville de Montréal-Est est une Ville portuaire et qu'il lui serait avantageux de participer à l'élaboration d'un tel plan de développement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adhérer à l'entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Montréal;

De mandater le responsable de l'urbanisme pour la Ville de Montréal-Est pour siéger au comité à être mis en place conformément à l'article 3.1 de ladite entente;

D'autoriser le maire et le greffier à signer ladite entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - 2014**

**201601-014**

4.5

Considérant que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige la compilation des données sur l'usage de l'eau potable;

Considérant que la ville a déposé un Formulaire de l'usage de l'eau potable dûment complété pour l'année 2014;

Considérant qu'à la suite de l'analyse du formulaire par le MAMOT, celui-ci a été approuvé et un rapport a été produit.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu



D'approuver le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2014 tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) POUR LE DÉBUT DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE FEUX CHANDELLE (VOIE RÉSERVÉE)**

**201601-015**

4.6

Considérant que les travaux d'installation de feux chandelle sur la rue Notre-Dame sont prévus pour l'été 2016;

Considérant que la STM a besoin de l'autorisation de la municipalité pour obtenir les subventions requises au projet d'implantation de feux chandelle.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à signer la lettre d'engagement pour les travaux et de permettre au directeur des travaux publics et des services techniques de procéder aux démarches requises avec la STM afin de procéder aux travaux.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT DU GROUPE MAGMA POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT NUMÉRO 1 251 922 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, AVEC BÂTISSE DESSUS ÉRIGÉE PORTANT L'ADRESSE CIVIQUE 1, PLACE DE L'ÉGLISE POUR LA SOMME DE 500 000 \$**

**201601-016**

4.7

Considérant que la proposition reçue du Groupe MAGMA pour la requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour la somme de 500 000 \$ a été retenue par le Conseil (résolution 201510-235);

Considérant que le Groupe MAGMA a effectué toutes les vérifications diligentes relatives à l'immeuble et s'en déclare satisfait;

Considérant que le Groupe MAGMA devra mandater un notaire pour la rédaction de l'acte de vente conformément au document d'appel de propositions pour le projet de vente d'une propriété municipale aux fins de requalifications (DG 2015-01);

Considérant que la Proposition d'achat de l'entreprise MAGMA était accompagnée d'une lettre de garantie irrévocable d'un montant de 25 000 \$ à titre de garantie de proposition, laquelle somme sera déduite du prix lors de la signature de l'acte de vente.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver la promesse d'achat du Groupe MAGMA pour l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée et portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour le prix de 500 000 \$;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite promesse d'achat.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,  
M. le conseiller John Judd,  
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

#### **REMBOURSEMENT AUX CITOYENS D'UNE PARTIE DES FRAIS POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES**

**201601-017**

4.8

Considérant qu'il est important pour un usage sécuritaire des foyers domestiques que les cheminées soient ramonées;

Considérant que les membres du Conseil désirent poursuivre le programme de prévention déjà instauré depuis plusieurs années, visant à inciter les citoyens à faire ramoner leur cheminée et consistant à rembourser une partie du coût déboursé par les citoyens pour le ramonage.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner le remboursement du coût encouru pour le ramonage de cheminée jusqu'à concurrence d'une somme de 75 \$ par résidence pour l'année se terminant le 31 décembre 2016. Le remboursement est conditionnel à ce que le ramonage soit effectué par un ramoneur ou une entreprise de ramonage membre de l'Association des professionnels du chauffage et sur présentation de la facture du ramoneur ou de l'entreprise qui a effectué les travaux dans les trois (3) mois suivants l'exécution des travaux.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **AUTORISATION POUR UN PROJET PILOTE D'IMPLANTATION DE RALENTISSEURS DE CIRCULATION POUR LE PRINTEMPS 2016**

**201601-018**

4.9

Considérant que la Commission de circulation reçoit plusieurs demandes par année relatives à la vitesse excessive à plusieurs endroits de la municipalité;

Considérant que l'implantation de ralentisseur aiderait grandement à faire respecter les limites de vitesse sur le territoire de la Ville;

Considérant que plusieurs modèles sont disponibles, mais qu'il faudrait en faire l'essai avant l'implantation finale;

Considérant qu'une évaluation a été faite et présentée à la Commission de circulation du 8 décembre 2015, pour les différentes zones "attention à nos enfants" sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à procéder à l'implantation de certains modèles de ralentisseurs pour un projet pilote au printemps 2016 en tenant compte du rapport d'évaluation pour les zones "attention à nos enfants" faite sur l'ensemble du territoire.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **AUTORISATION POUR AJOUTER DE L'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE SAINTE-MARIE PRÈS DE L'ENTRÉE DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

**201601-019**

4.10

Considérant qu'à la suite de la Commission de circulation du 17 novembre 2015, il a été convenu qu'un éclairage est souhaitable près de l'entrée du parc de l'Hôtel-de-Ville située sur la rue Sainte-Marie;

Considérant les conclusions de l'analyse présentée par monsieur Éric Dancause;

Considérant que la Commission de circulation recommande d'ajouter cet éclairage.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'ajout d'éclairage près de l'entrée du parc de l'Hôtel-de-Ville située sur la rue Sainte-Marie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RÈGLEMENTS**

5

---

#### **ADOPTION - RÈGLEMENT 35-2014-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 35-2014 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS - AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT**

**201601-020**

5.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 35-2014-1 - Règlement modifiant le règlement 35-2014 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus* - afin d'y ajouter une règle de comportement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - AFIN D'AJOUTER DES PANNEAUX DE SIGNALISATION**

**201601-021**

5.2

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin d'ajouter des panneaux de signalisation.

---

#### **AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE CLARIFIER LE CHAPITRE III - STATIONNEMENTS, SOUS-SECTION 3 - INTERDICTIONS, ARTICLES 40 ET 42**

**201601-022**

5.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement 33 -2013- *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin de clarifier le chapitre III - Stationnements, sous-section 3 - interdictions, articles 40 et 42.

---

#### **CONTRATS**

6

---

#### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES - TERME 2016-2017**

**201601-023**

6.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est fait partie du regroupement des municipalités de l'île de Montréal pour l'acquisition de polices d'assurance de dommages;

Considérant que la firme Fidéma Groupe Conseils inc. recommande de renouveler les contrats avec le courtier actuel soit BFL Canada inc. pour le terme 2016-2017;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet de renouveler un contrat d'assurance pour une période d'au plus cinq ans et que nous en sommes au quatrième renouvellement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la recommandation de la firme Fidéma Groupe Conseils inc. et de renouveler, pour le terme 2016-2017, les contrats d'assurance de dommages pour les biens, le bris des équipements, les délits, la responsabilité civile primaire, la responsabilité civile excédentaire (complémentaire), la responsabilité d'administration municipale et automobile des propriétaires auprès du courtier BFL Canada inc.;

D'autoriser à cet effet, une dépense incluant les taxes de 50 309.09 \$;

D'autoriser une dépense de 11 982 \$ pour le paiement de la quote-part de la Ville de Montréal-Est au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour l'année 2016 à l'Union des municipalités du Québec.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **ADHÉSION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES DE MOBILITÉ CELLULAIRE DU CENTRE DES SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) #999106936**

**201601-024**

6.2

Considérant que les contrats de services cellulaires des utilisateurs de la Ville de Montréal-Est sont arrivés à échéance;

Considérant que le contrat de téléphonie cellulaire négocié par le CSPQ pour le bénéfice des ses adhérents est d'une durée d'au plus 10 ans et comporte des tarifs avantageux pour les organismes qui y adhèrent;

Considérant que l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* autorise les municipalités à acquérir des services en téléphonie mobile auprès du CSPQ sans avoir à procéder par appel d'offres;

Considérant que la division Mike de TELUS a terminé ses activités au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que ces lignes ont dû être transférées en ligne cellulaire et que certains appareils ont déjà fait l'objet d'acquisition afin de pallier à la terminaison du service Mike de TELUS et que d'autres seront changés lors de l'adhésion à ce contrat;

Considérant que les directions sous la supervision de la Directrice générale ont révisé les besoins de leur direction et que notre parc de cellulaires sera d'environ 21 cellulaires par année, dont 12 incluront des forfaits avec données;

Considérant qu'une politique d'utilisation de cellulaire devra être établie afin de rationaliser les coûts.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'autoriser la Ville de Montréal-Est à adhérer au contrat à exécution sur demande – dossier d'achats regroupés (DAR – Services de mobilité cellulaires) négocié par le CSPO pour une durée d'au plus 10 ans;

Si le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorise la Ville de Montréal-Est à adhérer au contrat à exécution sur demande – dossier d'achats regroupés (DAR – Services de mobilité cellulaire) en vigueur à compter de décembre 2015 au 31 mai 2025, alors d'autoriser la trésorière de la Ville de Montréal-Est à signer, pour cette dernière, ledit contrat ainsi que tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **PERSONNEL**

7

---

#### **NOMINATION PERMANENTE MONSIEUR VINCENT LANCTÔT À TITRE D'AGENT ADJOINT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ**

**201601-025**

7.1

Considérant que monsieur Vincent Lanctôt a été embauché à titre d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs le 3 août 2015 (résolution 201508-194);

Considérant que la période d'essai de monsieur Vincent Lanctôt se terminera le 3 février 2016;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Vincent Lanctôt.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Vincent Lanctôt à titre d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs, groupe 6, à la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

8

---

#### **DON AUX LYNX DE DANIEL-JOHNSON POUR LE CHAMPIONNAT INTERNATIONAL CHEER UNION QUI AURA LIEU À ORLANDO EN FÉVRIER 2016**

**201601-026**

8.1

Considérant que Les Lynx de Daniel-Johnson sont formés de jeunes qui ont à cœur leurs études et qui sont fiers de représenter leur école tant au niveau régional, provincial et mondial;

Considérant qu'en décembre dernier, l'équipe a remporté le titre de grand champion de sa catégorie ainsi qu'une qualification pour le championnat International Cheer Union à Orlando;

Considérant que plusieurs athlètes de l'équipe proviennent de Montréal-Est (8 sur 22) et que plusieurs jeunes de Daniel-Johnson vivent à Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ à l'équipe Les Lynx de Daniel-Johnson afin de l'aider à participer au championnat International Cheer Union qui aura lieu en février à Orlando.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SUBVENTION POUR LA LOCATION D'UN AUTOBUS POUR L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE  
POINTE-AUX-TREMBLES / MONTRÉAL-EST, POUR UNE SORTIE AU MONT  
ST-GRÉGOIRE LE 16 MARS PROCHAIN**

**201601-027** 8.2

Considérant la demande de l'Association bénévole Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est, pour une subvention afin de défrayer en partie les coûts de location d'un autobus pour un voyage à la cabane à sucre;

Considérant que cet organisme demandait l'usage de l'autobus une seule fois par année pour un voyage à la cabane à sucre, pour lequel il payait 90 \$ / l'heure;

Considérant que la différence entre le coût avec notre autobus et une location est de 60 \$;

Considérant qu'une telle demande nous est adressée cette année.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 60 \$ à l'Association bénévole de Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est pour l'aider à défrayer les coûts de location d'un autobus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**SUBVENTION POUR LA LOCATION D'UN AUTOBUS POUR L'ESCADRON 4 DE  
MAISONNEUVE POUR UNE SORTIE À OTTAWA LES 29, 30 ET 31 JANVIER 2016**

**201601-028** 8.3

Considérant que l'Escadron 4 de Maisonneuve payait 36 \$ / heure pour l'utilisation de l'autobus;

Considérant que le voyage est généralement de deux jours de 10 heures, soit un coût de 720 \$ pour l'Escadron et de 1 800 \$ pour la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ à l'Escadron 4 de Maisonneuve pour aider à défrayer les coûts pour la location d'un autobus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**SUBVENTION À L'ASSOCIATION HOCKEY MINEUR MONTRÉAL-EST POUR AIDER À  
DÉFRAYER LES COÛTS DE TRANSPORT D'UN TOURNOI JUNIOR À ST-UBALDE.**

**201601-029** 8.4

Considérant que le club Junior A s'était inscrit et avait payé un tournoi de trois jours à St-Ubalde;

Considérant que le club ne se serait pas inscrit à ce tournoi s'il n'avait pas compté sur l'autobus de la Ville, puisqu'une location coûte près de 3 000 \$ pour trois jours;

Considérant que les joueurs se rendront au tournoi par leurs propres moyens, mais demandent l'aide de la Ville pour aider à défrayer les coûts.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est pour l'aider à défrayer les coûts de transport pour assister au tournoi junior à St-Ubalde.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201601-030**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 17 février 2016 à 19 h tenue en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Est absent :**

Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

**Est vacant :**

District 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 19.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2016**  
**201602-031** 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février 2016 tel que ci-après reproduit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 11 février 2016

3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale

**4 RAPPORTS DES SERVICES**



- 4.1 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
- 4.2 Adoption d'un budget pour l'élection partielle du 1<sup>er</sup> mai 2016 – district 2 et approbation des tarifs pour la rémunération du personnel électoral
- 4.3 Versement de la somme de 10 000 \$ due dans le cadre du partenariat Inv'Est à l'organisme PME MTL Est-de-l'île, lequel succède à la SODEC RDP / PAT / ME
- 4.4 Vente du lot 5 734 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (partie de l'emprise de la rue Prince-Albert) à Usines Giant inc.
- 4.5 Adoption d'une nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL

## **5 RÈGLEMENTS**

- 5.1 Avis de motion – Règlement sur le plan d'urbanisme
- 5.2 Adoption – Projet – règlement 49-2016 – Règlement sur le plan d'urbanisme
- 5.3 Avis de motion – Règlement sur le zonage
- 5.4 Adoption – Projet – règlement 50-2016 – Règlement sur le zonage
- 5.5 Avis de motion – Règlement sur le lotissement
- 5.6 Adoption - Projet – règlement 51-2016 – Règlement sur le lotissement
- 5.7 Avis de motion – Règlement de construction
- 5.8 Adoption – Projet – règlement 52-2016 - Règlement de construction
- 5.9 Avis de motion – Règlement sur le permis et certificats
- 5.10 Adoption – Projet – règlement 53-2016 – Règlement sur les permis et certificats
- 5.11 Avis de motion – Règlement décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain – Projet TP-ST 2014-06 (fiche PTI 2014-06) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant
- 5.12 Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant les travaux pour la reconstruction de la rue Sainte-Catherine – Projet TP-ST 2015-11 (fiche 2016-51) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant
- 5.13 Avis de motion - Règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit et abrogeant le règlement 776 –Règlement déléguant au trésorier le pouvoir d'accorder le contrat, au nom de la municipalité, à la personne qui a fait l'offre la plus avantageuse pour un financement par émission d'obligations ou par billets

## **6 CONTRATS**

- 6.1 Cession de contrat TPST 2015-08 – Location des services d'une agence de sécurité patrouille
- 6.2 Ordonner divers travaux d'infrastructures à l'hôtel de ville et pourvoir à leur paiement par l'affectation d'une somme de 60 000 \$ taxes incluses à même le surplus non autrement affecté
- 6.3 Correctif d'intervention de travaux pour l'ajout de trois (3) unités d'éclairage de rue dans la ruelle entre les avenues Lelièvre et de la Grande-Allée au sud de la rue Prince-Albert et au nord de la rue Notre-Dame – 11 000 \$, taxes incluses
- 6.4 Mandat à l'entreprise AECOM pour procéder à une étude de faisabilité pour l'abolition du sifflet de locomotive à quatre (4) passages à niveau dans la municipalité - 23 161.71 \$, taxes incluses
- 6.5 Transfert du contrat octroyé à la firme ROCHE LTÉE dans le cadre du projet TP-ST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine – Services professionnels à la firme NORDA STELO inc. à la suite de leur fusion

## **7 PERSONNEL**

- 7.1 Entériner l'embauche de madame Ioana Baciú à titre d'aide-bibliothécaire à temps partiel, soit 25 heures par semaine, groupe 3E, à la direction de communications, de la culture et de la communauté

## **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Location d'un autobus pour l'âge d'Or pour une sortie à la cabane à sucre le 16 mars prochain à St-Eustache – 488.64 \$
- 8.2 Don de 1 500 \$ au Comité bénévole des loisirs de la Maison Évelyn Opal
- 8.3 Don de 2 598.86 \$ au programme Prévention Montréal-Est pour le financement du projet pilote « Les jeunes et leur famille »
- 8.4 Location d'un autobus pour le Centre de jour l'Échelon pour une sortie à la cabane à sucre le 16 mars prochain à Ste-Anne-des-Plaines – 442.65 \$

## **9 DIVERS**



**10 AFFAIRE NOUVELLE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX** 2

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2016**

**201602-032** 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RAPPORT DU TRÉSORIER** 3

---

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

**201602-033** 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 11 février 2016.

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**201602-034** 3.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

---

**RAPPORT DES SERVICES** 4

---

**RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**201602-035** 4.1

Considérant que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

Considérant que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2);

Considérant que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 14 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De demander à la Commission de la représentation électorale de confirmer à la Ville de Montréal-Est qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division de son territoire en districts électoraux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION D'UN BUDGET POUR L'ÉLECTION PARTIELLE DU 1ER MAI 2016 - DISTRICT 2 ET APPROBATION DES TARIFS POUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

**201602-036** 4.2

Considérant qu'il y a lieu d'affecter un budget de 30 000 \$ pour le paiement des diverses charges, notamment les avis publics, le matériel électoral ainsi que le salaire du personnel électoral;

Considérant que se tiendront des élections partielles pour le district 2 le 1er mai 2016;

Considérant que pour la tenue de telles élections, il est nécessaire d'embaucher du personnel pour occuper les diverses fonctions prévues par la loi;

Considérant que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet aux municipalités d'établir le tarif qu'elle juge équitable pour rémunérer son personnel électoral;

Considérant que lors des élections générales de 2013 la Ville a adopté une grille de rémunération élaborée par la Table des greffiers des villes liées de l'île de Montréal pour la rémunération dudit personnel et qu'il appert que ces tarifs sont toujours d'actualité si l'on tient compte du coût de la vie;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver un budget de 30 000 \$ pour la tenue de l'élection partielle du 1er mai 2016 pour le district 2;

D'affecter, à partir des disponibilités des surplus non autrement affectés, la somme de 16 100 \$ pour la rémunération du personnel électoral au poste 02-140-00-178 et la somme de 13 900 \$ au poste 02-140-00-479 pour les frais divers tels que l'acquisition de matériel électoral, la publication des avis ainsi que les autres frais sous-jacents;

D'adopter la grille de rémunération du personnel électoral.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **VERSEMENT DE LA SOMME DE 10 000 \$ DUE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT INV'EST À L'ORGANISME PME MTL EST-DE-L'ÎLE, LEQUEL SUCCÈDE À LA SODEC RDP / PAT / ME**

**201602-037**

4.3

Considérant le partenariat de la Ville de Montréal-Est avec la SODEC pour le développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle pour l'est de Montréal dans le cadre du programme Plan d'action pour l'est de Montréal (PRAM Est) – résolution 201408-194;

Considérant que le 8 décembre dernier, la Société de développement économique Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est (SODEC RDP / PAT / ME) devenait officiellement PME MTL Est-de-l'Île;

Considérant que l'engagement financier de 10 000 \$ pour l'année 2016 devra être versé à PME MTL Est-de-l'Île.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De payer la contribution financière de 10 000 \$ pour l'année 2016 prévue à la résolution 201408-194 à PME MTL Est-de-l'Île, lequel succède à la SODEC RDP / PAT / ME;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **VENTE DU LOT 5 734 181 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL (PARTIE DE L'EMPRISE DE LA RUE PRINCE-ALBERT) À USINES GIANT INC.**

**201602-038**

4.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est s'est approprié le lot 1 251 283 du cadastre du Québec par dédicace (résolution numéro 201506-124), lequel fait partie intégrante de la rue Prince-Albert;

Considérant la création du lot 5 734 181 du cadastre du Québec lequel provient des lots 1 251 283 et 1 251 381 (permis de lotissement 2015-03) ;

Considérant que monsieur Claude Lesage de la compagnie Giant a déposé à la direction du greffe et de l'urbanisme, le 17 mars 2015, une offre d'achat au montant de 5 200 \$ pour acquérir le lot 5 734 181 du cadastre du Québec.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De soustraire le lot 5 734 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal de l'emprise de la rue Prince-Albert;

De retirer le lot 5 734 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal du domaine public de la Ville de Montréal-Est;

De vendre le lot 5 734 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à Usines Giants inc. aux conditions suivantes :

- Le prix de vente est établi à 5 200 \$ auquel s'ajoutent les taxes, frais ou droits applicables;
- La vente est faite sans garantie légale, donc aux risques et périls de l'acheteur;
- Tous les frais reliés à l'acte et à sa publication sont à la charge de l'acheteur;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous documents utiles au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES OBNL**

**201602-039**

4.5

Considérant que la Politique de reconnaissance des organismes communautaires de la Ville de Montréal-Est en vigueur date de décembre 1993;

Considérant que les nombreux changements sociaux et démographiques ont rendu cette politique obsolète et qu'il s'avère nécessaire de l'adapter aux conditions actuelles;

Considérant que le Conseil a été rencontré et consulté à deux reprises pour l'étude de cette nouvelle politique;

Considérant que cette nouvelle politique aura pour effet d'harmoniser et de clarifier le soutien offert aux organismes reconnus de la Ville;

Considérant que toute demande qui sera en marge de cette politique devra être approuvée par le Conseil municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL, qui sera en vigueur à partir du 1er mars 2016, laquelle se lit comme suit :

---

#### ***DÉCLARATION DE PRINCIPES ET D'OBJECTIFS***

*Il est du devoir de la Ville de Montréal-Est de s'assurer que l'ensemble de ses citoyens puisse avoir accès, dans la mesure des responsabilités qui lui sont dévolues et des pouvoirs dont elle dispose, à un ensemble de moyens leur permettant de vivre leur vie communautaire et leur vie de loisirs sur le territoire sous sa juridiction.*

*La Ville de Montréal-Est favorise la prise en charge par le milieu des besoins en loisirs. Pour ce faire, elle intervient dans le milieu comme support et comme ressource aux initiatives du milieu. Elle cherche à accueillir et à encourager ces initiatives, tout en apportant une aide professionnelle, technique, matérielle et parfois financière, dans la mesure de ses capacités.*

#### ***Objectifs de la politique***

*Par sa Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, la Ville de Montréal-Est poursuit les objectifs suivants :*

- *déterminer et encadrer les diverses formes de soutien offertes par la Ville de Montréal-Est à l'intention des organismes;*
- *instaurer un processus uniforme et transparent dans l'analyse des demandes de soutien;*
- *favoriser une utilisation optimale des ressources disponibles.*

#### ***Principes de la politique***

*La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de la Ville de Montréal-Est repose sur les principes suivants :*

- *Soutenir l'effort et l'engagement des organismes et des bénévoles, considérés comme des partenaires de la Ville dans son action dans les domaines d'intervention de la vie communautaire.*
- *Reconnaître l'importance de mettre à la disposition des organismes des ressources et des services de soutien susceptibles de contribuer à l'atteinte de leurs objectifs respectifs.*
- *Privilégier les activités de base, d'initiation et de masse, qui répondent aux besoins de la population.*
- *Encourager et favoriser l'accès à ses citoyens à la pratique d'activités sportives et de plein air.*
- *Encourager et favoriser chez ses citoyens la participation et le regroupement en associations, clubs et organismes voués à la pratique et à la promotion d'activités communautaires et de loisirs.*
- *Faire en sorte que ses citoyens puissent être informés et sensibilisés sur l'ensemble des occasions d'activités communautaires et de loisirs.*
- *Encourager et favoriser la diversité et la complémentarité des activités communautaires et de loisirs.*

#### Critères d'admissibilité

*Les critères permettant d'établir l'admissibilité d'un organisme en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif sont les suivants :*

- *être un organisme incorporé (ou en voie de l'être) en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., c.C-38), de la Loi sur les clubs de récréation (chapitre C-23) ou de toute autre législation, ou constituer une section locale reconnue d'un organisme régional ou national dûment incorporé;*
- *être un organisme dont le fonctionnement est à but non lucratif;*
- *avoir des lettres patentes comportant des objets dans au moins un des champs d'intervention suivants : l'activité physique, l'aide et le soutien aux personnes, la culture, le développement social, les loisirs, le patrimoine et le sport;*
- *démontrer une gestion financière saine et transparente;*
- *tenir une assemblée générale annuelle et permettre à toutes les catégories de membres d'y participer;*
- *être régi par un conseil d'administration élu issu de membres de l'organisation;*
- *offrir ses services aux citoyens de Montréal-Est;*
- *pour les organismes sportifs, œuvrer dans une discipline régie par une fédération sportive québécoise, canadienne ou internationale reconnue.*

#### Processus de reconnaissance

*Chaque année, les organismes qui désirent être reconnus par la Ville de Montréal-Est doivent se soumettre à un processus d'inscription et d'évaluation organisé par la direction des communications, de la culture et de la communauté. Les résultats de cette évaluation sont communiqués à l'organisme au terme de l'étude du dossier.*

*Dans le cadre du processus d'inscription, chaque organisme doit fournir à la direction des communications, de la culture et de la communauté, dans les 60 jours suivant son assemblée générale annuelle :*

- *le formulaire d'inscription préparé par la direction des communications, de la culture et de la communauté;*
- *une preuve attestant de la validité de l'immatriculation de l'organisme auprès du Registraire des entreprises;*
- *une copie des états financiers les plus récents de l'organisme;*
- *une copie des règlements généraux de l'organisme, si ceux-ci ont été modifiés au cours de la dernière année;*
- *une résolution du conseil d'administration autorisant le signataire de la demande;*
- *tout document faisant état de la programmation future des activités de l'organisme;*
- *toute autre documentation pertinente.*

*Un organisme qui désire faire une première demande de reconnaissance en vertu de la présente politique doit également fournir les documents suivants à la direction des communications, de la culture et de la communauté :*

- *une copie du document officiel confirmant que l'organisme est incorporé;*
- *une copie des règlements généraux de l'organisme.*

*Le non-respect des exigences relatives au processus d'inscription entraînera le refus ou l'annulation de la reconnaissance de l'organisme pour l'année en cours (et des privilèges qui s'y rattachent).*

Classement par catégories

Dans le cadre du processus de reconnaissance des organismes à but non lucratif, les organismes reconnus et accrédités par la Ville de Montréal-Est sont classés en deux catégories : organismes partenaires et organismes reconnus. Cette classification est effectuée à la suite de l'évaluation de la demande de chaque organisme en fonction des critères pondérés suivants :

- caractéristiques de l'organisme :
  - o le siège social de l'organisme est situé à Montréal-Est;
  - o des places sont réservées à des résidents de Montréal-Est au sein du conseil d'administration;
  - o la proportion de membres du conseil d'administration qui sont des résidents de Montréal-Est;
- offre de services de l'organisme :
  - o un accès prioritaire aux activités est accordé aux résidents de Montréal-Est;
  - o clientèle visée et admissible;
  - o types de services offerts;
- participation aux activités de l'organisme :
  - o nombre de bénéficiaires du service qui sont des résidents de Montréal-Est;
  - o proportion des bénéficiaires du service qui sont des résidents de Montréal-Est.

Le classement de l'organisme est établi de la façon suivante :

- Organisme partenaire : 70 points ou plus
- Organisme reconnu : moins de 70 points

Pondération des critères

La pondération des critères est établie de la façon suivante :

- Caractéristiques de l'organisme (30 points)
- Offre de services de l'organisme (40 points)
- Participation aux activités de l'organisme (30 points)

Caractéristiques de l'organisme (30 points)

<b>Critères de pondération</b>	<b>Choix possibles</b>	<b>Pondération</b>
Siège social situé sur le territoire de Montréal-Est	Oui	10 points
	Non	0 point
Places réservées aux résidents de Montréal-Est au sein du conseil d'administration	Oui	5 points
	Non	0 point
Proportion de membres du conseil d'administration qui sont résidents de Montréal-Est	50 % et plus	15 points
	25 % à 49 %	10 points
	1 % à 24 %	5 points
	0 %	0 point

Offre de service de l'organisme (40 points)

<b>Critère de pondération</b>	<b>Choix possibles</b>	<b>Pondération</b>
Accès prioritaire aux activités accordé aux résidents de Montréal-Est	Oui	10 points
	Non	0 point
Clientèle visée	17 ans et moins	15 points
	Ouvert à tous	10 points
	55 ans et plus	10 points
	18 ans et plus	5 points
Services offerts	Loisirs	15 points
	Sport ou activité physique	13 points
	Aide et soutien aux personnes	10 points
	Développement social	8 points
	Culture ou patrimoine	5 points

Participation aux activités de l'organisme (30 points)

<b>Critère de pondération</b>	<b>Choix possibles</b>	<b>Pondération</b>
<i>Nombre de résidents de Montréal-Est participants ou bénéficiaires des activités</i>	<i>100 et plus</i>	<i>15 points</i>
	<i>50 à 99</i>	<i>13 points</i>
	<i>25 à 49</i>	<i>10 points</i>
	<i>1 à 24</i>	<i>8 points</i>
	<i>Aucun</i>	<i>0 point</i>
<i>Proportion de résidents de Montréal-Est participants ou bénéficiaires des activités</i>	<i>50 % et plus</i>	<i>15 points</i>
	<i>25 % à 49 %</i>	<i>13 points</i>
	<i>10 % à 24 %</i>	<i>10 points</i>
	<i>1 % à 9 %</i>	<i>8 points</i>
	<i>0 %</i>	<i>0 point</i>

SOUTIEN AUX ORGANISMES

*Les organismes reconnus et accrédités par la Ville de Montréal-Est peuvent avoir accès à différents types de soutien, dont les modalités sont définies par la direction des communications, de la culture et de la communauté.*

*Exemples de soutien matériel, technique et logistique :*

- *accès aux plateaux sportifs intérieurs et extérieurs pour la tenue d'activités régulières et spéciales;*
- *accès à des locaux pour la tenue d'activités régulières et spéciales;*
- *espaces de rangement (casiers de rangement spécifiques à un organisme dans son ou ses lieux usuels);*
- *espace d'entreposage spécifique à un organisme pour le remisage saisonnier de son matériel d'activités;*
- *prêt ou location de matériel, pouvant inclure la livraison, la cueillette, le montage et le démontage;*
- *remboursement partiel ou total de dépenses liées à la location d'un autobus;*
- *promotion et diffusion des activités offertes aux résidents de Montréal-Est.*
- 

*Exemples de soutien professionnel :*

- *soutien à la vie démocratique (accompagnement pour remplir des formulaires administratifs, etc.);*
- *autres formes de soutien, selon les connaissances et les disponibilités du personnel.*

*Toute forme de soutien financier est établie par le conseil municipal en fonction des capacités financières de la Ville de Montréal-Est.*

Utilisation des soutiens offerts

*L'utilisation des soutiens offerts par la Ville de Montréal-Est s'effectue en fonction des besoins des organismes reconnus et des disponibilités physiques et logistiques des espaces, des équipements et du personnel de la Ville de Montréal-Est. À cet effet, le conseil municipal peut allouer de façon exclusive certains types de soutien à certains de ses partenaires dans le cadre d'une entente spécifique.*

*Lorsque les demandes des organismes excèdent les disponibilités physiques et logistiques, la direction des communications, de la culture et de la communauté s'assure de préparer des grilles d'utilisation des services en fonction des besoins et des secteurs d'activités prioritaires.*

Coûts d'utilisation

*Lorsqu'une tarification doit s'appliquer, le coût d'utilisation est le tarif régulier appliqué pour les organismes reconnus par la Ville de Montréal-Est et établi par le règlement de tarification de la Ville. Pour toute utilisation sujette à une tarification, les frais d'utilisation doivent être acquittés en entier avant l'activité.*

*Afin de soutenir les organismes communautaires dans leurs activités, la Ville de Montréal-Est offre certains types de soutien gratuitement ou à prix réduit.*



Soutien matériel, technique et logistique

<b>Type de soutien</b>	<b>Organisme partenaire</b>	<b>Organisme reconnu</b>
Accès aux plateaux sportifs intérieurs et extérieurs	10 heures gratuites	5 heures gratuites
Location de locaux pour l'assemblée générale annuelle de l'organisme	3 heures gratuites	3 heures gratuites
Accès à des locaux pour des activités régulières ou spéciales	10 journées gratuites	6 journées gratuites
Espaces de rangement ou d'entreposage	Entente avec la Ville	
Remboursement de dépenses liées à la location d'un autobus	10 réservations* remboursées à 100 %	3 réservations* remboursées à 50 %
Promotion ou diffusion des activités	Gratuit	
Prêt ou location de matériel	Entente avec la Ville	

\* Chaque réservation est d'une durée maximale d'une journée.

Dépenses liées à la location d'un autobus

Pour être admissible à un remboursement, une réservation d'autobus doit s'appliquer à la location d'un autobus scolaire. Le remboursement visé par la présente section ne peut s'appliquer aux frais reliés à l'annulation d'une réservation. Le montant maximal admissible au calcul du remboursement d'une réservation est de 500 \$.

Soutien professionnel

Le soutien professionnel est offert gratuitement, lorsque disponible.

D'affecter à cette politique, au poste des souscriptions 02-140-10-991, à partir du surplus accumulé non autrement affecté, la somme de 12 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****RÈGLEMENTS** 5**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME****201602-040** 5.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera adopté un règlement sur le plan d'urbanisme qui aura pour effet de remplacer le *Plan d'urbanisme de Montréal – partie II : chapitre 20 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est*.

**ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT 49-2016 - RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME****201602-041** 5.2

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 49-2016 - *Règlement sur le plan d'urbanisme*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE****201602-042** 5.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement sur le zonage, règlement qui aura pour effet de remplacer le règlement 713 – *Règlement de zonage*.

**ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT 50-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE****201602-043** 5.4

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 50-2016 - *Règlement sur le zonage*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT**

**201602-044** 5.5

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement de lotissement qui aura pour effet de remplacer le règlement 714 – *Règlement de lotissement*.

---

**ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT 51-2016 - RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT**

**201602-045** 5.6

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 51-2016 - *Règlement sur le lotissement*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

**201602-046** 5.7

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement de construction.

---

**ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT 52-2016 - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

**201602-047** 5.8

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 52-2016 - *Règlement de construction*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

**201602-048** 5.9

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement sur les permis et certificats qui aura pour effet de remplacer le règlement 712 – *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)*.

---

**ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT 53-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

**201602-049** 5.10

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 53-2016 - *Règlement sur les permis et certificats*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN-MÉTROPOLITAIN - PROJET TP-ST 2014-06 (FICHE PTI 2014-06) ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT**

**201602-050** 5.11

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain - Projet TP-ST 2014-06 (fiche PTI 2014-06) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.

---



**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX POUR LA RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE - PROJET TP-ST 2015-11 (FICHE PTI 2016-51) ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT**

201602-051

5.12

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement décrétant les travaux pour la reconstruction de la rue Sainte-Catherine - Projet TP-ST 2015-11 (fiche PTI 2016-51) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION, AU TRÉSORIER, DU POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 776 - RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AU TRÉSORIER LE POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT, AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ, À LA PERSONNE QUI A FAIT L'OFFRE LA PLUS AVANTAGEUSE POUR UN FINANCEMENT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS OU PAR BILLETS**

201602-052

5.13

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le Règlement déléguant au trésorier le pouvoir d'accorder le contrat, au nom de la municipalité, à la personne qui y a droit et abrogeant le règlement numéro 776.

**CONTRATS**

6

**CESSION DE CONTRAT TP-ST 2015-08 - LOCATION DES SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ PATROUILLE**

201602-053

6.1

Considérant que l'entreprise Omni Sécurité a un contrat en cours pour la location des services d'une agence de sécurité patrouille avec la Ville de Montréal-Est (résolution 201506-143);

Considérant qu'une demande de cession de contrat a été formulée le 12 janvier dernier par Omni Sécurité;

Considérant que l'entreprise Omni Sécurité se propose de procéder à sa liquidation et de céder ses actions à l'entreprise Axia Services et ce, d'ici le 31 mars 2016;

Considérant que conformément à l'article 14 du cahier des charges générales du contrat TPST-2015-08, Omni sécurité a informé la Ville de Montréal-Est de son intention de céder à Axia Services ledit contrat;

Considérant que l'entreprise Axia Services s'engage à respecter tous les termes, conditions et honoraires prévus au contrat TPST-2015-08- Location des services d'une agence de sécurité patrouille;

Considérant que les vérifications d'usage technique et juridique sont jugées conformes pour autoriser la cession;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter cette cession permettant d'éviter une hausse des prix possible sur un nouvel appel d'offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accepter la cession du contrat TPST-2015-08 – Location des services d'une agence de sécurité patrouille d'Omni Sécurité en faveur de l'entreprise Axia Services et ce, conditionnellement à l'obtention des documents contractuels nécessaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ORDONNER DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES À L'HÔTEL DE VILLE ET POURVOIR À LEUR PAIEMENT PAR L'AFFECTATION D'UNE SOMME DE 60 000 \$ TAXES INCLUSES À MÊME LE SURPLUS NON AUTREMENT AFFECTÉ**

201602-054

6.2

Considérant que des travaux ont été évalués dernièrement et jugés nécessaires pour 2016;

Considérant que ces travaux n'ont pas été soumis dans le cadre du PTI et du Budget 2016 et qu'un financement est à prévoir pour la prochaine année;

Considérant que les travaux recommandés pour des motifs d'économie, d'entretien et de conformité sont la mise à niveau de l'éclairage décoratif extérieur de l'hôtel de ville et la mise à la norme de conformité du système de ventilation sur le toit de l'hôtel de ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les fonds nécessaires pour la tenue desdits travaux planifiés pour 2016 pour un montant total de 60 000 \$ taxes incluses afin que la Direction des travaux publics et des services techniques puisse procéder aux demandes de prix et aux travaux requis et de transférer du surplus accumulé non autrement affecté, la somme de 60 000 \$ au poste budgétaire 02-810-10-522 afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CORRECTIF D'INTERVENTION DE TRAVAUX POUR L'AJOUT DE TROIS (3) UNITÉS D'ÉCLAIRAGE DE RUE DANS LA RUE ENTRE LES AVENUES LELIÈVRE ET DE LA GRANDE-ALLÉE AU SUD DE LA RUE PRINCE-ALBERT ET AU NORD DE LA RUE NOTRE-DAME - 11 000 \$, TAXES INCLUSES**

**201602-055**

6.3

Considérant que l'entreprise Hydro-Québec a constaté des anomalies et exige des ajustements d'intervention dans la demande d'ajout de trois (3) unités d'éclairages prévues dans la ruelle attenante au parc Philiass-Desrochers (entre les avenues Lelièvre et de la Grande-Allée au sud de la rue Prince-Albert et au nord de la rue Notre-Dame) soient :

- Autorisation de Bell Canada pour procéder à l'installation sur leur poteau
- Ajout de quatre (4) poteaux aux fins d'alimentation
- Ajout de filage additionnel

Considérant que l'intervention représente un investissement additionnel de 11 000 \$ taxes incluses;

Considérant que le montant nécessaire à ces travaux sera joint au projet d'ajout de lampadaire (résolution 201505-109).

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser les travaux supplémentaires de l'ordre de 11 000 \$ taxes incluses financé à même le budget d'opération et d'autoriser la Direction des travaux publics et des services techniques à obtenir l'autorisation nécessaire de Bell Canada et d'Hydro Québec pour l'ajout d'éclairage sur leur poteau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**MANDAT À L'ENTREPRISE AECOM POUR PROCÉDER À UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'ABOLITION DU SIFFLET DE LOCOMOTIVE À QUATRE (4) PASSAGES À NIVEAU DANS LA MUNICIPALITÉ - 23 161.71 \$, TAXES INCLUSES**

**201602-056**

6.4

Considérant la volonté de l'administration d'abolir le sifflet de locomotive sur (4) quatre passages à niveau situés aux embranchements suivants :

<b>Points milliaires (PM)</b>	<b>Rues</b>
2.98	Avenue Broadway intersection rue Sherbrooke Est
2.75	Avenue Marien intersection rue Rivet
0.65	Avenue Broadway intersection rue Victoria
3.41	Rue Sherbrooke Est

Considérant que la Ville a reçu une offre de service d'une firme recommandée par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ayant une expertise dans ce domaine, soit AECOM pour un montant de 23 161,71 \$ avant les taxes;

Considérant que le budget 2016 prévoyait uniquement 12 000 \$;

Considérant que cette étude est exigée par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour la suite du processus d'abolition de sifflet de locomotive.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une dépense de 23 161.71 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'abolition du sifflet de locomotive à (4) quatre passages à niveau dans la municipalité;

D'ajouter, au montant de 13 797 \$ taxes incluses prévu au budget 2016 pour la réalisation de cette étude, la somme de 9 364,71 \$ taxes incluses au poste budgétaire 02-310-00-411;

D'octroyer le mandat pour l'étude de faisabilité pour l'abolition à l'entreprise AECOM;

D'autoriser le Directeur du service des travaux publics et des services techniques à procéder aux signatures requises.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **TRANSFERT DU CONTRAT OCTROYÉ À LA FIRME ROCHE LTÉE DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2015-11 - RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE - SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME NORDA STELO INC. À LA SUITE DE LEUR FUSION**

**201602-057**

6.5

Considérant que la firme Roche ltée a été mandatée pour les services professionnels dans le cadre du projet TPST-2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine (résolution 201509-219);

Considérant que la firme Roche ltée a changé son statut de société pour Norda Stelo inc. à la fin de l'année 2015;

Considérant que la firme Norda Stelo inc. s'engage à respecter tous les termes, conditions et honoraires prévus au contrat TPST-2015-11- Reconstruction de la rue Sainte-Catherine;

Considérant que les vérifications d'usages sont jugées conformes pour autoriser la transition et que celle-ci s'avère une formalité administrative.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter le transfert du contrat TPST-2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine – Services professionnels en faveur de la firme Norda Stelo inc., et ce, aux mêmes conditions prévues à la résolution 201509-219.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **PERSONNEL**

7

### **ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME IOANA BACIU À TITRE D'AIDE-BIBLIOTHÉCAIRE À TEMPS PARTIEL, SOIT 25 HEURES PAR SEMAINE, GROUPE 3E, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ, ET CE, À COMPTER DU 11 JANVIER 2016**

**201602-058**

7.1

Considérant le poste vacant à la bibliothèque, nous avons procédé à l'affichage interne et externe du poste permanent à temps partiel d'aide-bibliothécaire du 5 au 20 octobre 2015;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, aucun employé à l'interne n'a postulé à ce poste;

Considérant que six candidats externes ont été rencontrés en entrevue;

Considérant que madame Ioana Baciu s'est démarquée au cours du processus de ce concours, nous avons procédé à l'embauche de celle-ci;

Considérant que la Ville est satisfaite du certificat de bonne conduite, des résultats de l'examen médical ainsi que de l'analyse de crédit de madame Baciu.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner l'embauche de Ioana Baciu à titre d'aide-bibliothécaire à temps partiel, soit 25 heures par semaine, groupe 3E, à la Direction des communications, culture et communauté, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs, et ce, à compter du 11 janvier 2016. Madame Baciu est embauchée au minimum de l'échelle de son groupe d'emploi et sera soumise à une période probatoire de 910 heures.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

8

---

### **LOCATION D'UN AUTOBUS POUR L'ÂGE D'OR POUR UNE SORTIE À LA CABANE À SUCRE LE 16 MARS PROCHAIN À ST-EUSTACHE - 488.64 \$**

**201602-059**

8.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est ne possède plus d'autobus;

Considérant que la Ville désire offrir tout de même le transport par autobus à ses organismes;

Considérant que l'âge d'Or de Montréal-Est est un organisme reconnu de classe A, ce qui signifie que la Ville de Montréal-Est paie la location à 100 %.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De payer la location d'autobus au montant de 488,64 \$ pour l'Âge d'or de Montréal-Est pour une sortie à la cabane à sucre le 16 mars 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DON DE 1 500 \$ AU COMITÉ BÉNÉVOLE DES LOISIRS DE LA MAISON ÉVELYN OPAL**

**201602-060**

8.2

Considérant qu'une même demande nous est envoyée depuis les deux dernières années;

Considérant que ce Comité a été élu par les locataires de la Maison Évelyn Opal;

Considérant que ce don pourra les aider à organiser leurs activités de l'année 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 1 500 \$ au Comité des loisirs de la Maison Évelyn Opal pour l'aider à réaliser des activités pour l'année 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DON DE 2 598.86 \$ AU PROGRAMME PRÉVENTION MONTRÉAL-EST POUR LE FINANCEMENT DU PROJET PILOTE "LES JEUNES ET LEUR FAMILLE"**

**201602-061**

8.3

Considérant la demande de financement dans le cadre du programme Prévention Montréal-Est pour deux projets pilotes, un portant sur les aînés et un portant sur les jeunes et leur famille;

Considérant que le projet portant sur les aînés comporte un certain chevauchement d'actions;

Considérant que le projet pilote « Les jeunes et leur famille » adresse une problématique naissante, dans le but de l'éliminer;

Considérant qu'il y aurait lieu de limiter le projet à douze semaines plutôt que vingt, et qu'un bilan sera nécessaire après les six premières semaines pour évaluer le bien-fondé du projet pour six autres semaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense de 2 598,86 \$ pour financer le projet pilote « Les jeunes et leur famille » avec un premier versement de 1 399,43 \$ et un second versement à la sixième semaine, suivant validation des résultats par la Direction des communications, de la culture et de la communauté, de 1 199,43 \$;

D'autoriser le paiement de ces versements à partir des sommes disponibles au surplus non autrement affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **LOCATION D'UN AUTOBUS POUR LE CENTRE DE JOUR L'ÉCHELON POUR UNE SORTIE À LA CABANE À SUCRE LE 16 MARS PROCHAIN À STE-ANNE-DES-PLAINES - 442.65 \$**

**201602-062**

8.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est ne possède plus d'autobus;

Considérant que la Ville désire offrir tout de même le transport par autobus à ses organismes;

Considérant que le Centre de jour l'Échelon est un organisme reconnu de classe A, ce qui signifie que la Ville de Montréal-Est paie la location à 100 %.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner un montant de 442.65 \$ au Centre de jour l'Échelon pour la location d'un autobus pour une sortie à la cabane à sucre le 16 mars prochain

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201602-063**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est tenue le 16 mars 2016 à 19 h en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Est absent :**

Monsieur Robert Coutu, maire

**Est vacant :**

District 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JOHN JUDD, MAIRE  
SUPPLÉANT

**Sont également présents :**

Madame Carole Michelin, trésorière, directrice générale adjointe et greffière adjointe  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire suppléant, monsieur John Judd ouvre la séance à 19 h 10.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2016**  
**201603-064** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2016 tel que ci-après reproduit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance du 17 février 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 9 mars 2016

3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale

#### **4 RAPPORTS DES SERVICES**

- 4.1 Nomination de madame la conseillère Françoise Lachapelle à titre de maire suppléant pour la période du 20 mars 2016 au 31 juillet 2016
- 4.2 Participation de monsieur Robert Coutu, maire, et de monsieur John Judd, conseiller municipal, à la formation « Gestion du territoire et DD – Aménagement et développement : des outils adaptés aux municipalités moins peuplées » de l'Union des municipalités du Québec et autorisation de la dépense s'y rattachant
- 4.3 Participation de deux conseillers et du maire aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tenant les 12 et 13 mai 2016 au Centre des Congrès de Québec
- 4.4 Participation du maire et d'un conseiller au Congrès annuel 2016 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se tenant à Winnipeg du 3 au 5 juin 2016
- 4.5 Modification du programme de subvention utilisé relatif au projet de chemisage de diverses conduites d'égouts (RE 44-2015)
- 4.6 Versement de la somme de 15 000 \$ due dans le cadre des projets « L'est de Montréal révèle sa vraie nature » et « Avenir industriel – pour une évolution responsable » à l'organisme PME MTL Est –de-l'île, lequel succède à la SODEC RDP/ PAT / ME
- 4.7 Approbation du permis d'exécution avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine

#### **5 RÈGLEMENTS**

- 5.1 Adoption – règlement 48-2016 – Règlement décrétant divers travaux municipaux
- 5.2 Adoption – règlement 54-2016 – Règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit
- 5.3 Avis de motion – modification au règlement 649 – Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous / au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la ville afin d'y inclure les modifications nécessaires à une tarification adéquate et réaliste pour 2016
- 5.4 Avis de motion – nouveau règlement concernant les parcs, espaces verts et terrains de jeu
- 5.5 Adoption – règlement 49-2016 – Règlement sur le plan d'urbanisme
- 5.6 Adoption – règlement 50-2016 – Règlement sur le zonage
- 5.7 Adoption - règlement 51-2016 – Règlement sur le lotissement
- 5.8 Adoption –règlement 52-2016 - Règlement de construction
- 5.9 Adoption – règlement 53-2016 – Règlement sur les permis et certificats
- 5.10 Adoption – règlement 55-2016 - Règlement décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant
- 5.11 Adoption – règlement 56-2016 - Règlement d'emprunt décrétant les travaux pour la reconstruction de la rue Sainte-Catherine et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant

#### **6 CONTRATS**

- 6.1 Renouvellement du contrat d'assurance avec SSQ Groupe financier pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017
- 6.2 Réception provisoire, pour le projet TP-ST 2015-04 – Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville – 15 332,23 \$, taxes incluses
- 6.3 Mandat à Les Encans Ritchie Bros pour la vente au plus offrant de véhicules et d'équipements de la ville ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage
- 6.4 Octroi du contrat pour la fourniture de granulats divers 2016 à Lafarge Canada inc. – projet TP-ST 2016-05A – 30 471,25 \$, taxes incluses
- 6.5 Octroi du contrat pour la fourniture de béton préparé à Les bétons Longueuil (1982) inc. – projet TP-ST 2016-04A – 36 757,50 \$, taxes incluses
- 6.6 Octroi du contrat pour la fourniture de mélange bitumineux 2016 à Groupe TNT – projet TP-ST 2016-06A – 53 348,40 \$, taxes incluses
- 6.7 Octroi du contrat de services professionnels pour le Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) à la firme GIE – 8418748 Canada inc. - projet TP-ST 2016-02 – 124 328,79 \$, taxes incluses
- 6.8 Octroi du contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches) à l'entreprise Service d'arbres Nature inc. - pour une période de deux ans - projet TP-ST 2016-07A – 93 154,60 \$ , taxes incluses



**7 PERSONNEL**

- 7.1 Embauche de monsieur Mohammed Daf à titre de responsable de la gestion de l'eau et plan d'actions – contrat à durée déterminée
- 7.2 Embauche de monsieur Francis Morin à titre de technicien en génie civil, groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques

**8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Don de 4 000 \$ au Club de l'Âge d'or de Montréal-Est pour la tenue de ses activités

**9 DIVERS**

**10 AFFAIRE NOUVELLE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2**

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2016**

**201603-065 2.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 février 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉPÔT DE DOCUMENTS 3**

---

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

**201603-066 3.1**

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 9 mars 2016.

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**201603-067 3.2**

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

**RAPPORT DES SERVICES 4**

---

**NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE LACHAPELLE À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 20 MARS 2016 AU 31 JUILLET 2016**

**201603-068 4.1**

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer madame la conseillère Françoise Lachapelle pour les quatre prochains mois soit du 20 mars 2016 au 31 juillet 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Françoise Lachapelle à titre de maire suppléant pour la période du 20 mars 2016 au 31 juillet 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



**PARTICIPATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, ET DE MONSIEUR JOHN JUDD, CONSEILLER MUNICIPAL, À LA FORMATION « GESTION DU TERRITOIRE ET DD – AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT : DES OUTILS ADAPTÉS AUX MUNICIPALITÉS MOINS POPULEUSES » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AUTORISATION DE LA DÉPENSE S'Y RATTACHANT**

**201603-069**

4.2

Considérant que messieurs Robert Coutu, maire, et John Judd, conseiller municipal, sont membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que messieurs Coutu et Judd ont manifesté l'intérêt de participer à la formation « Gestion du territoire et DD – Aménagement et développement : des outils adaptés aux municipalités moins peuplées » offerte par l'Union des municipalités du Québec le 28 avril 2016 à Chelsea en Outaouais;

Considérant que les objectifs de cette formation sont de :

- Présenter un portrait des outils d'aménagement et de développement du territoire qui s'offre aux municipalités et aux MRC;
- Permettre aux personnes présentes d'identifier l'outil le plus performant en fonction des besoins de leur communauté, qui auront été identifiés lors de la formation;
- Permettre aux dirigeants de prendre du recul sur la situation de leur municipalité et de se projeter dans l'avenir;

Considérant que cette formation est admissible en vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (règle du 1%);

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, au frais de déplacement et de restauration pour la participation de messieurs Coutu et Judd à cette formation;

Considérant que le coût d'inscription est de 297,50 \$ plus taxes par personne pour les membres qui s'inscrivent 30 jours avant la formation;

Considérant que les deux participants utiliseront un seul véhicule pour leur déplacement;

Considérant que le coût d'inscription inclut, en plus de la journée de formation, la documentation, le repas du midi et les pauses-santé.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la participation de monsieur Robert Coutu, maire, et monsieur John Judd, conseiller municipal, à la formation « Gestion du territoire et DD – Aménagement et développement : des outils adaptés aux municipalités moins peuplées » offerte par l'Union des municipalités du Québec le 28 avril 2016 à Chelsea;

D'autoriser une dépense maximale de 1 058 \$ pour leur participation à ladite formation représentant une somme de 383 \$ par participant pour le paiement des frais d'inscription et de restauration ainsi qu'une somme de 292 \$ pour les frais de transport.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PARTICIPATION DE DEUX CONSEILLERS ET DU MAIRE AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC SE TENANT LES 12 ET 13 MAI 2016 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**

**201603-070**

4.3

Considérant que les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec auront lieu les 12 et 13 mai 2016 au Centre des Congrès de Québec;

Considérant qu'il y aurait lieu d'autoriser la participation du maire et de deux conseillers à l'événement tel qu'autorisé selon la *Politique de participation des conseillers aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec* adoptée le 21 mars 2011 (CM-201103080);

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, l'hébergement et au transport des participants;

Considérant que les noms des conseillers seront déterminés ultérieurement.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la participation de deux conseillers municipaux et de monsieur Robert Coutu, maire, aux Assises de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu les 12 et 13 mai 2016 au Centre des Congrès de Québec;

D'autoriser une dépense maximale de 1 970 \$ par participant pour le paiement des frais de séjour, dont les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration, soit une somme totale de 5 910 \$.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **PARTICIPATION DU MAIRE ET D'UN CONSEILLER AU CONGRÈS ANNUEL 2016 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) SE TENANT À WINNIPEG DU 3 AU 5 JUIN 2016**

**201603-071**

4.4

Considérant que le Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) aura lieu à Winnipeg au Manitoba du 3 au 5 juin 2016;

Considérant que la participation à l'événement en 2015 a démontré qu'il est de l'intérêt de la Ville de participer à cet événement annuel;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, l'hébergement, au transport par avion et de restauration des participants;

Considérant que le maire, monsieur Robert Coutu, et le conseiller, monsieur John Judd, ont manifesté l'intention de participer à ce congrès pour notre municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, ainsi que monsieur John Judd, conseiller, à participer au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Winnipeg au Manitoba du 3 au 5 juin 2016;

D'autoriser une dépense maximale de 2 750 \$ par participant pour le paiement des frais de séjour, dont les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration, soit une somme totale de 5 500 \$.

Sur cette proposition, monsieur le maire suppléant appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. John Judd, maire suppléant

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

Mme la conseillère Anne St-Laurent,

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,

M. le conseiller Michel Bélisle.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

### **MODIFICATION DU PROGRAMME DE SUBVENTION UTILISÉ RELATIF AU PROJET DE CHEMISAGE DE DIVERSES CONDUITES D'ÉGOUTS (RE 44-2015)**

**201603-072**

4.5

Considérant qu'à la suite de diverses discussions avec un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), celui-ci nous oriente vers un nouveau programme appelé Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC), qui sera assumé par deux paliers de gouvernement, soit fédéral et provincial;

Considérant que la portion provinciale, dont le remboursement sera amorti sur une période de 20 ans, incluant des intérêts, est donc allégée de 50 % et la portion de 50 % assumée par le gouvernement fédéral permettra à la municipalité d'obtenir un remboursement comptant de 50 % à la fin des travaux;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du guide sur le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC), dans lequel il est convenu que les travaux ne pourront débuter avant la date de la signature de la promesse d'aide financière;

Considérant que la municipalité doit s'engager à présenter des travaux qui respectent les critères d'admissibilité dudit Guide;

Considérant que les travaux soumis font l'objet d'un règlement d'emprunt, soit le 44-2015 – Chemisage de diverses conduites d'égouts approuvé par le MAMOT le 29 septembre 2015, au montant de 4 125 000 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De respecter les modalités du guide sur le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC) qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FPC;

De s'engager à présenter, dans sa demande de subvention, des travaux qui respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC);

D'approuver le contenu et d'autoriser la présentation de la demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC) pour son projet de chemisage de diverses conduites d'égouts, projet TPST 2014-07, fiche PTI 2014-07, évalué à 4 607 433 \$ et dont 4 125 000 \$ fait l'objet d'un règlement d'emprunt;

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Cette résolution remplace la résolution 201508-181 à toutes fins que de droit.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **VERSEMENT DE LA SOMME DE 15 000 \$ DUE DANS LE CADRE DES PROJETS « L'EST DE MONTRÉAL RÉVÈLE SA VRAIE NATURE » ET « AVENIR INDUSTRIEL – POUR UNE ÉVOLUTION RESPONSABLE » À L'ORGANISME PME MTL EST-DE-L'ÎLE, LEQUEL SUCCÈDE À LA SODEC RDP / PAT / ME**

**201603-073**

4.6

Considérant le partenariat de la Ville de Montréal-Est avec la SODEC dans le cadre des projets « L'est de Montréal révèle sa vraie nature » et « Avenir industriel – pour une évolution responsable » (résolutions CM-201309233 et 201410-240);

Considérant que le 8 décembre dernier, le nouvel organisme PME MTL Est-de-l'Île succédait à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est (SODEC RDP / PAT / ME);

Considérant que l'engagement financier de 15 000 \$ pour l'année 2016 devra être versé à PME MTL Est-de-l'Île.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De payer la contribution financière de 15 000 \$ pour l'année 2016 prévue à la résolution 201410-240 à PME MTL Est de-l'Île lequel succède à la SODEC RDP / PAT / ME;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **APPROBATION DU PERMIS D'EXÉCUTION AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DANS LE CADRE DU PROJET TPST 2015-11 – RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE**

**201603-074**

4.7

Considérant que dans le cadre du projet TPST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine, un permis d'exécution doit être émis par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et qu'il est nécessaire pour la tenue des travaux;

Considérant que toute demande de permis doit être approuvée et dûment signée par un représentant de la municipalité;

Considérant que l'impact financier sera réparti ainsi : 1 207, 24 \$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à signer la demande de permis émis par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Montréal-Est pour le projet TPST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine;

D'autoriser la dépense de 1 207, 24 \$ payable par la Ville de Montréal-Est pour la tenue des travaux relatifs au projet TP-ST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine;

D'approuver le permis d'exécution à être émis par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TPST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENTS** 5

**ADOPTION - RÈGLEMENT 48-2016 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX**

**201603-075** 5.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 48-2016 - *Règlement décrétant divers travaux municipaux.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 54-2016 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION, AU TRÉSORIER, DU POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT**

**201603-076** 5.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 54-2016 - *Règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 649 – RÈGLEMENT À L'EFFET D'ÉTABLIR UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN ESPACE AU-DESSOUS ET/OU AU-DESSUS DE TOUTE RUE, RUELLE ET PLACE PUBLIQUE DE LA VILLE**

**201603-077** 5.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement modifiant le règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville.*

---

**AVIS DE MOTION - NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS, ESPACES VERTS ET TERRAINS DE JEUX**

**201603-078** 5.4

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement concernant les parcs, espaces verts et terrains de jeux et remplaçant le règlement 644 – *Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est.*

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 49-2016 - RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME**

**201603-079** 5.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 49-2016 - *Règlement sur le plan d'urbanisme.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 50-2016 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE**

**201603-080** 5.6

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 50-2016 - *Règlement sur le zonage.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 51-2016 - RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT**

**201603-081** 5.7

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 51-2016 - *Règlement sur le lotissement.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 52-2016 - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

**201603-082** 5.8

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 52-2016 - *Règlement de construction.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 53-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

**201603-083** 5.9

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 53-2016 - *Règlement sur les permis et certificats.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 55-2016 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN-MÉTROPOLITAIN ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT**

**201603-084** 5.10

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 55-2016 - *Règlement décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 56-2016 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX POUR LA RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT**

**201603-085** 5.11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

D'adopter le règlement 56-2016 - *Règlement d'emprunt décrétant les travaux pour la reconstruction de la rue Sainte-Catherine et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## CONTRATS

6

---

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

**201603-086**

6.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est est membre du regroupement des municipalités de l'agglomération de Montréal en vue d'un achat commun d'assurance collective;

Considérant que Mallette Actuaires inc. a déposé en janvier 2016 son rapport d'analyse de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que nous sommes au deuxième renouvellement d'un contrat d'une durée de 5 ans se terminant le 31 mars 2019;

Considérant l'évolution du dossier de réclamations et de l'expérience de la dernière année;

Considérant que SSQ Groupe financier respecte en totalité ses engagements financiers et contractuels établis dans sa soumission lors de l'appel d'offres;

Considérant les ajustements négociés par Mallette Actuaires inc. et acceptés par SSQ Groupe financier;

Considérant que Mallette Actuaires inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe financier), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe financier), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 pour un montant ne dépassant pas 194 343,00\$, taxes incluses;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### RÉCEPTION PROVISOIRE, POUR LE PROJET TP-ST-2015-04 – RÉFECTION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

**201603-087**

6.2

Considérant qu'une visite de chantier pour la réception provisoire des travaux a été effectuée conjointement avec l'entrepreneur le 10 février 2016;

Considérant que l'entrepreneur doit soumettre, à la réception provisoire des travaux, les documents suivants :

- toutes les quittances finales
- la déclaration solennelle
- le cautionnement d'entretien, s'il y a lieu
- les attestations de conformité de la CSST
- tout autre certificats prévus au contrat (devis TPST-2015-04 – Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville);

Considérant que le décompte numéro 6, incluant les directives de changement et de libération pour la réception provisoire, a été soumis pour autorisation;

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser le décompte numéro 6, le tout conditionnellement à la réception des documents ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### MANDAT À LES ENCANS RITCHIE BROS POUR LA VENTE AU PLUS OFFRANT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE AYANT DÉPASSÉ LEUR VIE UTILE OU ÉTANT DEVENUS HORS D'USAGE

**201603-088**

6.3

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques doit se départir de certains véhicules et équipements jugés non utiles ou désuets pour nos opérations;

Considérant qu'une liste des véhicules et équipements a été ciblée pour la vente à l'encan;

Considérant que la vente à l'encan pourrait contribuer à un certain apport financier;



Considérant qu'une entente avec les Encans Ritchie Bros est nécessaire pour optimiser la vente;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater Les Encans Ritchie Bros pour la vente au plus offrant de véhicules et d'équipements de la ville ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS 2016 À LAFARGE CANADA INC. - PROJET TP-ST 2016-05A - 30 471,25 \$ TAXES INCLUSES**

**201603-089**

6.4

Considérant l'appel d'offres public dans le cadre du projet TP-ST 2016-05A – Fourniture de granulats divers;

Considérant que trois firmes ont déposé une soumission, soit :

- Lafarge Canada inc., pour un montant de 30 471, 25 \$ taxes incluses;
- Les entreprises Chomedey inc., pour un montant de 47 685, 88 \$ taxes incluses;
- JMG Construction inc., pour un montant de 66 110,63 \$ taxes incluses;

Considérant que seule la soumission de Lafarge Canada inc. est conforme et qu'elle respecte le budget 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2016-05A – Fourniture de granulats divers (3 soumissionnaires – 1 seul conforme) à Lafarge Canada inc. pour un montant de 30 471, 25 \$ taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE BÉTON PRÉPARÉ À LES BÉTONS LONGUEUIL (1982) INC. - PROJET TP-ST 2016-04A - 36 757,50 \$ TAXES INCLUSES**

**201603-090**

6.5

Considérant l'appel d'offres public pour le projet TP-ST 2016-04A – Fourniture de béton préparé, et ce, pour l'année 2016;

Considérant que trois (3) fournisseurs ont déposé une offre, soit :

- Lafarge Canada inc. pour un montant de 37 913, 01 \$ taxes incluses;
- Les bétons Longueuil (1982) inc. pour un montant de 36 757, 50 \$ taxes incluses;
- Unibéton, une division de Ciment Québec pour un montant de 40 045,79 \$ taxes incluses;

Considérant qu'une seule soumission est jugée conforme et respecte les budgets prévus pour 2016, soit celle de Les bétons Longueuil (1982) inc., pour un montant de 36 757,50 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2016-04A – Fourniture de béton préparé (3 soumissionnaires – 1 seul conforme) pour l'année 2016 à Les bétons Longueuil (1982) inc. pour un montant de 36 757,50 \$, taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX 2016 À GROUPE TNT - PROJET TP-ST 2016-06A - 53 348,40 \$ TAXES INCLUSES**

**201603-091**

6.6

Considérant l'appel d'offres sur invitation dans le cadre du projet TP-ST 2016-06A – Fourniture de mélange bitumineux;

Considérant que deux (2) entreprises ont été invitées et qu'une seule a déposé une soumission, soit le Groupe TNT, pour un montant de 53 348,40 \$ taxes incluses;

Considérant que cette soumission est jugée conforme et respecte le budget 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2016-06A – Fourniture de mélange bitumineux 2016 à Groupe TNT pour un montant de 53 348,40 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES (LABORATOIRE D'ESSAIS) À LA FIRME GIE - 8418748 CANADA INC. - PROJET TP-ST 2016-02 - 124 328,79 \$ TAXES INCLUSES**

**201603-092**

6.7

Considérant l'appel d'offres public pour des services professionnels dans le cadre du projet TP-ST 2016-02 – Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais);

Considérant que quatre (4) firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, trois (3) firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- GIE – 8418748 Canada inc. pour un montant de 124 328,79 \$ taxes incluses;
- Solmatech inc. pour un montant de 124 961,15 \$ taxes incluses;
- Groupe ABS pour un montant de 125 257,10 \$ taxes incluses;

Considérant que la firme GIE – 8418748 Canada inc. a obtenu le meilleur pointage final et que sa soumission est conforme.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2016-02 – Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) à la firme GIE – 8418748 Canada inc. pour un montant de 124 328,79 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES ARBRES (ÉLAGAGE, ABATTAGE ET DÉCHIQUETAGE DE SOUCHES) À L'ENTREPRISE SERVICE D'ARBRES NATURE INC. - POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS - PROJET TP-ST 2016-07A**

**201603-093**

6.8

Considérant l'appel d'offres sur invitation dans le cadre du projet TP-ST 2016-07A – Contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches);

Considérant que trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner pour un contrat de deux ans, soit d'avril 2016 à mars 2018;

Considérant que les trois ont déposé une soumission, soit:

- Service d'arbres Nature inc. pour un montant de 93 152,75 \$, taxes incluses et celle-ci a été jugée conforme;
- Service d'arbres Viau inc. – Global pf pour un montant de 84 393,20 \$, taxes incluses, et que celle-ci a été jugée non-conforme;
- Arbo-design pour un montant de 46 769,31 \$, taxes incluses, et que celle-ci a été jugée non-conforme;

Considérant que seule la soumission de Service d'arbres Nature inc. est conforme et qu'elle respecte le budget 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2016-07A – Contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches), pour une période de deux ans, à l'entreprise Service d'arbres Nature inc. pour un montant de 93 152,75 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



**PERSONNEL**

7

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR MOHAMMED DAF À TITRE DE RESPONSABLE DE LA GESTION DE L'EAU ET PLAN D'ACTION – CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE****201603-094**

7.1

Considérant la nécessité d'application des règlements RCG-13-004, 13-011 et 07-031 régissant la conformité des usages de l'eau potable et surtout des compteurs d'eau de nos institutions, commerces et industries;

Considérant que le Service de la gestion de l'eau de l'agglomération n'a ni les effectifs ni les budgets nécessaires, mais qu'ils pourront toutefois nous fournir l'assistance requise à la bonne marche de cette mise en application desdits règlements;

Considérant que le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Mohammed Daf;

Considérant que l'impact financier de l'embauche de monsieur Daf à titre de contractuel pourrait s'autofinancer conséquemment aux taxes non perçues des compteurs non comptabilisés, non conformes ou autres tout en s'assurant du respect de conformité des règlements;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver le contrat à intervenir entre la Ville de Montréal-Est et monsieur Mohammed Daf établissant les conditions de travail de ce dernier;

D'entériner l'embauche de monsieur Mohammed Daf à titre de responsable de la gestion de l'eau et plan d'action à la Direction des travaux publics et des services techniques pour une période ferme d'un (1) an, soit du 14 mars 2016 au 13 mars 2017, laquelle période pourra faire l'objet d'une prolongation d'au plus douze (12) mois, et de fixer le salaire annuel de monsieur Daf à 50 000 \$;

D'autoriser la directrice générale à signer ledit contrat, au nom de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANCIS MORIN À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL, GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES****201603-095**

7.2

Considérant qu'à la suite du départ volontaire de monsieur Frédéric Tanguay le 14 janvier 2016, un affichage du poste de technicien en génie civil a eu lieu du 6 au 22 janvier 2016;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, un employé interne a posé sa candidature, mais n'a pas réussi à se qualifier;

Considérant que 52 candidatures externes ont été reçues et que six candidats ont été convoqués à un test de connaissance théorique ainsi qu'à un test technique;

Considérant que cinq candidats ont ensuite été rencontrés en entrevue;

Considérant que monsieur Francis Morin a très bien réussi l'ensemble du processus du concours et qu'il répond aux exigences du poste, nous recommandons son embauche.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner l'embauche monsieur Francis Morin au poste de technicien en génie civil, groupe 12, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs, et ce, à compter du 14 mars 2016. Monsieur Morin sera embauché au minimum de l'échelle de son groupe d'emploi et sera soumis à une période probatoire de six mois. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite et il devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

8

**DON DE 4 000 \$ AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST POUR LA TENUE DE SES ACTIVITÉS****201603-096**

8.1

Considérant que le Club de l'Âge d'or de Montréal-Est est un organisme accrédité par la Ville;

Considérant que plusieurs Monréalestois et Monréalestois font partie du Club de l'Âge d'or, dont la mission est de créer pour ses membres des occasions de se divertir et de socialiser;

Considérant que depuis plusieurs années, le Conseil accorde un don au Club de l'Âge d'or pour favoriser la tenue de ses activités.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 4 000 \$ au Club de l'Âge d'or de Montréal-Est pour la tenue de ses activités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201603-097**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire suppléant, monsieur John Judd, déclare la séance levée à 20 h 05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est tenue le 20 avril 2016 à 19 h en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

**Sont absentes :**

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Est vacant :**

District 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,  
MAIRE

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2016**  
**201604-098** 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2016 tel que ci-après reproduit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance du 16 mars 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 14 avril 2016

- 3.2 Dépôt du certificat de la tenue du registre pour le règlement 55-2016 – Règlement décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain et construction d'un élargissement de la chaussée et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant
- 3.3 Dépôt du certificat de la tenue du registre pour le règlement 56-2016 – Règlement décrétant les travaux de reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant
- 3.4 Dépôt du rapport financier 2015 et du rapport de l'auditeur indépendant

#### **4 RAPPORTS DES SERVICES**

- 4.1 Renouvellement de mandat pour certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et entérinement de l'élection pour les postes de président et vice-président
- 4.2 Appui au projet « Intervention de milieu » de l'organisme Action Secours Vie d'Espoir et dépôt d'une demande de soutien financier au Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- 4.3 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – Coefficient d'occupation au sol de 15 % et matériaux de revêtement d'un mur extérieur
- 4.4 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 11229, rue Notre-Dame connu et désigné comme étant le lot 1 251 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – diminution de la marge avant
- 4.5 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 10150, boul. Henri-Bourassa connu et désigné comme étant le lot 1 250 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – Enseigne en cour avant et superficie autorisée pour les enseignes
- 4.6 Autorisation de travaux de mise aux normes des feux piétons sur la rue Notre-Dame dans le cadre du projet de voie réservée de la Société de Transport de Montréal (STM) – 31 782,54 \$ taxes incluses
- 4.7 Démantèlement, transport, préparation du site et réinstallation du clocher et des cloches au parc Henri-Leroux et autorisation d'une dépense s'y rattachant pour un montant estimé à 60 000 \$ plus taxes
- 4.8 Refinancement de la dette à long terme de la Ville échéant le 18 mai 2016
- 4.9 Émission d'obligations par appel d'offres public – concordance
- 4.10 Émission d'obligations par appel d'offres public – courte échéance

#### **5 RÈGLEMENTS**

#### **6 CONTRATS**

- 6.1 Octroi du contrat pour le marquage sur la chaussée à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc. – Projet TP-ST 2016-09A – 25 364,35 \$ taxes incluses
- 6.2 Octroi du contrat pour la fourniture d'une (1) camionnette quatre portes, ¾ de tonne, neuve 2016 à Montréal Dodge Chrysler Lasalle – Projet TP-ST 2016-02AM – 34 484,45 \$ taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat pour la fourniture d'une (1) rétrocaveuse neuve 2016 à l'entreprise Nortrax Québec inc. – Projet TP-ST 2016-03A – 250 494,17 \$ taxes incluses
- 6.4 Approbation d'une convention type avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain
- 6.5 Octroi du contrat pour la reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher – Projet TP-ST 2015-11C
- 6.6 Approbation de l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est relativement à l'approvisionnement en carburant divers pour la période du 26 décembre 2015 au 3 janvier 2019 avec deux (2) options de prolongation d'un (1) an
- 6.7 Approbation de l'entente avec l'entreprise Charex inc. prévoyant le paiement d'une somme déjà disponible dans le cadre du projet TP-ST 2014-09 pour la reconstruction des murs de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville – 44 265,38 \$ incluant les taxes
- 6.8 Approbation du protocole d'entente 2016-2017 entre la Ville de Montréal-Est et l'Association de hockey mineur de Montréal-Est (AHMME)
- 6.9 Approbation de l'acte de vente de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée et portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour le prix de 500 000 \$

#### **7 PERSONNEL**

- 7.1 Entériner la permanence de monsieur Martin Larouche à titre de jardinier, groupe 10, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, depuis le 4 avril 2016

- 7.2 Entériner l'embauche de monsieur Mario Sawyer à titre de préposé à l'entretien général, groupe 14, à la Direction des travaux publics et des services techniques

## **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Don de 1 000 \$ au Tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est
- 8.2 Autoriser les employés de la Ville de Montréal-Est à représenter la Ville au tournoi de l'Association des travaux publics d'Amérique et payer un montant de 459,90 \$ pour défrayer le coût d'inscription
- 8.3 Don de 400 \$ à l'AFEAS de Montréal-Est pour la tenue de leur assemblée générale annuelle régionale 2016
- 8.4 Don de 200 \$ à l'école secondaire Pointe-aux-Trembles pour la tenue du Gala des génies
- 8.5 Don de documents périmés, démodés ou usés par la bibliothèque Micheline-Gagnon

## **9 DIVERS**

## **10 AFFAIRE NOUVELLE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2**

---

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2016**

#### **201604-099 2.1**

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 mars 2016.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS 3**

---

### **RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

#### **201604-100 3.1**

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 14 avril 2016.

---

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT 55-2016 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN-MÉTROPOLITAIN ET CONSTRUCTION D'UN ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT**

#### **201604-101 3.2**

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 55-2016 - *Règlement décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain et construction d'un élargissement de la chaussée et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.*

---

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT 56-2016 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ENTRE LES AVENUES MARIEN ET DUROCHER ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT**

#### **201604-102 3.3**

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de la tenue du registre pour le règlement 56-2016 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant.*

## **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**201604-103** 3.4

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, incluant le rapport de l'auditeur externe daté du 20 avril 2016.

---

## **RAPPORT DES SERVICES** 4

---

### **RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET ENTÉRINEMENT DE L'ÉLECTION POUR LES POSTES DE PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT**

**201604-104** 4.1

Considérant l'article 9 du règlement 14-2011 - *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme*;

Considérant que les mandats des membres du CCU pour les postes 2, 4 et 6, soit respectivement monsieur Yves Bouchard, madame Carole Cadieux et monsieur Yve Sigouin arrivent à terme le 30 avril prochain;

Considérant que messieurs Bouchard et Sigouin ainsi que madame Cadieux ont signifié leur volonté de continuer leur participation au CCU;

Considérant que l'article 4 du règlement 14-2011 - *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme* prévoit la nomination d'un président et d'un vice-président.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De renouveler le mandat de monsieur Yves Bouchard (poste 2), de madame Carole Cadieux (poste 4) et de monsieur Yve Sigouin (poste 6), et ce, à compter du 1er mai 2016;

D'entériner la nomination de monsieur le conseiller John Judd à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme et de monsieur Daniel Hamel à titre de vice-président de ce comité tel que prévu par l'article 4 du règlement 14 2011 - *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme*.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **APPUI AU PROJET « INTERVENTION DE MILIEU » DE L'ORGANISME ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR ET DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU PROGRAMME DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

**201604-105** 4.2

Considérant qu'Action Secours Vie d'Espoir est un organisme à but non lucratif de Montréal-Est qui apporte un soutien alimentaire aux familles défavorisées de l'est de Montréal qui sont aux prises avec la pauvreté, visant particulièrement le bien-être des enfants;

Considérant que le projet cible un secteur de la Ville dont la défavorisation est très marquée;

Considérant que les besoins financiers de cet organisme, pour la réalisation du projet, s'élèvent à 45 106 \$ laquelle somme sera financée entièrement par le Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Considérant que le projet rejoint les objectifs du Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qu'il serait bénéfique pour plusieurs citoyens de notre municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'appuyer le projet « Intervention de milieu » de l'organisme Action Secours Vie d'Espoir et d'autoriser ce dernier à déposer une demande de soutien financier au Programme de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au nom de la Ville de Montréal-Est afin d'obtenir de l'aide pour la réalisation de son projet.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 250 912 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – COEFFICIENT D'OCCUPATION AU SOL DE 15 % ET MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT D'UN MUR EXTÉRIEUR**

**201604-106** 4.3

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 250 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- D'autoriser un coefficient d'occupation de 15 % au lieu de 20 % prévu au règlement;
- De ne pas obliger, pour l'un des murs latéraux du bâtiment principal à être construit, un revêtement composé d'un minimum de 30 % de maçonnerie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11229, RUE NOTRE-DAME CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 475 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DIMINUTION DE LA MARGE AVANT**

**201604-107**

4.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 11229, rue Notre-Dame connu et désigné comme étant le lot 1 251 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder pour l'immeuble situé au 11229, rue Notre-Dame une dérogation mineure à l'effet de permettre une marge avant, pour le bâtiment principal, de 2,74 mètres (9') au lieu des 3 mètres (10') prévus par le règlement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 10150, BOUL. HENRI-BOURASSA CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 250 900 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – ENSEIGNE EN COUR AVANT ET SUPERFICIE AUTORISÉE POUR LES ENSEIGNES**

**201604-108**

4.5

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 10150, boulevard Henri-Bourassa connu et désigné comme étant le lot 1 250 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble situé au 10150, boulevard Henri-Bourassa :

- De permettre l'installation d'une enseigne sur un socle existant implanté dans la cour avant à 1,83 m de la limite avant de la propriété au lieu des 4,5 m exigés à l'article 8.2.3 du règlement 713 – *Règlement de zonage*;
- De permettre d'augmenter de 15 % à 20 % de la superficie totale de la façade avant du bâtiment principal, la superficie totale des enseignes localisées sur le terrain ou sur le mur extérieur du bâtiment principal.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **AUTORISATION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES FEUX PIÉTONS SUR LA RUE NOTRE-DAME DANS LE CADRE DU PROJET DE VOIE RÉSERVÉE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) - 31 782,54 \$ TAXES INCLUSES**

**201604-109**

4.6

Considérant que la STM a engagé des travaux d'implantation d'une voie réservée et que ceux-ci impliquent des interventions et ajouts de composantes sur nos feux de circulation présents sur la rue Notre-Dame;

Considérant qu'une opportunité de mise aux normes des feux piétons a été constatée par la STM dans le cadre des analyses faites pour la planification du projet de voie réservée;



Considérant que les travaux de mise aux normes des feux piétons ne sont pas admissibles aux subventions dans la cadre du projet de voie réservée de la STM et que ceux-ci sont évalués à un montant maximum de 31 782,54 \$ taxes incluses;

Considérant que ce montant comprend :

- Les services professionnels;
- Les contingences;
- L'acquisition de l'équipement et la pose de celui-ci;

Considérant qu'il serait avantageux financièrement de procéder à cette mise aux normes par la STM par le projet de voie réservée;

Considérant que l'enveloppe budgétaire de 15 000 \$ taxes incluses présente au budget est insuffisante et qu'une enveloppe supplémentaire de 16 782,54 \$ est nécessaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la STM à procéder à la conception, la surveillance, l'acquisition et l'installation des composantes nécessaires à la mise aux normes des feux piétons présents sur la rue Notre-Dame pour un montant maximal de 31 782,54 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-355-02-721 (15 000 \$ au budget 2016);

D'autoriser un transfert du surplus accumulé non autrement affecté de 16 782,54 \$ à ce poste budgétaire afin de pourvoir au paiement de cette dépense.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DÉMANTÈLEMENT, TRANSPORT, PRÉPARATION DU SITE ET RÉINSTALLATION DU CLOCHER ET DES CLOCHES AU PARC HENRI-LEROUX ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE S'Y RATTACHANT POUR UN MONTANT ESTIMÉ À 60 000 \$ PLUS TAXES**

**201604-110**

4.7

Considérant que le clocher est un monument emblématique de Montréal-Est et que la Ville étudie depuis novembre 2015 la possibilité de le déménager;

Considérant qu'une évaluation budgétaire pour le démantèlement, le transport, la préparation du site et la réinstallation du clocher et des cloches représente un investissement global estimé d'environ 60 000 \$ plus taxes;

Considérant que la proposition reçue du Groupe MAGMA pour la requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église a été retenue par le Conseil (résolution 201510-235) en vue d'un développement immobilier;

Considérant l'approbation de la promesse d'achat pour cet immeuble (résolution 201601-016);

Considérant que cette promesse d'achat inclut tous les droits accessoires, les titres et les intérêts dans tous les équipements et systèmes mécaniques, de plomberie, électrique, chauffage et climatisation situés et faisant partie de l'immeuble visé, ainsi que tous les autres droits accessoires, immeubles et structures y étant reliés et qui en font partie, y compris l'entretien et l'équipement de service appartenant à cet immeuble à l'exception de l'orgue et des cloches;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des montréalais de conserver le clocher et de le déménager au parc Henri-Leroux;

Considérant que le promoteur, le groupe MAGMA, autorise la Ville à conserver le clocher sur l'acte de vente à intervenir;

Considérant que la paroisse Saint-Esprit et l'entreprise Léo Goudreau & fils ont manifesté l'intérêt pour acquérir les cloches, que l'entreprise Léo Goudreau & fils a offert un montant de 9 600 \$ incluant les taxes pour acquérir les cloches et que la paroisse Saint-Esprit n'a pas officiellement transmis d'offre d'achat.

Il est proposé par monsieur le maire Robert Coutu,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser le démantèlement, le transport, la préparation du site et la réinstallation du clocher et des cloches au parc Henri-Leroux ainsi que la dépense s'y rattachant pour un montant estimé à 60 000 \$ plus taxes;

De transférer du surplus non autrement affecté la somme requise estimée à 60 000 \$ plus taxes afin de pourvoir au paiement de cette dépense;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-810-70-522;

De refuser l'offre d'achat de l'entreprise Léo Goudreau & fils pour l'acquisition des cloches.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**REFINANCEMENT DE LA DETTE À LONG TERME DE LA VILLE ÉCHÉANT LE 18 MAI 2016****201604-111**

4.8

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit procéder au refinancement de sa dette à long terme échéant le 18 mai 2016;

Considérant que le montant de son refinancement est évalué à 7 723 000 \$;

Considérant que la Ville a déjà des sommes accumulées afin de réduire ce montant;

Considérant que la Ville a déjà, à son budget, prévu d'acquitter les frais de financement relié au refinancement de cette dette

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De procéder au refinancement de la dette de la Ville échéant le 18 mai 2016 pour un montant de 6 522 000 \$;

D'autoriser un déboursé de 1 201 000 \$ au paiement du solde du montant de cette dette et d'affecter à cette fin les sommes de 1 180 521 \$ à partir du poste budgétaire dédié à cette fin (55-946-20-000) et de 20 479 \$ à partir du poste budgétaire du surplus accumulé non affecté (55-991-00-000);

D'affecter les frais de financement évalués à environ 130 440 \$ au poste budgétaire numéro 02-990-00-898, la dépense s'amortissant sur une période de 5 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONCORDANCE****201604-112**

4.9

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 522 000 \$ :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
801	428 800 \$
CM-200603043	260 100 \$
CM-200603043	483 415 \$
CM-200603043	244 100 \$
CM-200603043	435 300 \$
CM-200603043	226 300 \$
CM-200603043	2 745 885 \$
CM-200603043	1 698 100 \$

Considérant que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 522 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 mai 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles  
13120, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1A 3W2

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 18 mai et le 18 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière; la Ville de Montréal-Est, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – COURTE ÉCHÉANCE**

**201604-113**

4.10

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 522 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 801 et ceux compris dans la résolution CM 200603043 pour lesquels un refinancement est nécessaire, la Ville de Montréal-Est émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 mai 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt compris dans la résolution CM 200603043 pour lesquels un refinancement est nécessaire, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RÈGLEMENTS**

5

---

### **CONTRATS**

6

---

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE À L'ENTREPRISE MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC INC. – PROJET TP-ST 2016-09A – 25 364,35 \$ TAXES INCLUSES**

**201604-114**

6.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2016-09A – Contrat pour le marquage sur la chaussée, la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, soit :

- Marquage et Traçage du Québec inc. pour un montant de 25 364,35 \$, taxes incluses;
- Les signalisations RC inc. pour un montant de 29 257,73 \$, taxes incluses;
- Lignco Sigma inc. pour un montant de 36 045,79 \$, taxes incluses;
- Profilco inc. pour un montant de 33 425,36 \$, taxes incluses;

Considérant qu'après analyse, le plus bas soumissionnaire est jugé conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2016-09A – Contrat pour le marquage sur la chaussée à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc., pour un montant de 25 364,35 \$, taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE (1) CAMIONNETTE QUATRE PORTES, ¾ DE TONNE, NEUVE 2016 À MONTRÉAL DODGE CHRYSLER LASALLE – PROJET TP-ST 2016-02AM – 34 484,45 \$ TAXES INCLUSES**

**201604-115**

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2016 – 02AM Fourniture d'une (1) camionnette quatre portes, 3/4 de tonnes neuve 2016 la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant qu'un seul fournisseur a déposé une soumission, et que celle-ci a été jugée conforme, soit :

- Montréal Dodge Chrysler Lasalle pour un montant de 34 484,45 \$ taxes incluses;

Considérant que cette dépense est prévue au PTI et respecte le budget 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat TP-ST 2016 – 02AM Fourniture d'une (1) camionnette quatre portes, 3/4 de tonnes neuve 2016 à Montréal Dodge Chrysler Lasalle pour un montant de 34 484,45 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE (1) RÉTROCAVEUSE NEUVE 2016 À L'ENTREPRISE NORTRAX QUÉBEC INC. – PROJET TP-ST 2016-03A – 250 494,17 \$ TAXES INCLUSES**

**201604-116**

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2016-03A – Fourniture d'une (1) rétrocaveuse avec équipement en option, la ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission et qu'elles ont été jugées conformes;

Considérant que pour ses besoins d'opérations, la Direction des travaux publics et des services techniques ne retiendra pas les options 6 (modification de l'attache fourche) et 7 (garantie supplémentaire) tel que prévu au devis, ce qui représente l'impact suivant sur le prix de soumission :

- Hewitt Équipement limitée (Caterpillar) pour un montant de 250 673,09 \$ taxes incluses;
- Nortrax Québec inc. pour un montant de 250 494,17 \$ taxes incluses;

Considérant les commentaires formulés par la Direction du greffe et de l'urbanisme;

Considérant qu'après analyse, le plus bas soumissionnaire conforme est Nortrax Québec inc. pour un montant de 250 494,17 \$ taxes incluses pour le modèle de rétrocaveuse 410L 4x4 incluant les options 2.0 et 5.0 prévues au devis;

Considérant que cette dépense était prévue dans l'enveloppe budgétaire au PTI.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat TP-ST 2016-03A – Fourniture d'une (1) rétrocaveuse neuve 2016 à Nortrax Québec inc. pour un montant de 250 494,17 \$, taxes incluses;

De payer cet achat en immobilisation à même les disponibilités du fonds de roulement de la Ville et de financer cet achat sur une période de 10 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN**

**201604-117**

6.4

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain un ajout de travaux aux installations du CN est nécessaire pour l'accomplissement du projet;

Considérant que pour ce faire, une convention type doit être signée et autorisée par la municipalité;

Considérant que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada devra apporter des modifications au système d'avertissement de passage à niveau à l'intersection de l'avenue Marien

et de la voie de desserte métropolitaine (porte à faux) afin que les travaux soient conformes aux normes en vigueur;

Considérant que les coûts des travaux de l'ordre de 94 969,35 \$ taxes incluses sont imputables aux modifications et respectent l'enveloppe budgétaire du projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente et l'estimation des coûts pour les travaux impliqués avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain et d'autoriser le maire et le greffier à signer ladite entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ENTRE LES AVENUES MARIEN ET DUROCHER – PROJET TP-ST 2015-11**

**201604-118**

6.5

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher ;

Considérant que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit :

- G. Giuliani inc. pour un montant de 3 491 043,18 \$ taxes incluses;
- Charex pour un montant de 3 199 371,42 \$ taxes incluses;
- Les constructions et pavage Jeskar inc. pour un montant de 3 138 674,99 \$, taxes incluses;
- TGA Montréal inc. pour un montant de 3 284 860,12 \$ taxes incluses;
- Généreux construction inc. pour un montant de 3 427 550,82 \$ taxes incluses;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions par la firme de professionnels mandatée au projet soit, Norda Stelo, celle-ci recommande l'octroi du contrat à l'entreprise Les constructions et pavage Jeskar pour un montant de 3 134 754,34 \$ taxes incluses;

Considérant que la différence de ce montant et celui du procès-verbal de l'ouverture des soumissions découle d'une erreur de calcul de la part du soumissionnaire, ce qui a pour résultat une diminution du coût des travaux.

Considérant que le montant soumis respecte l'enveloppe budgétaire du projet prévu au PTI.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher à l'entreprise Les constructions et pavage Jeskar pour un montant de 3 134 754,34 \$ taxes incluses, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **APPROBATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST RELATIVEMENT À L'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT DIVERS POUR LA PÉRIODE DU 26 DÉCEMBRE 2015 AU 3 JANVIER 2019 AVEC DEUX (2) OPTIONS DE PROLONGATION D'UN (1) AN**

**201604-119**

6.6

Considérant que lors de la séance du 20 mai 2015, la Ville de Montréal-Est a adhéré au projet d'appel d'offres pour l'approvisionnement en carburant (résolution 201505-105);

Considérant que la Ville de Montréal est allée en appels d'offres afin d'assurer l'approvisionnement en carburants de concert avec d'autres municipalités et arrondissements;

Considérant qu'afin de satisfaire les besoins en carburants des arrondissements, des villes liées et de ses services corporatifs, la Ville de Montréal a procédé au renouvellement de deux contrats majeurs qui étaient en vigueur jusqu'au 26 décembre 2015;

Considérant que chaque participant doit faire l'objet de résolutions dûment approuvées. À cette fin, la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal doit conclure une entente à cet effet entre les parties concernées (articles 29.5 et 29.6 de la *Loi sur les cités et villes*);

Considérant que la prochaine entente sera d'une durée de 36 mois, plus deux options de prolongation d'un an.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adhérer à l'entente intermunicipale concernant la tenue d'un appel d'offres commun pour l'acquisition de carburant pour la gestion, par la direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, des achats durant la période contractuelle, et ce, pour la période du 26 décembre 2015 au 3 janvier 2019, avec deux options de renouvellement d'un an;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer cette entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **APPROBATION DE L'ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE CHAREX INC. PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE SOMME DÉJÀ DISPONIBLE DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-09 POUR LA RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE – 44 265,38 \$ INCLUANT LES TAXES**

**201604-120**

6.7

Considérant l'octroi du contrat dans le cadre du projet TP-ST-2014-09 pour la reconstruction des murs de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville (résolution 201507-171);

Considérant que l'entrepreneur a fait une demande de compensation pour la perte de productivité concernant les quantités réalisées moindres que prévu au contrat;

Considérant les argumentaires signifiés par l'entrepreneur, du constat terrain permettant de les valider, et après vérifications par le consultant mandaté au projet, ceux-ci sont jugés acceptables;

Considérant qu'à la suite de négociations entre les parties, une proposition d'entente de 44 265,38 \$ taxes incluses est jugée acceptable aux fins de recommandation au Conseil;

Considérant que le montant de 44 265,38 \$ taxes incluses sera comptabilisé comme directive de changement lors du traitement du prochain décompte;

Considérant que les paiements antérieurs, à venir et des directives de changements autorisées, le montant global des travaux ne devrait pas dépasser le montant autorisé lors de l'octroi de contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver l'entente avec l'entreprise Charex inc. prévoyant le paiement d'une somme déjà disponible dans le cadre du projet TP-ST-2014-09 pour la reconstruction des murs de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville de 44 265,38 \$ incluant les taxes.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller John Judd,

M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Françoise Lachapelle.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

#### **APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE 2016-2017 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST (AHMME)**

**201604-121**

6.8

Considérant que les objectifs de ce protocole sont de reconnaître que l'AHMME est le principal mandataire au niveau du hockey mineur et d'associer l'AHMME à la réalisation des objectifs de la Ville au niveau du sport amateur;

Considérant que la mission de l'AHMME est de favoriser le développement du hockey pour les jeunes de novice à junior de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le présent protocole a pour objet l'octroi, par la Ville, d'une aide financière annuelle pour permettre à l'AHMME de réaliser la mission que lui reconnaît la Ville et des actions déterminées en concertation par les deux parties.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De signer le protocole d'entente 2016-2017 entre l'Association hockey mineur Montréal-Est (AHMME) et la Ville de Montréal-Est.



## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **APPROBATION DE L'ACTE DE VENTE DE L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 922 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, AVEC BÂTISSE DESSUS ÉRIGÉE ET PORTANT L'ADRESSE CIVIQUE 1, PLACE DE L'ÉGLISE POUR LE PRIX DE 500 000 \$**

**201604-122**

6.9

Considérant que la proposition reçue du Groupe MAGMA pour la requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour la somme de 500 000 \$ a été retenue par le Conseil (résolution 201510-235);

Considérant que le Groupe MAGMA a mandaté un notaire pour la rédaction de l'acte de vente conformément au document d'appel de propositions pour le projet de vente d'une propriété municipale aux fins de requalifications (DG 2015-01) et à l'acceptation, par le Conseil, de la promesse d'achat du Groupe MAGMA pour l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée et portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour le prix de 500 000 \$ (résolution 201601-016);

Considérant que le Groupe MAGMA a autorisé de retirer le clocher des inclusions faisant partie de l'immeuble visé afin de permettre à la ville de le démanteler et le déménager au parc Henri-Leroux si elle le désire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver l'acte de vente préparé par M<sup>e</sup> Bruno Burrogano, notaire, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée et portant l'adresse civique 1, place de l'Église pour le prix de 500 000 \$;

D'autoriser le maire suppléant et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ledit acte de vente.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **PERSONNEL**

7

### **ENTÉRINER LA PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN LAROUCHE À TITRE DE JARDINIER, GROUPE 10, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, DEPUIS LE 4 AVRIL 2016**

**201604-123**

7.1

Considérant que monsieur Martin Larouche a été embauché à titre de jardinier le 14 décembre 2015 (résolution 201512-321) ;

Considérant que la période d'essai de monsieur Larouche s'est terminée le 4 avril 2016 ;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Larouche.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la permanence de monsieur Martin Larouche au poste de jardinier, groupe 10, à la Direction des travaux publics et des services techniques.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR MARIO SAWYER À TITRE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL, GROUPE 14, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES**

**201604-124**

7.2

Considérant la promotion de monsieur Yvon Rousseau à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A » le 16 novembre 2015 ;

Considérant l'abolition du poste laissé vacant de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B »;

Considérant la création d'un troisième poste de préposé à l'entretien général, un affichage dudit poste a eu lieu du 18 novembre au 2 décembre 2015 ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, aucun employé interne n'a posé sa candidature ;



Considérant que soixante-deux candidatures externes ont été reçues incluant un candidat de notre banque de remplacement, soit monsieur Mario Sawyer et que cinq candidats ont été convoqués à un test de connaissances générales ;

Considérant que cinq candidats ont été rencontrés en entrevue ;

Considérant que trois candidats ont été convoqués à des tests pratiques en menuiserie dont deux de ceux-ci se sont désistés ;

Considérant que monsieur Mario Sawyer a très bien réussi l'ensemble du processus du concours, qu'il a obtenu un examen médical jugé satisfaisant et qu'il répond aux exigences du poste, nous recommandons son embauche.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Mario Sawyer au poste de préposé à l'entretien général, groupe 14, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols-bleus, et ce, à compter du 22 mars 2016. Monsieur Sawyer aura une période de familiarisation de 16 jours travaillés tel que stipulé à l'article 17.11 de la convention collective.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS** 8

---

### **DON DE 1 000 \$ AU TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST**

**201604-125** 8.1

Considérant que le tournoi de golf des citoyens et citoyennes aura lieu le samedi 11 juin prochain;

Considérant que le tournoi en est à sa 24e édition cette année;

Considérant que le tournoi est toujours populaire auprès des citoyens;

Considérant que les organisateurs du tournoi remettront un don au Relais pour la vie de la Pointe-de-l'Île afin de soutenir la recherche sur le cancer.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ au Tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AUTORISER LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À REPRÉSENTER LA VILLE AU TOURNOI DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE ET PAYER UN MONTANT DE 459,90 \$ POUR DÉFRAYER LE COÛT D'INSCRIPTION**

**201604-126** 8.2

Considérant que chaque année, les employés représentent notre Ville lors de ce tournoi, et que la Ville de Montréal-Est défraie les coûts d'inscription;

Considérant que cette année, le tournoi se déroule à St-Eustache.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De payer un montant de 459,90 \$ pour défrayer le coût d'inscription au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics d'Amérique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DON DE 400 \$ À L'AFEAS DE MONTRÉAL-EST POUR LA TENUE DE LEUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE RÉGIONALE 2016**

**201604-127** 8.3

Considérant que l'AFEAS tiendra son assemblée générale régionale annuelle le 26 mai prochain;

Considérant que l'assemblée générale annuelle régionale se tiendra au Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant qu'il s'agit d'un événement d'envergure, réunissant de nombreux groupes de l'AFEAS à travers la province.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 400 \$ à l'AFEAS de Montréal-Est pour la tenue de leur assemblée générale annuelle régionale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON DE 200 \$ À L'ÉCOLE SECONDAIRE POINTE-AUX-TREMBLES POUR LA TENUE DU GALA DES GÉNIES**

**201604-128** 8.4

Considérant la tradition de l'École secondaire Pointe-aux-Trembles de souligner haut et fort les réussites de leurs élèves méritants;

Considérant que la Ville de Montréal-Est soutient le Gala des génies depuis 2007.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ à l'École secondaire Pointe-aux-Trembles pour la tenue du Gala des génies.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON DE DOCUMENTS PÉRIMÉS, DÉMODÉS OU USÉS PAR LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE GAGNON**

**201604-129** 8.5

Considérant que la bibliothèque Micheline-Gagnon doit procéder à l'élagage de ses documents périmés, démodés ou usés;

Considérant que l'élagage est essentiel dans le développement de la collection et doit s'effectuer de façon continue;

Considérant que l'élagage doit aussi se faire pour maximiser l'espace disponible;

Considérant que le taux d'élagage annuel recommandé est de 5 à 6 % de la collection totale;

Considérant qu'en 2015 les documents périmés, démodés ou usés ont été donnés à l'organisme « Pignon de l'est » qui après distribution aux familles du quartier a remis les documents restants à l'organisme « Cultures à partager »;

Considérant que cette année, les documents retirés seront livrés à deux organismes reconnus par la Ville de Montréal-Est soit, « La Maison Dalauze » et « Action Secours Vie d'Espoir »;

Considérant que si des livres remis à ces deux organismes ne sont pas distribués, ils devront être remis à l'organisme « Cultures à partager », qui transmet ces documents à des organisations africaines, et qui répond aussi à des demandes d'organismes et d'ONG québécois œuvrant en développement international.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner les documents élagués aux organismes "La Maison Dalauze" et "Action Secours Vie d'Espoir".

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201604-130**

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 58.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est tenue le 18 mai 2016 à 19 h en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur Yan Major – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,  
MAIRE

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 10.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2016**

**201605-131** 1.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 10.1, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mai 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance du 20 avril 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 12 mai 2016

3.2 Dépôt de l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2016

3.3 Dépôt de l'adjudication pour l'application de la délégation de pouvoir à la trésorière dans le cadre des appels d'offres publics adjugés au plus bas soumissionnaire – Vente d'obligations par soumissions publiques

**4 RAPPORTS DES SERVICES**

4.1 Adoption d'un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels dans le cadre du contrat pour l'impartition de la gestion du parc informatique

**5 RÈGLEMENTS**

**6 CONTRATS**

- 6.1 Octroi du contrat pour la location d'un camion écuereur d'égout à l'entreprise Joe Johnson Équipement inc. – Projet TP-ST 2016-08AM – 40 701,15 \$ taxes incluses
- 6.2 Exercice de l'option de renouvellement pour le contrat TP-ST 2014-10 – Collecte et transport des déchets domestiques sur le territoire de la Ville de Montréal-Est jusqu'au 30 juin 2017
- 6.3 Entente avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2016-01 – Installation d'une bordure sur l'avenue Montréal-Est
- 6.4 Octroi du contrat pour la fourniture d'un mini tracteur chargeur sur roues, neuf 2016 à l'entreprise J. René Lafond inc. – Projet TP-ST 2016-10A – 118 677,20 \$ taxes incluses

**7 PERSONNEL**

**8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

**9 DIVERS**

**10 AFFAIRE NOUVELLE**

- 10.1 Don au Relais pour la vie 2016 – 500\$

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par monsieur le conseiller John Judd.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mai 2016 tel que modifié par l'ajout du point 10.1.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2**

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2016**

**201605-132 2.1**

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 avril 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉPÔT DE DOCUMENTS 3**

---

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

**201605-133 3.1**

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 12 mai 2016.

---

**DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF COMBINÉ DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 AVRIL 2016**

**201605-134 3.2**

La trésorière dépose, séance tenante, l'état comparatif des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2016.

---

**DÉPÔT DE L'ADJUDICATION POUR L'APPLICATION DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA TRÉSORIÈRE DANS LE CADRE DES APPELS D'OFFRES PUBLICS ADJUGÉS AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE - VENTE D'OBLIGATIONS PAR SOUMISSIONS PUBLIQUES**

**201605-135** 3.3

La trésorière informe le conseil, qui en prend acte, du dépôt de l'adjudication pour l'application de la délégation de pouvoir à la trésorière dans le cadre des appels d'offres publics adjugés au plus bas soumissionnaire – vente d'obligations par soumissions publiques.

---

**RAPPORT DES SERVICES** 4

---

**ADOPTION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR L'IMPARTITION DE LA GESTION DU PARC INFORMATIQUE**

**201605-136** 4.1

Considérant que les systèmes de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels déjà utilisés par la Ville ne correspondent pas pour les services professionnels relatifs à l'impartition de la gestion du parc informatique;

Considérant qu'il y aurait lieu d'adopter une grille spécifique pour ce type de contrat.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurnet,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels pour l'impartition de la gestion du parc informatique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENTS** 5

---

**CONTRATS** 6

---

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUT À L'ENTREPRISE JOE JOHNSON ÉQUIPEMENT INC. - PROJET TP-ST 2016-08AM - 40 701,15 \$ TAXES INCLUSES**

**201605-137** 6.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2016-08AM – Contrat pour la location d'un camion écurer d'égout la Ville de Montréal-Est a lancé un appel d'offres public;

Considérant les besoins d'opérations de nettoyage annuel du réseau d'égouts sanitaire et pluvial;

Considérant que les opérations sont faites en régie avec la location d'un camion écurer d'égouts approprié pour douze (12) semaines au total, au printemps et à l'automne;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues et, qu'après analyse, seul le plus bas soumissionnaire est jugé conforme, soit :

- Joe Johnson Équipement inc. pour un montant de 40 701,15 \$ taxes incluses;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2016-08A – Contrat pour la location d'un camion écurer d'égout à l'entreprise Joe Johnson Équipement inc. pour un montant de 40 701,15 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR LE CONTRAT TP-ST 2014-10 – COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS DOMESTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST JUSQU'AU 30 JUIN 2017 – 128 093,65 \$ TAXES INCLUSES**

**201605-138** 6.2

Considérant que le contrat de service pour la collecte et le transport des déchets domestiques sur le territoire de la Ville de Montréal-Est arrivera à échéance le 30 juin 2016;

Considérant que le contrat TP-ST 2014-10 – Collecte et transport des déchets domestiques offre l'option de renouvellement d'une année (clause 4.2 du cahier des charges);

Considérant qu'après vérification, il serait avantageux monétairement que la Ville se prévale de l'option de renouvellement aux mêmes termes et conditions, lesquels sont assujettis à une indexation selon l'indice d'ensemble des prix à la consommation ;

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques se dit satisfaite du travail effectué dans le présent contrat;

Considérant que nous étudions la possibilité d'aller en appel d'offres regroupé avec les villes liées ou les arrondissements voisins afin de répondre aux différentes exigences de collectes prévues au Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR);

Considérant que l'entreprise JR Services Sanitaires accepte que le contrat soit prolongé jusqu'au 30 juin 2017 selon les termes et conditions du cahier des charges du devis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver le renouvellement du contrat TP-ST 2014-10 – Collecte et transport des déchets domestiques sur le territoire de la Ville de Montréal-Est selon l'option 2, jusqu'au 30 juin 2017, pour un montant annuel de 128 093,65 \$, taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2016-01 – INSTALLATION D'UNE BORDURE SUR L'AVENUE DE MONTRÉAL-EST**

**201605-139**

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2016-01 – Installation de bordures de protection sur l'avenue de Montréal-Est entre les rues Victoria et Sainte-Catherine, une entente avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada est nécessaire pour la tenue des travaux;

Considérant que le projet d'entente a été vérifié par la Direction du greffe et de l'urbanisme, et jugé conforme;

Considérant que l'impact financier sera réparti ainsi : 69 575 \$ taxes incluses payables par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et 69 575 \$ payables par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver l'entente avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2016-01 – Installation d'une bordure sur l'avenue de Montréal-Est;

D'autoriser la dépense de 69 575 \$ payable par la Ville de Montréal-Est pour la tenue des travaux relatifs au projet TP-ST 2016-01 – Installation d'une bordure sur l'avenue de Montréal-Est;

De financer la somme de 69 575 \$ par le fonds de roulement, laquelle sera remboursée sur une période de 10 ans;

D'autoriser le greffier à procéder à la signature de ladite entente avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Montréal-Est pour le projet TP-ST-2016-01 – Installation d'une bordure sur l'avenue de Montréal-Est.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-ST 2016-10A – FOURNITURE D'UN (1) MINI TRACTEUR-CHARGEUR SUR ROUES, NEUF 2016 – 118 677,20 \$ TAXES INCLUSES**

**201605-140**

6.4

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2016-10A – Fourniture d'un (1) mini tracteur-chargeur sur roues, neuf 2016, la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission et qu'après analyse, une (1) seule a été jugée conforme, soit :

- J. René Lafond inc.;
- Équipements Robert inc., jugée non conforme;



Considérant que pour ses besoins d'opérations, la Direction des travaux publics et des services techniques ne retiendra pas les options 6 et 7 telles que prévues au devis, en ce sens, la soumission la plus basse, est :

- J. René Lafond inc., pour un montant de 118 677,20 \$ incluant les taxes

Considérant que cette dépense était prévue dans l'enveloppe budgétaire au PTI 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat TP-ST 2016-10A – Fourniture d'un (1) mini tracteur-chargeur sur roues, neuf 2016 au fournisseur J. René Lafond inc., pour un montant de 118 677,20 \$ taxes incluses;

De payer cet achat en immobilisation à même les disponibilités du fonds de roulement de la Ville et de financer cet achat sur une période de 10 ans.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

<b>PERSONNEL</b>	<b>7</b>
------------------	----------

---

<b>AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS</b>	<b>8</b>
--------------------------------------	----------

---

<b>DIVERS</b>	<b>9</b>
---------------	----------

---

<b>AFFAIRE NOUVELLE</b>	<b>10</b>
-------------------------	-----------

---

#### **DON AU RELAIS POUR LA VIE – 500 \$**

<b>201605-141</b>	<b>10.1</b>
-------------------	-------------

Considérant la demande du président d'honneur du Relais pour la vie 2016, monsieur Sylvain Castonguay;

Considérant que cette œuvre tient à cœur à de nombreux montréalais;

Considérant que cette cause pourrait bénéficier de l'appui de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ pour le Relais pour la vie 2016 qui se tiendra le 27 mai prochain au Sanctuaire de la Réparation.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201605-142**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est tenue le 15 juin 2016 à 19 h en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur Yan Major – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,  
MAIRE

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 17.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2016**  
**201606-143** 1.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter les points 10.1 et 10.2, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance du 18 mai 2016

2.2 Procès-verbal de correction du titre du règlement 54-2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 9 juin 2016

3.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Yan Major, conformément à l'article 360.1 de la LERM

3.3 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale

**4 RAPPORTS DES SERVICES**

4.1 Inscription de monsieur Yan Major, conseiller municipal, à la formation « Éthique, déontologie : faisons le point » offerte par l'Union des municipalités du Québec

- 4.2 Vente de l'orgue de l'église Saint-Octave à la « Holy Cross Lutheran Church » pour la somme de 3 000 \$
- 4.3 Demande à la Commission de toponymie du Québec pour effectuer le changement de nom de Place de l'Église pour l'avenue Broadway
- 4.4 Adoption du compte rendu de la Commission de circulation du 9 mai 2016
- 4.5 Demande au service des infrastructures, de la voirie et des transports de l'agglomération de Montréal de retirer le circuit prévu sur l'avenue Broadway entre les rues Victoria et Dorchester
- 4.6 Nouvelle Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est et abrogation de la politique adoptée le 17 décembre 2014
- 4.7 Entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Montréal
- 4.8 Ajout et financement du projet de réfection de voirie 2016, dans le cadre du plan d'intervention

## **5 RÈGLEMENTS**

- 5.1 Avis de motion – Règlement sur le plan d'urbanisme
- 5.2 Adoption – Projet règlement 57-2016 – Règlement sur le plan d'urbanisme
- 5.3 Avis de motion – Règlement sur le zonage
- 5.4 Adoption – Projet règlement 58-2016 – Règlement sur le zonage
- 5.5 Avis de motion – Règlement de lotissement
- 5.6 Adoption – Projet règlement 59-2016 – Règlement de lotissement
- 5.7 Avis de motion – Règlement de construction
- 5.8 Adoption – Projet règlement 60-2016 – Règlement de construction
- 5.9 Avis de motion – Règlement sur les permis et certificats
- 5.10 Adoption – Projet règlement 61-2016 – Règlement sur les permis et certificats
- 5.11 Adoption – Règlement 62-2016 – Règlement concernant les parcs, terrains de jeux et espaces verts
- 5.12 Avis de motion – modification au règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement – modifications relatives à la signalisation et la circulation

## **6 CONTRATS**

- 6.1 Octroi du contrat pour la fourniture de services de soutien technique, de maintenance et de mises à jour des logiciels BiblioMondo à l'entreprise BiblioMondo inc. – 19 795,90 \$ taxes incluses (pour trois ans)
- 6.2 Ratification du mandat octroyé à Les Entreprises Michaudville inc. pour la fuite d'eau sur la conduite de 16 et 14 pouces à l'angle de la rue Sherbrooke et de l'avenue Marien – 57 487,50 \$, taxes incluses
- 6.3 Financement d'une dépense supplémentaire dans le cadre du projet TP-ST 2015-05 – Implantation d'un chalet mobile sur pieux dans le parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) – travaux complémentaires pour le branchement des entrées de service – 49 183,20 \$ taxes incluses
- 6.4 Vente à Usines Giant inc. du lot 5 734 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – 5 200 \$

## **7 PERSONNEL**

### **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Don de vingt-six chaises en bois de la bibliothèque Micheline-Gagnon à Action Secours Vie d'Espoir
- 8.2 Don à Cuisine collective « À toute vapeur » - 500 \$
- 8.3 Don à la Table de concertation des aînés pour l'organisation du Bal des aînés en octobre prochain – 500 \$
- 8.4 Don au Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour la production d'un livre relatant l'histoire des Filles du Roy – 200 \$
- 8.5 Don à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour le Magasin-Partage rentrée scolaire – 1 000 \$

### **9 DIVERS**

### **10 AFFAIRE NOUVELLE**

- 10.1 Nomination de madame Joanie Maltais à titre d'inspectrice de la Ville de Montréal-Est pour la période du 13 juin au 25 août 2016
- 10.2 Approbation de la lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP – 301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de

détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) pour la Régie du Bâtiment du Québec par monsieur Daniel Dufort

## **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Yan Major.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2016 tel que modifié par l'ajout des points 10.1 et 10.2.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2**

---

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2016**

#### **201606-144 2.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 mai 2016.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU TITRE DU RÈGLEMENT 54-2016**

#### **201606-145 2.2**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du conseil qu'il a procédé à la correction du titre du règlement 54-2016 - *Règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit* – afin d'y retirer le mot « projet. » En effet, au lieu de lire « Projet – règlement 54-2016 – *Règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit* », il aurait plutôt fallu lire « règlement 54-2016 - *Règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit.* »

---

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS 3**

---

### **RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

#### **201606-146 3.1**

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 9 juin 2016.

---

### **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE CONSEILLER YAN MAJOR, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 360.1 DE LA LERM**

#### **201606-147 3.2**

Le greffier dépose, séance tenante, la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Yan Major.

---

### **DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

#### **201606-148 3.3**

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

---

## **RAPPORT DES SERVICES**

4

---

### **INSCRIPTION DE MONSIEUR YAN MAJOR, CONSEILLER MUNICIPAL, À LA FORMATION "ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE: FAISONS LE POINT" OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**201606-149**

4.1

Considérant que monsieur Yan Major a été élu au poste de conseiller municipal du district 2 lors de l'élection partielle du 1er mai dernier;

Considérant que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation:

Considérant que l'Union des municipalités du Québec offre, par webinaire, aux nouveaux élus la formation « Éthique, déontologie : faisons le point »;

Considérant que cette formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale répond aux normes établies par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant que le coût de la formation est de 95 \$ plus taxes pour les membres de l'Union des municipalités;

Considérant que monsieur Yan Major est intéressé à participer à cette formation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la participation de monsieur Yan Major, conseiller municipal, à la formation « Éthique, déontologie : faisons le point » offerte par l'Union des municipalités du Québec;

D'autoriser une dépense à cet effet de 109,23 \$ incluant toutes taxes pour le paiement des frais d'inscription à cette formation et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-110-00-454.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **VENTE DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE À LA "HOLY CROSS LUTHERAN CHURCH" POUR LA SOMME DE 3 000 \$**

**201606-150**

4.2

Considérant que la résolution 201501-012 autorisait la direction générale à mandater la firme Casavant Frères à vendre l'orgue Casavant opus 2615 de l'église Saint-Octave;

Considérant que l'entente conclue avec la firme Casavant Frères prévoyait qu'une somme de 10 000 \$ était remise à la Ville si l'entreprise trouvait un acheteur pour ledit orgue;

Considérant que la firme Casavant Frères a trouvé un seul acheteur intéressé, soit la « Holy Cross Lutheran Church » de Kitchener en Ontario;

Considérant que cette église ne dispose que d'une somme de 3 000 \$ pour acquérir l'orgue et que le démantèlement de l'orgue sera assuré par Dodington & Dodington Organ Services, la firme Casavant Frères a confirmé qu'elle autorisait la Ville à négocier directement avec la « Holy Cross Lutheran Church »;

Considérant que la paroisse Maria Auxiliatrice à Rivière-des-Prairies a manifesté de l'intérêt si la Ville lui offrait gratuitement ledit orgue;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de vendre l'orgue de l'église Saint-Octave au plus offrant et que cette vente permettra à l'orgue de résonner à nouveau dans une autre église.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la vente de l'orgue Casavant opus 2615 de l'église Saint-Octave à la « Holy Cross Lutheran Church » pour la somme de 3 000 \$.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC POUR EFFECTUER LE CHANGEMENT DE NOM DE PLACE DE L'ÉGLISE POUR L'AVENUE BROADWAY**

**201606-151**

4.3

Considérant que l'église Saint-Octave sera démolie pour faire place à un projet immobilier;

Considérant que le nom place de l'Église ne sera plus approprié;

Considérant qu'il y a lieu d'officialiser le changement de nom de place de l'Église auprès de la Commission de toponymie du Québec;

Considérant que les citoyens habitant place de l'Église sont parfaitement d'accord;

Considérant que les numéros civiques n'auront pas à être modifiés.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De mandater la directrice des communications, de la culture et de la communauté à faire toutes les demandes requises auprès de la Commission de toponymie du Québec afin de changer le nom de place de l'Église pour avenue Broadway;

D'autoriser la directrice des communications, de la culture et de la communauté à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,  
M. le conseiller John Judd,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Yan Major.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

#### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE CIRCULATION DU 9 MAI 2016**

**201606-152**

4.4

Considérant que la Commission de circulation a eu lieu le 9 mai 2016 à 13h dans la salle des comités de l'hôtel de ville;

Considérant que les dossiers ont tous été analysés par les membres de la Commission de circulation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter chacune des recommandations de la Commission de circulation à l'exception de celles des points 201605-104 et 201605-102;

Pour le point 201605-104, le Conseil décide plutôt d'installer un panneau « arrêt » sur l'avenue Broadway à l'angle de la rue De Montigny;

Pour le point 201605-102, le Conseil reporte sa décision ultérieurement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **DEMANDE AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE RETIRER LE CIRCUIT PRÉVU SUR L'AVENUE BROADWAY ENTRE LES RUES VICTORIA ET DORCHESTER**

**201606-153**

4.5

Considérant que le service des infrastructures, de la voirie et des transports de l'agglomération de Montréal a soumis un programme de voies cyclables sur le territoire de la ville de Montréal-Est;

Considérant que le programme prévoit la réalisation d'un circuit reliant la rue Notre-Dame (parc de l'Hôtel-de-Ville) et l'avenue Dorchester en passant par l'avenue Broadway;

Considérant qu'à la suite de la présentation du concept d'aménagement de Montréal, des inquiétudes sont déposées par la Commission qui ne souhaite pas avoir une piste cyclable unidirectionnelle (de part et d'autre de la voie publique) sur l'avenue Broadway entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert;

Considérant qu'une proposition d'agencement de travaux de réfection pour l'avenue Marien (alternative) conjointement avec la planification du PTI, afin d'agencer les travaux de prolongement de la piste cyclable via l'avenue Marien au lieu de l'avenue Broadway (entre les rues Prince-Albert et Victoria);

Considérant qu'après analyse des membres de la Commission de circulation, il serait souhaitable que le circuit soit dirigé de la façon suivante :

- Rue Notre-Dame: limite Ouest jusqu'à l'avenue Denis;
- Avenue Denis: jusqu'à la rue Sainte-Julie;
- Rue Sainte-Julie: jusqu'à la sortie du parc de l'Hôtel-de-Ville sur l'avenue Broadway;
- Avenue Broadway: du parc de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la rue Prince-Albert;
- Rue Prince-Albert: de l'avenue Broadway jusqu'à l'avenue Marien;
- Avenue Marien: de la rue Prince-Albert jusqu'à la rue Dorchester
- Rue Dorchester: de l'avenue Marien jusqu'à la limite Est de la ville;

Considérant que le tracé proposé pour le réseau cyclable nécessitera un passage de ladite piste sur la rue Prince-Albert, il est recommandé à l'unanimité par les membres de la Commission de circulation de modifier l'article 9 du règlement 33-2013 afin que le tronçon de cette rue compris entre les avenues Marien et Broadway soit un chemin à sens unique de l'Ouest vers l'Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la recommandation des membres de la Commission de circulation et de proposer au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de l'agglomération de Montréal de retirer le tronçon de voie cyclable prévu sur l'avenue Broadway entre les rues Victoria et Dorchester et de modifier celui-ci pour permettre la circulation sur la rue Prince-Albert entre les avenues Broadway et Marien.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **NOUVELLE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET ABROGATION DE LA POLITIQUE ADOPTÉE LE 17 DÉCEMBRE 2014**

**201606-154**

4.6

Considérant l'adoption de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est le 17 décembre 2014 (201412-316);

Considérant que la première évaluation de rendement des employés cadres faite à la suite de l'adoption de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est a démontré une complexité quant à son application;

Considérant que la politique a été revue entièrement par les cadres de la Ville dans le but d'assurer une équité entre les employés cadres;

Considérant qu'il y aurait lieu de remplacer la politique antérieure par la nouvelle Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est et d'abroger la politique adoptée le 17 décembre 2014;

Considérant que la nouvelle politique prévoit des augmentations annuelles pour les employés cadres de 2 % plus 0,5 % si l'indice des prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal est égal ou supérieur à 1,5%;

Considérant que l'IPC de la région de Montréal a augmenté de 1,5 % pour l'année 2014 et de 1,4 % pour l'année 2015, il y aurait lieu d'augmenter les échelles salariales des employés cadres de 2,5 % pour l'année 2015 et de 2 % pour l'année 2016;

Considérant que les échelles salariales sont représentées à la grille des échelles salariales (ANNEXE A) de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est en y remplaçant toutefois, à l'article 22.5, le taux de « 1.5 % » par « 1.8 % »;

D'abroger la politique adoptée le 17 décembre 2014;

D'affecter les sommes nécessaires au paiement des augmentations des échelles salariales des cadres pour les années 2015 et 2016 en respect avec ladite politique et d'imputer cette dépense aux postes budgétaires affectés.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,  
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Yan Major.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



## **ENTENTE DE COLLABORATION EN VUE DE DÉVELOPPER LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE MONTRÉAL**

**201606-155** 4.7

Considérant la volonté du gouvernement du Québec de favoriser le développement des zones industrialo-portuaire;

Considérant que pour ce faire, le ministère de l'Économie, de l'Immigration et des Exportations souhaite mettre en place un comité local ayant notamment pour mandat de délimiter le périmètre géographique de la zone industrialo-portuaire et d'élaborer un plan de développement de ladite zone;

Considérant que plusieurs représentants de ministères et de municipalités ainsi que le port de Montréal sont invités à participer audit comité;

Considérant que la Ville de Montréal-Est est une Ville portuaire et qu'il lui serait avantageux de participer à l'élaboration d'un tel plan de développement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adhérer à l'entente de collaboration en vue de développer la zone industrialo-portuaire de Montréal;

De mandater le responsable de l'urbanisme pour la Ville de Montréal-Est pour siéger au comité à être mis en place conformément à l'article 3.1 de ladite entente;

Cette résolution remplace la résolution 201601-013 à toutes fins que de droit;

D'autoriser le maire et le greffier à signer ladite entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **AJOUT ET FINANCEMENT DU PROJET DE RÉFECTION DE VOIRIE 2016, DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION**

**201606-156** 4.8

Considérant la demande de monsieur Éric Dancause, directeur des travaux publics et des services techniques, relativement aux travaux de réfection des voies de service de l'autoroute Métropolitaine, prévus originalement en 2016 et 2018 selon la fiche PTI 2016-51 et devancés suite aux dernières études géotechniques et de caractérisation environnementale;

Considérant qu'à l'origine le financement du projet de voirie 2016 devait être effectué par règlement d'emprunt;

Considérant que le projet d'investissement totaliserait au maximum une enveloppe de 950 000 \$ pour des travaux palliatifs de planage et de pavage d'une durée de vie de 3 à 5 ans;

Considérant que ce projet s'avère admissible pour financement par les sommes récoltées dans le fonds de réfection et d'entretien des voies publiques (Fonds de carrières et sablières);

Considérant que ce fonds s'élève, au 31 décembre 2015, au montant de 5 823 449 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le projet présenté par monsieur Éric Dancause, directeur des travaux publics et des services techniques, de réfection de voirie 2016 relatif à la réfection des voies de service de l'autoroute Métropolitaine, direction est entre la sortie de la Carrière Lafarge et le viaduc des pipelines de Shell et direction ouest entre l'avenue Marien et le chemin Bourget (des travaux palliatifs de planage et de pavage d'une durée de vie 3 à 5 ans) pour un montant maximum de 950 000 \$;

D'imputer au poste 22-300-00-721;

De financer ce projet (950 000 \$) à même les revenus reportés – fonds de réfection et d'entretien des voies publiques (Fonds de carrières et sablières), poste de bilan 55-169-03-000;

De retourner au revenu reporté – fonds de réfection et d'entretien des voies publiques (Fonds de carrières et sablière) tout excédent non dépensé pour ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENTS** 5

---

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME**

**201606-157** 5.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera adopté un règlement sur le plan d'urbanisme qui aura pour effet de remplacer le Plan d'urbanisme de Montréal - partie II : chapitre 20 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est.

---

**ADOPTION – PROJET RÈGLEMENT 57-2016 – RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME**

**201606-158** 5.2

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 57-2016 - Règlement sur le plan d'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE**

**201606-159** 5.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement sur le zonage, règlement qui aura pour effet de remplacer le règlement 713 - Règlement de zonage.

---

**ADOPTION – PROJET RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE**

**201606-160** 5.4

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

**201606-161** 5.5

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement de lotissement qui aura pour effet de remplacer le règlement 714 - Règlement de lotissement.

---

**ADOPTION – PROJET RÈGLEMENT 59-2016 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

**201606-162** 5.6

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 59-2016 - Règlement de lotissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

**201606-163** 5.7

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement de construction.

---

**ADOPTION – PROJET RÈGLEMENT 60-2016 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

**201606-164** 5.8

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 60-2016 - Règlement de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

**201606-165**

5.9

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sur les permis et certificats.

---

**ADOPTION – PROJET RÈGLEMENT 61-2016 – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

**201606-166**

5.10

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION – RÈGLEMENT 62-2016 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS**

**201606-167**

5.11

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 62-2016 - Règlement sur les parcs, terrains de jeux et espaces verts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – MODIFICATIONS RELATIVES À LA SIGNALISATION ET LA CIRCULATION**

**201606-168**

5.12

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement 33-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement pour y effectuer des modifications relatives à la signalisation et la circulation.

---

**CONTRATS**

6

---

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE, DE MAINTENANCE ET DE MISES À JOUR DES LOGICIELS BIBLIOMONDO DE L'ENTREPRISE BIBLIOMONDO INC.**

**201606-169**

6.1

Considérant que le contrat de soutien technique, de maintenance et de mise à jour de BiblioMondo est échu;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat de support pour ce produit.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la fourniture de services de soutien technique, de maintenance et de mises à jour des logiciels de BiblioMondo, pour une période de trois ans, à l'entreprise BiblioMondo inc., pour un montant total de 19 795,90 \$, taxes incluses, réparti comme suit :  
année 1 – 6 565,75 \$ / année 2 – 6 598,58 \$ / année 3 – 6 631,57 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RATIFICATION DU MANDAT OCTROYÉ À LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. POUR LA FUITE D'EAU SUR LA CONDUITE DE 16 ET 14 POUCES À L'ANGLE DE LA RUE SHERBROOKE ET DE L'AVENUE MARIEN – 57 487,50 \$, TAXES INCLUSES**

**201606-170**

6.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est a constaté, le 23 mai 2016, qu'il y avait une fuite d'eau sur la conduite de 16 et 14 pouces sur la rue Sherbrooke à l'angle de l'avenue Marien;

Considérant que cette conduite du réseau principal d'aqueduc de la Ville de Montréal est située sur notre territoire et que selon le règlement RCG 05-002, le service d'entretien, tel qu'une fuite d'eau, est délégué à la Ville de Montréal-Est;

Considérant l'importance de cette fuite et nos connaissances limitées du réseau principal d'aqueduc, une assistance externe était nécessaire par l'entremise de les entreprises Michaudville inc., laquelle a un contrat actif avec Montréal, soit le contrat IRR 2015-01;

Considérant que les tarifs utilisés sont les mêmes que ceux du contrat avec la Ville de Montréal et qu'une facture sera transmise à cette dernière après la fin des travaux complets de colmatage de la fuite, tel que stipulé dans le RCG-05-002;

Considérant qu'une intervention en deux étapes est nécessaire et qu'une évaluation budgétaire globale représente près de 57 487,50 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De ratifier le mandat octroyé à Les entreprises Michaudville inc. pour réparer la fuite d'eau sur la conduite de 16 et 14 pouces à l'angle de la rue Sherbrooke et de l'avenue Marien, et ce, pour un montant de 57 487,50 \$, taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **FINANCEMENT D'UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2015-05 – IMPLANTATION D'UN CHALET MOBILE SUR PIEUX DANS LE PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE) – TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES POUR LE BRANCHEMENT DES ENTRÉES DE SERVICE – 49 183,20 \$ TAXES INCLUSES**

**201606-171**

6.3

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques a procédé à l'installation d'un chalet mobile sur pieux dans le parc de l'Hôtel-de-Ville (résolution 201506-142);

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques est allée en appel d'offres sur invitations pour les travaux de branchement d'entrées de service et que les soumissions reçues dépassaient largement les coûts estimés de 140 000 \$ taxes incluses et que celles-ci ont été rejetées;

Considérant que la Direction des travaux publics a procédé aux travaux requis en régie pour les branchements des entrées de service permettant de s'adapter aux impondérables des conditions terrains (pipelines et autres services publics);

Considérant que des ajustements d'interventions étaient nécessaires et n'étaient pas prévus durant les travaux de branchement des entrées de service du chalet, soit :

- La location de l'équipement spécialisé de type « vacuum » nécessaire pour les interventions près des pipelines (exigences) et autres ajustements non prévus pour un montant de ± 15 500 \$ ;
- La modification au raccordement électrique pour les besoins du parc et du bâtiment, découlant de la vente de l'église; comme unique alternative pour se raccorder à l'édifice de l'hôtel de ville, pour un montant de ± 11 500 \$ ;
- La gestion supplémentaire des sols contaminés et la réfection de la bordure du parc, pour un montant de ± 8 000 \$;
- Travaux d'aménagement paysager complémentaires pour une meilleure intégration du chalet dans le parc; pour un montant de ± 5 000 \$;

pour un montant de ± 44 000 \$, avant les taxes applicables, en besoins complémentaires imprévus pour un montant avec taxes de 49 183, 20 \$ ;

Considérant qu'une somme complémentaire est nécessaire pour la finalisation du projet, soit : 250 852,37 \$ (montant des travaux) moins 201 669, 17 \$ (estimé des travaux 2015) pour une différence de 49 183,20 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De transférer la somme de 49 183,20 \$ du surplus accumulé non autrement affecté au poste budgétaire 22-701-50-721 afin de pourvoir au paiement de cette dépense supplémentaire;

De retourner au surplus l'excédent non dépensé.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,  
M. le conseiller John Judd,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Yan Major

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**VENTE À USINES GIANT INC. DU LOT 5 734 181 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – 5 200 \$**

**201606-172** 6.4

Considérant que lors de la séance du 17 février 2016, la Ville de Montréal-Est acceptait la promesse d'achat de Usines Giant inc.;

Considérant que l'acte de vente est conforme aux conditions établies dans la résolution 201602-038.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'acte de vente du lot 5 734 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal entre la Ville de Montréal-Est et Usines Giant inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PERSONNEL** 7

---

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS** 8

---

**DON DE VINGT-SIX CHAISES EN BOIS DE LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON À ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR**

**201606-173** 8.1

Considérant que les chaises de bois de la salle de conférence de la bibliothèque Micheline-Gagnon ont été remplacées en 2015, pour des sièges plus appropriés;

Considérant que ces chaises en bois peuvent encore être utiles;

Considérant que l'organisme Action Secours Vie d'Espoir a demandé qu'on lui fasse don de ces chaises.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner vingt-six chaises à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON À CUISINE COLLECTIVE « À TOUTE VAPEUR » - 500 \$**

**201606-174** 8.2

Considérant que Cuisine collective « À toute vapeur » aide plusieurs personnes démunies de notre Ville, soit par des ateliers de cuisine collective, ou par le dépannage alimentaire;

Considérant que Cuisine collective « À toute vapeur » demande un soutien financier pour pouvoir continuer d'aider les citoyens dans le besoin.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner un montant de 500,00 \$ afin que la Cuisine collective « À toute vapeur » puisse continuer à aider les familles de Montréal-Est dans le besoin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS POUR L'ORGANISATION DU BAL DES AÎNÉS EN OCTOBRE PROCHAIN – 500 \$**

**201606-175** 8.3

Considérant que La Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles fête son 11e anniversaire, et que pour l'occasion un bal sera organisé en octobre prochain;

Considérant que pour cette occasion, environ 270 personnes seront réunies au Centre Roussin;

Considérant que La Table des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles a pour mission de promouvoir et défendre les droits des personnes âgées et de regrouper des organismes, des groupes et des citoyens préoccupés par le bien-être des aînés.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner un montant de 500,00 \$ pour l'organisation du bal des aînés, qui souligne le 11e anniversaire de La Table de concertation des aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON AU CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES POUR LA PRODUCTION D'UN LIVRE RELATANT L'HISTOIRE DES FILLES DU ROY – 200 \$**

**201606-176** 8.4

Considérant que le Centre des femmes est un organisme à but non lucratif qui, depuis plus de 20 ans, vient en aide aux femmes de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles dans le besoin en leur offrant divers services et activités appropriés à leurs besoins;

Considérant que l'histoire des Filles du Roy, s'inscrit dans leur volet « Éducation populaire » et elle consiste à entamer une démarche visant à rendre un hommage plus que mérité aux mères de la nation québécoise;

Considérant que l'objectif final de ce volet est la production d'un livre qui sera imprimé à plus de 2 000 exemplaires et distribué à travers le Québec;

Considérant que le livre ne parle que de la vie des Filles du Roy de RDP / PAT et de leur descendance et ne mentionne pas que des Filles du Roy se sont aussi établies sur le territoire de ce qui est aujourd'hui Montréal-Est; comme ce fait est passé sous silence, la Ville ne peut commanditer aux niveaux exigés (mais non expliqués), mais elle désire toutefois contribuer aux dépenses occasionnées par ce livre.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 200,00 \$ pour aider le Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles à la production d'un livre relatant l'histoire des Filles de Roy.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON À L'ORGANISME ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR POUR LE MAGASIN-PARTAGE RENTRÉE SCOLAIRE – 1 000 \$**

**201606-177** 8.5

Considérant que l'organisme Action Secours Vie d'Espoir veut offrir des fournitures scolaires aux enfants des familles défavorisées de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du projet Magasin-Partage rentrée scolaire;

Considérant qu'en 2015, 226 enfants et 97 familles ont bénéficié de ce service;

Considérant que le Magasin-Partage aura lieu le 18 août prochain au local d'Action Secours Vie d'Espoir.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ pour aider l'organisme Action Secours Vie d'Espoir à offrir des fournitures scolaires aux enfants des familles défavorisées de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour le Magasin-Partage rentrée scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

**NOMINATION DE MADAME JOANIE MALTAIS À TITRE D'INSPECTRICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LA PÉRIODE DU 13 JUIN AU 25 AOÛT 2016**

**201606-178** 10.1

Considérant qu'il y a lieu de nommer madame Joanie Maltais à titre d'inspectrice afin de lui accorder les pouvoirs reliés à cette fonction en vertu notamment du chapitre 2 du règlement 712



– Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) et ce, pour la période du 13 juin au 25 août 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De nommer madame Joanie Maltais à titre d'inspectrice pour la Ville de Montréal-Est pour la période du 13 juin au 25 août 2016.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP – 301) RELATIVEMENT À LA COMPENSATION POUR SERVICES RENDUS À TITRE DE DÉTENTEUR DE LA LICENCE DE COMPAGNON ÉLECTRICIEN (RÉPONDANT) POUR LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC PAR MONSIEUR DANIEL DUFORT**

*Le maire, monsieur Robert Coutu, a informé le greffier de la Ville, Me Roch Sergerie, dans le délai prescrit de sa demande de reconsidération de la résolution 201606-179 – « Approbation de la lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP – 301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) pour la Régie du Bâtiment du Québec par monsieur Daniel Dufort » adoptée lors de la séance ordinaire du 15 juin 2016. En conséquence de cette demande de reconsidération, le greffier de la Ville a suspendu les effets de cette résolution et la soumettra de nouveau au Conseil pour qu'il la considère d'urgence et en priorité.*

**201606-179**

10.2

Considérant que la Ville doit désigner un répondant auprès de la Régie du bâtiment du Québec à titre de constructeur propriétaire afin réaliser des travaux d'électricité;

Considérant que le répondant en exécution des travaux de construction est garant de l'application rigoureuse par l'entreprise et par ses sous-traitants des normes, de la réglementation et des techniques de construction spécifiques aux travaux compris dans la sous-catégorie de licence qu'il qualifie, et ce, en collaboration régulière avec le répondant en gestion de projets et de chantiers;

Considérant qu'une lettre d'entente a été négociée avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal afin de désigner monsieur Daniel Dufort à titre de répondant de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver la signature de la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) par monsieur Daniel Dufort;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-163;

De transférer les sommes requises du poste budgétaire 02-320-10-625 au poste budgétaire 02-320-00-163;

D'autoriser madame Josée Guy, directrice générale, et madame Joanne Blain, agente-conseil en ressources humaines, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous documents utiles au suivi de la présente résolution.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,

Mme la conseillère Anne St-Laurent.

M. le conseiller John Judd,

M. le conseiller Michel Bélisle,

M. le conseiller Yan Major,

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---



## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201606-180**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle.

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 21 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est tenue le 20 juillet 2016 à 19 h en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur Yan Major – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,  
MAIRE

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 07.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**POINT À RECONSIDÉRER**

---

201607-179

10.2

**APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP – 301) RELATIVEMENT À LA COMPENSATION POUR SERVICES RENDUS À TITRE DE DÉTENTEUR DE LA LICENCE DE COMPAGNON ÉLECTRICIEN (RÉPONDANT) POUR LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC PAR MONSIEUR DANIEL DUFORT**

Considérant que la Ville doit désigner un répondant auprès de la Régie du bâtiment du Québec à titre de constructeur propriétaire afin réaliser des travaux d'électricité;

Considérant que le répondant en exécution des travaux de construction est garant de l'application rigoureuse par l'entreprise et par ses sous-traitants des normes, de la réglementation et des techniques de construction spécifiques aux travaux compris dans la sous-catégorie de licence qu'il qualifie, et ce, en collaboration régulière avec le répondant en gestion de projets et de chantiers;

Considérant qu'une lettre d'entente a été négociée avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal afin de désigner monsieur Daniel Dufort à titre de répondant de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De désapprouver la signature de la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) par monsieur Daniel Dufort puisque la version présentée lors de la séance du conseil ne constituait pas la version finale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2016****201607-181** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juillet 2016 tel que ci-après reproduit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE****PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR****10.2 POINT À RECONSIDÉRER**

Reconsidération de la résolution 201606-179 - Approbation de la lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP – 301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (répondant) pour la régie du bâtiment du Québec par monsieur Daniel Dufort

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juillet 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance du 15 juin 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances (29-2013)* au 14 juillet 2016

3.2 Rapports des candidats à l'élection partielle du 1er mai 2016 portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus

**4 RAPPORTS DES SERVICES**

4.1 Nomination de madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre 2016

4.2 Ratification de la lettre d'entente (version du 30 juin 2016) avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP – 301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) pour la Régie du Bâtiment du Québec par monsieur Daniel Dufort

**5 RÈGLEMENTS**

5.1 Adoption – règlement 57-2016 – *Règlement sur le plan d'urbanisme*

5.2 Adoption – règlement 58-2016 – *Règlement sur le zonage*

5.3 Adoption – règlement 59-2016 – *Règlement sur le lotissement*

5.4 Adoption – règlement 60-2016 – *Règlement de construction*

5.5 Adoption – règlement 61-2016 – *Règlement sur les permis et certificats*

5.6 Avis de motion – Règlement abrogeant le règlement 652 - *Règlement fixant les normes et modalités pour l'émission de certificat d'approbation dans la Ville de Montréal-Est* et abrogeant les règlements numéros 372, 382, 418, 363, 363-1, 363-2, 363-3, 363-4, 363-5, 363-6, 363-7, 363-8, 363-9 et 363-10 ainsi que ses amendements

5.7 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 35-2014 – *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus* afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique

5.8 Règlement 35-2014-2 (projet) – Règlement modifiant le règlement 35-2014 – *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus* – afin d'y ajouter une règle de comportement

5.9 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin d'y remplacer le mode d'indexation du traitement des élus municipaux

5.10 Règlement 13-2011-1 (projet) – Règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin d'y remplacer le mode d'indexation du traitement des élus municipaux

**6 CONTRATS**

- 6.1 Octroi du contrat pour le projet TPST-2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien/Métropolitain – Construction d'un élargissement de la chaussée à l'entreprise Demix Construction, une division de CRH Canada inc. pour un montant de 2 383 256.90 \$ taxes incluses, pour les travaux mentionnés en « A » au bordereau de soumission
- 6.2 Ratification des coûts des travaux pour le déplacement du réseau de Vidéotron dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain pour un montant de 44 302.43 \$
- 6.3 Octroi du contrat de services professionnels TPST-2016-04 – Surveillance sans résidence pour le projet de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain à la firme Beaudoin Hurens pour un montant de 92 554.88 \$ taxes incluses
- 6.4 Octroi du contrat pour le projet TPST-2016-05 – Réfection de pavage 2016 (réfection des voies de service métropolitaines Est et Ouest) à l'entreprise Groupe TNT inc. pour un montant de 466 942.80 \$ taxes incluses

## **7 PERSONNEL**

- 7.1 Embauche de Nicolas Dziasko – chargé de projet – du 10 juin 2016 au 24 mars 2017
- 7.2 Entériner la nomination de monsieur Normand Ladouceur à titre d'ouvrier en charge et chauffeur (eaux et assainissement), groupe 13, à la Direction des travaux publics et des services techniques et ce, depuis le 30 juin 2016

## **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Don de quatorze chaises en bois à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir

## **9 DIVERS**

## **10 AFFAIRE NOUVELLE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2**

---

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2016**

#### **201607-182 2.1**

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 juin 2016.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS 3**

---

### **RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

#### **201607-183 3.1**

La trésorière dépose son Rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - Règlement sur les finances au 14 juillet 2016.

### **RAPPORTS DES CANDIDATS À L'ÉLECTION PARTIELLE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2016 PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DONT LE TOTAL EST DE 100 \$ OU PLUS**

#### **201607-184 3.2**

La trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, dépose, séance tenante, les rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus des candidats à l'élection partielle du 1er mai 2016.

## **RAPPORT DES SERVICES 4**

---

### **NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2016.**

**201607-185**

4.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer madame la conseillère Anne St-Laurent pour les quatre prochains mois soit du 1er août 2016 au 30 novembre 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1er août 2016 au 30 novembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE (VERSION DU 30 JUIN 2016) AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP – 301) RELATIVEMENT À LA COMPENSATION POUR SERVICES RENDUS À TITRE DE DÉTENTEUR DE LA LICENCE DE COMPAGNON ÉLECTRICIEN (RÉPONDANT) POUR LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC PAR MONSIEUR DANIEL DUFORT**

**201607-186**

4.2

Considérant que la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP – 301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) pour la Régie du Bâtiment du Québec par monsieur Daniel Dufort faisant l'objet de la résolution 201606-179 n'était pas la version la plus récente.

Considérant également que cette compensation ne constitue pas un salaire tel que défini par le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est et que, de ce fait, le versement de cette compensation n'aura pas d'impact sur les obligations financières de la Ville eut égard à ce régime.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De ratifier la lettre d'entente intervenue le 30 juin 2016 avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) par monsieur Daniel Dufort et signée, au nom de la Ville de Montréal-Est, par madame Josée Guy, directrice générale, monsieur Éric Dancause, directeur des travaux publics et des services techniques et madame Joane Blain, agente-conseil en ressources humaines;

De déterminer que cette lettre d'entente prend effet rétroactivement à compter du 18 juillet 2016;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-163;

De transférer les sommes requises du poste budgétaire 02-320-10-625 au poste budgétaire 02-320-00-163.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENTS**

**5**

---

**ADOPTION – RÈGLEMENT 57-2016 - RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME**

**201607-187**

5.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

D'adopter le règlement 57-2016 - Règlement sur le plan d'urbanisme.

---

**ADOPTION – RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE**

**201607-188**

5.2

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT**

**201607-189** 5.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 59-2016 - Règlement sur le lotissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION – RÈGLEMENT 60-2016 - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

**201607-190** 5.4

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 60-2016 - Règlement de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

**201607-191** 5.5

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 652 RÈGLEMENT FIXANT LES NORMES ET MODALITÉS POUR L'ÉMISSION DE CERTIFICAT D'APPROBATION DANS LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 372, 382, 418, 363, 363-1, 363-2, 363-3, 363-4, 363-5, 363-6, 363-7, 363-8, 363-9 ET 363-10 AINSI QUE SES AMENDEMENTS**

**201607-192** 5.6

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement abrogeant le règlement 652 Règlement fixant les normes et modalités pour l'émission de certificat d'approbation dans la Ville de Montréal-Est et abrogeant les règlements numéros 372, 382, 418, 363, 363-1, 363-2, 363-3, 363-4, 363-5, 363-6, 363-7, 363-8, 363-9 et 363-10 ainsi que ses amendements.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 35-2014 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT RELATIVE AUX ANNONCES LORS D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE**

**201607-193** 5.7

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement 35-2014 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique.

**PROJET DE RÈGLEMENT 35-2014-2 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 35-2014 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT RELATIVE AUX ANNONCES LORS D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE**

**201607-194** 5.8

Madame la conseillère Anne St-Laurent présente le projet de règlement 35-2014-2 - règlement modifiant le règlement 35-2014 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-2011 – RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**201607-195**

5.9

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 13-2011 – Règlement sur le traitement des élus municipaux.

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 13-2011-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-2011 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - AFIN D'Y REMPLACER LE MODE D'INDEXATION DU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**201607-196**

5.10

Monsieur le conseiller John Judd présente le projet de règlement 13-2011-1 – règlement modifiant le règlement 13-2011 - Règlement sur le traitement des élus municipaux - afin d'y remplacer le mode d'indexation du traitement des élus municipaux.

---

**CONTRATS**

**6**

---

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN-MÉTROPOLITAIN - CONSTRUCTION D'UN ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE À L'ENTREPRISE DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE CRH CANADA INC. - PROJET TP-ST 2014-16C - 2 383 256.90 \$ TAXES INCLUSES (POUR LES TRAVAUX MENTIONNÉS EN "A" AU BORDEREAU DE SOUMISSION)**

**201607-197**

6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TPST-2016-16C–Réaménagement de l'intersection Marien / métropolitain – Construction d'un élargissement de la chaussée;

Considérant que le bordereau de soumission prévoyait deux (2) items, soit l'item « A » travaux de réaménagement de l'avenue Marien et l'item « B » travaux de remplacement de l'aqueduc;

Considérant que les travaux prévus à l'item « B » travaux de remplacement de l'aqueduc sont des travaux qui relèvent de l'agglomération de Montréal et que celle-ci n'a pas fourni l'engagement requis pour que la Ville de Montréal-Est puisse octroyer cet item du contrat;

Considérant que trois entrepreneurs ont déposé une soumission et que les montants inscrits au bordereau « A » sont :

- Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant total de 2 755 912,13 \$, taxes incluses;
- Les Excavations Payette Itée pour un montant total de 2 505 006,32 \$, taxes incluses;
- Demix Construction, une division de CRH Canada inc. pour un montant de 2 383 256,90\$ taxes incluses;

Considérant que le montant soumis respecte l'enveloppe budgétaire du projet;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Demix Construction, une division de CRH Canada inc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer, dans le cadre du projet TPST-2014-16C - Réaménagement de l'intersection Marien / métropolitain – Construction d'un élargissement de la chaussée, l'item « A » travaux de réaménagement de l'avenue Marien au bordereau de soumission à l'entreprise Demix Construction, une division de CRH Canada inc. pour un le prix de 2 383 256,90 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RATIFICATION DES COÛTS DES TRAVAUX POUR LE DÉPLACEMENT DU RÉSEAU DE VIDÉOTRON DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN**

**201607-198**

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain divers travaux aux installations de Vidéotron sont nécessaires;

Considérant que la Ville doit au préalable, approuver et autoriser les coûts des travaux de Vidéotron, soit :



- les coûts des travaux d'une estimation de 44 302,43 \$ taxes incluses et selon les coûts actuels en vigueur.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De ratifier l'autorisation donnée par madame Josée Guy, directrice générale le 29 juin 2016 en lieu et place de monsieur Éric Dancause, directeur des travaux publics et des services techniques pour les coûts relatifs aux travaux réalisés par Vidéotron dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain;

D'affecter la somme de 44 302,43 \$ au paiement des dépenses relatives au projet.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS TP-ST 2016-04 - SURVEILLANCE SANS RÉSIDENCE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN-MÉTROPOLITAIN À LA FIRME BEAUDOIN-HURENS POUR UN MONTANT DE 92 554.88 \$ TAXES INCLUSES**

**201607-199**

6.3

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le projet TPST-2016-04 – Surveillance sans résidence; dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection Marien – Métropolitain;

Considérant que trois firmes ont été invitées à déposer une soumission et qu'une seule d'entre elles a déposé une soumission, soit la firme Beaudoin Hurens;

Considérant que suite à l'analyse des documents de présentation, la firme a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points et que celle-ci a été retenue pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

Considérant qu'après vérifications des calculs du formulaire de soumission, une erreur de calcul a été constatée et après une conversation téléphonique avec la firme Beaudoin Hurens; ce dernier a consenti à un rabais de 1 500 \$ sur l'item 1 du bordereau de soumission;

Considérant que la surveillance de ce projet peut être financée à partir des disponibilités du règlement 55-2016 – Règlement décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain et construction d'un élargissement de la chaussée.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels TPST-2016-04 – Surveillance sans résidence pour le projet de réaménagement de l'intersection Marien –Métropolitain à la firme Beaudoin Hurens pour un montant de 92 554,88 \$ taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE PAVAGE 2016 (RÉFECTION DES VOIES DE SERVICE MÉTROPOLITAINES EST ET OUEST) À GROUPE TNT INC. - PROJET TP-ST 2016-05 - 466 942.80 \$ TAXES INCLUSES**

**201607-200**

6.4

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TPST- 2016 - 05 – Réfections de pavage 2016;

Considérant que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit :

- Groupe TNT inc. pour un montant de 466 942,80 \$ taxes incluses;
- Construction Soter inc. pour un montant de 475 588,06 \$ taxes incluses;
- Les Entrepreneurs Buccaro pour un montant de 757 785,28 \$, taxes incluses;
- Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 543 838,08 \$ taxes incluses
- Les entreprises Canbec construction inc. pour un montant de 581 618,86 \$ taxes incluses;

Considérant qu'après analyse des soumissions, le montant du plus bas soumissionnaire conforme est 466 942,80 \$ taxes incluses par l'entrepreneur Groupe TNT inc.

Considérant que les sommes pour financer ce projet ont été approuvées lors du conseil de ville tenu le 15 juin 2016 (résolution 201606-156) pour un montant de 950 000 \$ puisé à même les revenus reportés – Fonds de réfection et d'entretien des voies publiques (fonds de carrières et sablières);

Considérant que l'excédent non dépensé du projet sera retourné aux revenus reportés – Fonds de réfection et d'entretien des voies publiques (fonds de carrières et sablières).

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TPST- 2016 - 05 – Réfection de pavage 2016 (réfection des voies de service métropolitaines Est et Ouest) à l'entreprise Groupe TNT inc. pour un montant de 466 942,80 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PERSONNEL**

**7**

---

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR NICOLAS DZIASKO À TITRE DE CHARGÉ DE PROJETS À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA PÉRIODE DU 10 JUIN 2016 AU 24 MARS 2017**

**201607-201**

**7.1**

Considérant que le contrat de travail de monsieur Nicolas Dziasko à titre de responsable des projets d'aménagement s'est terminé le 10 juin 2016;

Considérant que l'apport de monsieur Nicolas Dziasko à plusieurs projets serait bénéfique dans les différentes directions de la Ville et qu'il relèverait directement de la directrice générale durant ce nouveau contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver le contrat entre la Ville de Montréal-Est et monsieur Nicolas Dziasko établissant les conditions de travail de ce dernier tel que signé par monsieur Nicolas Dziasko et d'entériner son embauche à titre de chargé des projets à la direction générale pour la période du 10 juin 2016 au 24 mars 2017. Le mandat de monsieur Dziasko consistera notamment à:

- Pour la direction générale :
- Environnement favorable aux saines habitudes de vies
- Plan de formation – cols bleus,
- Pour la direction des communications, de la culture et de la communauté :
- Plan directeur des parcs et espaces verts,
- Pour la direction du greffe et de l'urbanisme :
- Soutien au niveau de l'intégration des couches d'informations SIG
- Projet de règlement sur les usages conditionnels pour permettre, sous condition d'approbation du MDDELLCC, des usages commerciaux dans la zone C.03 du règlement d'urbanisme
- Plan préliminaire, design urbain et orientations d'aménagement pour la partie de l'avenue Broadway au sud de la rue Prince-Albert et de la place de l'Église
- Participation à différents dossiers en cours,
- Pour la direction des travaux publics et des services techniques :
- Soutien de l'implantation du Plan de gestion des matières résiduelles;

D'autoriser la directrice générale, madame Josée Guy à signer, pour la Ville de Montréal-Est, ledit contrat;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-610-00-141 pour 2016 et de prévoir les sommes requises pour 2017 à la direction générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR NORMAND LADOUCEUR À TITRE D'OUVRIER EN CHARGE ET CHAUFFEUR (EAUX ET ASSAINISSEMENT), GROUPE 13, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES ET CE, À COMPTER DU 30 JUIN 2016.**

**201607-202**

**7.2**

Considérant qu'à la suite du départ à la retraite de monsieur Stéphane Turcot, la Ville a procédé à l'affichage interne du poste d'ouvrier en charge et chauffeur (eaux et assainissement) du 19 au 28 avril 2016;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, deux employés permanents et deux auxiliaires ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, le poste revient à monsieur Normand Ladouceur puisqu'il a les qualifications pour le poste et qu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté;

Considérant que monsieur Normand Ladouceur a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés qui a débuté le 30 juin 2016 pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur Normand Ladouceur à titre d'ouvrier en charge et chauffeur (eaux et assainissement), groupe 13, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 30 juin 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS** **8**

---

**DON DE QUATORZE CHAISES EN BOIS À ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR**  
**201607-203** **8.1**

Considérant qu'en juin dernier, un don de vingt-six chaises a été fait à l'organisme;

Considérant qu'il restait encore quatorze chaises à la bibliothèque;

Considérant que ces chaises en bois peuvent encore être utiles.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner quatorze chaises à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** **9**

---

**AFFAIRE NOUVELLE** **10**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201607-204**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

*Robert Coutu (S)*

ROBERT COUTU  
Maire

---

*Roch Sergerie (S)*

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 27 juillet 2016 à 17 h tenue en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1  
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 17 h 02

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter :  
la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à  
l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
27 JUILLET 2016 À 17 H**

**201607-205**

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 juillet 2016 tel que ci-après reproduit:

Ouverture de la séance

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 juillet 2016 à 17 h

**6 CONTRATS**

6.1 Octroi du contrat pour la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-  
Rivet – Projet TP-ST 201502-07

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CONTRATS****6****OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET – PROJET TP-ST 201502-07****201607-206**

6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TPST-201502-07– Rénovation et agrandissement du centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit :

- Les Constructions Lavacon inc. pour un montant de 14 187 957,29 \$ taxes incluses;
- L'Archevêque & Rivest Ltée pour un montant de 14 577 000,00 \$ taxes incluses;
- Entreprise de Construction T.E.Q. Inc. pour un montant de 15 968 648,00 \$ taxes incluses;
- K.F. Construction inc. pour un montant de 13 415 026, 61 \$ taxes incluses;
- Groupe GEYSER inc. pour un montant de 14 469 953,27 \$ taxes incluses;
- Construction Socam Ltée pour un montant de 14 272 996,50 \$ taxes incluses;
- Quadrax et Associés E.G. 9200-1643 Québec inc. pour un montant de 14 877 000,00 \$ taxes incluses;
- Céleb Construction Ltée pour un montant de 14 860 518,75 \$ taxes incluses;

Considérant que le montant soumis respecte l'estimation budgétaire du projet;

Considérant qu'après analyse des soumissions par le consultant Macogep (gestionnaire du projet), le plus bas soumissionnaire conforme est K.F. Construction inc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TPST- 201502-07– Rénovation et agrandissement du centre récréatif Édouard-Rivet à K.F. Construction inc. pour un montant de 13 415 026,61\$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au règlement 45-2015 : *Règlement décrétant les travaux de rénovation du centre récréatif et pourvoyant à leur financement par un emprunt d'un montant suffisant* lequel pourvoit au financement de ces travaux par un emprunt d'au plus 16 400 000 \$.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,  
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
M. le conseiller Yan Major.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE****LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JANVIER 2016****201601-207**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU  
Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est tenue le 17 août 2016 à 19 h en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur Yan Major – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Est absent :**

Monsieur John Judd, conseiller – district 4

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,  
MAIRE

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Madame Carole Michelin, trésorière et greffière adjointe

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 02.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2016**  
**201608-208** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 2016 tel que ci-après reproduit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 27 juillet 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 10 août 2016

#### **4 RAPPORTS DES SERVICES**

- 4.1 Nomination de madame Julie Peccia, à titre de membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 4.2 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 11501, rue Notre-Dame connu et désigné comme étant le lot 1 252 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.3 Offre de paiement comptant pour le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles - TECQ et FCCQ
- 4.4 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

#### **5 RÈGLEMENTS**

- 5.1 Adoption - règlement 35-2014-2 – règlement modifiant le règlement 35-2014 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus – afin d'y ajouter une règle de comportement
- 5.2 Adoption - règlement 13-2011-1 – règlement modifiant le règlement 13-2011 - Règlement sur le traitement des élus municipaux - afin d'y remplacer le mode d'indexation du traitement des élus municipaux

#### **6 CONTRATS**

- 6.1 Annulation du contrat TP-ST 2016-06 – Réhabilitation de conduites d'égout par chemisage

#### **7 PERSONNEL**

- 7.1 Entériner la nomination de monsieur Olivier Charron au poste de chargé des travaux d'asphaltage, groupe 10, à la direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 22 juillet 2016
- 7.2 Nomination permanente de monsieur Francis Morin à titre de technicien en génie civil, groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques

#### **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Don de tables désuètes à la Légion royale canadienne
- 8.2 D'autoriser la bibliothèque Micheline-Gagnon à procéder à la mise en vente de documents audiovisuels désuets lors de la Fête de rue le 10 septembre 2016 et de proposer les articles non vendus en priorité aux organismes locaux, notamment l'Échelon et la Maison Dalauze

#### **9 DIVERS**

#### **10 AFFAIRE NOUVELLE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2**

---

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2016**

#### **201608-209 2.1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2016 et celui de la séance extraordinaire du 27 juillet 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS 3**

---

#### **RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

#### **201608-210 3.1**

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 10 août 2016.



## **RAPPORT DES SERVICES**

4

---

### **NOMINATION DE MADAME JULIE PECCIA, À TITRE DE MEMBRE CITOYEN AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**201608-211**

4.1

Considérant qu'il y a lieu de remplacer un poste vacant au CCU soit le poste 3;

Considérant l'intérêt de madame Julie Peccia à siéger au CCU.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer, à titre de membre citoyen, madame Julie Peccia (poste 3); le mandat de madame Peccia se terminera le 30 avril 2017.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11501, RUE NOTRE-DAME CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 212 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

**201608-212**

4.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 11501, rue Notre-Dame connu et désigné comme étant le lot 1 252 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation du CCU de refuser la dérogation afin de porter la section de clôture avant, côté est à 1.52 m (5');

D'autoriser l'implantation d'un treillis ouvert de 0.46 m (1'5') noir en polymère sur la section de la clôture arrière de 1.83 m (6') qui longe la ruelle.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **OFFRE DE PAIEMENT COMPTANT POUR LE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES - TECQ ET FCCQ**

**201608-213**

4.3

Considérant que chaque année l'agglomération offre aux municipalités de payer comptant le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles aux deux programmes de subventions de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ);

Considérant que depuis l'année 2013, la Ville de Montréal-Est budgette 100 000 \$ afin d'acquitter la portion Grandes Villes pour de ne pas augmenter indûment sa quote-part;

Considérant que cette option nous offre aussi la possibilité de soumettre ces montants pour les deux programmes de subvention de façon à pouvoir les utiliser, si la municipalité n'avait pas d'investissement personnel suffisant admissible à ces subventions;

Considérant que cette année la portion réclamée s'avère très importante, plus que le budget alloué quant au volet Grandes Villes, soit 318 035.34 \$ vs 162 306.58 \$ pour l'année 2014 et pour TECQ 309 939.41 \$ vs 292 043.50 \$; il faut spécifier que ces sommes ne sont pas directement reliées à notre ville;

Considérant que la Ville de Montréal-Est réalise et planifie présentement d'importants investissements dans ses infrastructures et ses bâtiments pour lesquels nous ne connaissons pas encore le plein dénouement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De payer, à même la quote-part spécifique de 2017 et suivantes, les travaux admissibles à la TECQ soit 309 939.41 \$ et le volet Grandes Villes admissibles au FCCQ soit 318 035.34 \$ effectués pour l'année 2015 par l'agglomération de Montréal;

De transférer la somme prévue de 100 000 \$ pour l'année 2016 dans un surplus accumulé affecté pour ces offres de paiement annuel soumis par l'agglomération annuellement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

**201608-214** 4.4

Considérant l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes : « *Après l'expiration des six mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception, le trésorier doit dresser un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie* »;

Considérant que le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière ci-après prescrite;

Considérant que des immeubles du registre foncier de la Ville de Montréal-Est ont des taxes impayées à ce jour;

Considérant que les taxes échues au 31 décembre 2014 feront l'objet d'une prescription en 2016;

Considérant que la direction des services administratifs et de l'informatique a fait parvenir quatre lettres (entre le 30 mai et le 28 juillet 2016) afin de récupérer les sommes dues et que celles-ci n'ont pas suffi à inciter les propriétaires à acquitter les montants dus au 11 août 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles sur lesquels des taxes demeurent impayées, dont la date d'échéance précède le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENTS** 5

**ADOPTION - RÈGLEMENT 35-2014-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 35-2014 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS - AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT**

**201608-215** 5.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 35-2014-2 - règlement modifiant le règlement 35-2014 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus* - afin d'y ajouter une règle de comportement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 13-2011-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-2011 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - AFIN D'Y REMPLACER LE MODE D'INDEXATION DU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**201608-216** 5.2

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 13-2011-1 - règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin d'y remplacer le mode d'indexation du traitement des élus municipaux;

De fixer, pour l'année 2015, le taux d'indexation à 2 %, et ce, conformément à l'article 3 du règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* tel qu'en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CONTRATS**

6

**ANNULATION DU CONTRAT TP-ST 2016-06 - RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT PAR CHEMISAGE****201608-217**

6.1

Considérant que dans le cadre du PTI 2016, la Ville de Montréal-Est a lancé un appel d'offres pour le projet TPST-2016-06 - Réhabilitation de conduites d'égout par chemisage;

Considérant que la source de financement de subvention n'a toujours pas été confirmée (subvention non reçue à ce jour) et que d'autres programmes seront offerts et pourraient être plus avantageux;

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques gère et accompagne plusieurs projets amorcés ( $\pm$  12) et que ceux-ci nécessitent toute son implication d'ici la fin 2016;

Considérant qu'il serait plus avantageux, tant financièrement qu'au niveau de la gestion, que les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage puissent être réalisés en continu en 2017 et non scindé sur une période de 2016 à 2017 en 2 (deux) séquences d'intervention.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'annuler la tenue de ce projet pour l'année 2016 et de reporter celui-ci ultérieurement (début 2017) pour une meilleure gestion et planification de celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****PERSONNEL**

7

**ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR OLIVIER CHARRON À TITRE DE CHARGÉ DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE, GROUPE 10, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 22 JUILLET 2016****201608-218**

7.1

Considérant la nomination de monsieur Mathieu Martinet à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "C" (résolution 201509-221) et compte tenu des besoins, il a été convenu de combler le poste laissé vacant de chargé des travaux d'asphaltage à la suite de cette nomination ;

Considérant que nous avons procédé à l'affichage interne dudit poste du 30 juin au 12 juillet 2016 ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, trois employés auxiliaires ont posé leur candidature dont un de ceux-ci s'est désisté ;

En vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, le poste revient à monsieur Olivier Charron puisqu'il a réussi avec succès l'évaluation des compétences et qu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté. Monsieur Olivier Charron a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés qui a débuté le 22 juillet 2016 pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur Olivier Charron à titre de chargé des travaux d'asphaltage, groupe 10, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 22 juillet 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****CONFIRMER LA PERMANENCE DE MONSIEUR FRANCIS MORIN À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL, GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES****201608-219**

7.2

Considérant que monsieur Francis Morin a été embauché à titre de technicien en génie civil le 14 mars 2016 (résolution 201603-095) ;

Considérant que la période d'essai de monsieur Morin se terminera le 14 septembre 2016;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Morin.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

Confirmer la permanence de monsieur Francis Morin à titre de technicien en génie civil, groupe 12, à la Direction des travaux publics et des services techniques à compter du 14 septembre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS** 8

---

**DON DE TABLES DÉSUÊTES À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE**

**201608-220** 8.1

Considérant que les tables de réception rondes en bois du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) ont toutes été remplacées par des tables de plastique pour cause d'usure et de santé-sécurité au travail;

Considérant que la Légion royale canadienne aurait besoin de dix de ces tables;

Considérant que les tables ne sont plus utilisées au CRER, et que les tables restantes feront partie d'un lot d'objets désuets qui seront vendus avant la réfection du centre, ou éliminés s'ils ne sont pas vendus.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner dix tables de réception rondes en bois à la Légion royale canadienne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AUTORISATION À LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON DE SE DÉPARTIR DES DOCUMENTS AUDIOVISUELS DÉSUETS**

**201608-221** 8.2

Considérant que la bibliothèque Micheline-Gagnon doit éliminer de nombreux documents audiovisuels désuets tels que disques compacts (environ 600), DVD (environ 200), VHS (environ 100);

Considérant qu'il est important d'éliminer le matériel désuet afin de maintenir la qualité de la collection;

Considérant qu'un employé de la bibliothèque Micheline-Gagnon sera affecté à la vente de ces documents lors de la Fête de rue du 10 septembre prochain;

Considérant que les documents se vendront à faible prix (1 \$, 2 \$, etc.);

Considérant que des procédures et contrôles spéciaux seront établis pour que les recettes de cette vente soient affectées à l'ajout d'animations pour les enfants à la bibliothèque;

Considérant que l'activité de la Fête de rue rassemble plusieurs montréalais et que la vente de ces objets lors de cet événement permettrait à plusieurs montréalais d'en acquérir;

Considérant que les documents non vendus seront remis à des organismes reconnus par la Ville de Montréal-Est, notamment l'Échelon et la Maison Dalauze.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la bibliothèque Micheline-Gagnon à procéder à la mise en vente de documents audiovisuels désuets lors de la Fête de rue le 10 septembre 2016;

De proposer les articles non vendus en priorité aux organismes locaux, notamment l'Échelon et la Maison Dalauze.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

---

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

**201608-222**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée 20 h 02.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

CAROLE MICHELIN, CPA, CGA, OMA  
Greffière adjointe



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est tenue le 21 septembre 2016 à 19 h en la salle du conseil  
de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur Yan Major – district 2  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Est absente :**

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,  
MAIRE

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
M<sup>e</sup> Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 07.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016**  
**201609-223** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 2016 tel que ci-après reproduit:

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances* (29-2013) au 14 septembre 2106

3.2 Liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale

3.3 Certificat de la tenue du registre référendaire – approbation du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage*

- 3.4 Certificat de la tenue du registre référendaire – approbation du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*
- 3.5 État comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2106

#### **4 RAPPORTS DES SERVICES**

- 4.1 Nomination d'un membre de la Commission de circulation
- 4.2 Modification à la résolution CM-201202035 – Constitution d'une Commission de circulation
- 4.3 Retrait du lot 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal du domaine public de la Ville de Montréal-Est
- 4.4 Vente à l'encan de certains des équipements de la Ville pour l'automne 2016
- 4.5 Autorisation de modification de la vitesse autorisée aux abords du chantier du projet TPST-2014-16C – Construction d'un élargissement de la chaussée (Marien-Métropolitain)

#### **5 RÈGLEMENTS**

- 5.1 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 24-2012 – *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* – afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique
- 5.2 Règlement 24-2012-1 (projet) – Règlement modifiant le règlement 24-2012 – *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* – afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique

#### **6 CONTRATS**

- 6.1 Réception définitive dans le cadre du projet TPST 2014-02 – Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario, et De Montigny - 10 922,63 \$, taxes incluses
- 6.2 Autorisation de dépenses supplémentaires dans le cadre du projet TPST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) - 38 040,51 \$, taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat de services professionnels pour la reconstruction d'une partie des rues Marien et Victoria à l'entreprise EFEL Experts-Conseils - Projet TPST-2016-09 – 89 680,50 \$, taxes incluses

#### **7 PERSONNEL**

- 7.1 Recommander la nomination de monsieur Daniel Fournier à titre de creuseur de coupes et marteau pneumatique, groupe 9, à la direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 31 août 2016
- 7.2 Confirmer la permanence de madame Ioana Baciù à titre d'aide-bibliothécaire à temps partiel, soit 25 heures par semaine, groupe 3E, à la direction des communications, de la culture et de la communauté
- 7.3 Embauche de madame Cynthia Marleau à titre de trésorière adjointe à la direction des services administratifs et informatique à compter du 17 octobre 2016

#### **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Délégation à la directrice des communications, de la culture et de la communauté de la responsabilité de disposer de matériel sans valeur provenant du Centre récréatif Édouard-Rivet

#### **9 DIVERS**

#### **10 AFFAIRE NOUVELLE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2

---

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2016**

**201609-224**

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle



Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 août 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 3

---

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

**201609-225** 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 14 septembre 2016.

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**201609-226** 3.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

---

**CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE – APPROBATION DU RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**201609-227** 3.3

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage*.

---

**CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE – APPROBATION DU RÈGLEMENT 59-2016 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

**201609-228** 3.4

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 59-2016 - *Règlement de lotissement*.

---

**ÉTAT COMPARATIF COMBINÉ DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 AOÛT 2016**

**201609-229** 3.5

La trésorière dépose, séance tenante, l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2016.

---

**RAPPORT DES SERVICES** 4

---

**NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE CIRCULATION**

**201609-230** 4.1

Considérant que monsieur Christian Laplante a démissionné de son poste de représentant des citoyens de la Commission de circulation en mai 2016;

Considérant qu'il y a lieu de combler le poste laissé vacant;

Considérant que les membres de la Commission sont désignés par le Conseil;

Considérant que madame France Grenier a démontré un intérêt pour devenir membre-citoyen de la Commission de circulation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De nommer madame France Grenier à titre de représentante des citoyens à la Commission de circulation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **MODIFICATION À LA RÉOLUTION CM-201202035 - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE CIRCULATION**

**201609-231**

4.2

Considérant que le Conseil a constitué une Commission de circulation le 29 février 2012 (résolution CM-201202035) formé de :

- Le maire;
- 1 conseiller municipal;
- Le directeur général;
- Le chef de division des travaux publics;
- Le commandant du PDQ 49 du Service de Police de Montréal ou le représentant qu'il désigne;
- 2 citoyens
- Le chef des Opérations Sécurité Incendie de Montréal ou le représentant qu'il désigne (résolution CM-201208179)

Considérant que depuis sa création, certains changements ont été apportés au sein de l'organisation de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'appellation «chef de division des travaux publics» doit être changée pour : directeur des travaux publics et des services techniques;

Considérant qu'il y a maintenant un directeur membre actif et que celui-ci permettrait le retrait du membre « directeur général»;

Considérant que certains dossiers ou requêtes nécessitent une assistance externe;

Considérant qu'il serait possible d'inclure un membre consultatif comme étant facultatif à la tenue d'une Commission de circulation, mais nécessaire selon certains dossiers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'apporter les modifications à la résolution CM-201202035 afin d'accepter la nouvelle composition des membres de la Commission de circulation :

- Le maire;
- 1 conseiller municipal désigné;
- Le directeur de la Direction des travaux publics et des services techniques;
- Le commandant du PDQ 49 du Service de Police de Montréal ou le représentant qu'il désigne;
- Le chef des Opérations Sécurité Incendie de Montréal ou le représentant qu'il désigne;
- 2 citoyens désignés
- 1 personne ressource au besoin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RETRAIT DU LOT 5 914 644 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

**201609-232**

4.3

Considérant la résolution 201505-099 concernant l'entente de principe avec le Centre de la petite enfance Tante Michèle inc. pour la cessation d'une partie du lot 1 251 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Considérant que le lot 5 914 644 est le terrain qui résulte de l'entente faisant l'objet de la résolution 201505-099;

Considérant qu'une fois le lot 5 914 644 retiré du domaine public, celui-ci pourra être cédé pour y construire un centre de la petite enfance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De retirer le lot 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal du domaine public de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **VENTE À L'ENCAN DE CERTAINS DES ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE POUR L'AUTOMNE 2016**

**201609-233**

4.4

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques doit se départir de certains équipements et matériaux jugés non utiles ou désuets pour nos opérations;

Considérant qu'une liste des équipements et matériaux a été ciblée pour la vente à l'encan;

Considérant que la vente à l'encan pourrait contribuer à un certain apport financier;

Considérant qu'une entente avec les Encans Ritchie Bros. est nécessaire pour optimiser la vente;

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la Direction des travaux publics et des services techniques à mandater Les Encans Ritchie Bros. pour la vente au plus offrant de véhicules et d'équipements de la ville ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AUTORISATION DE MODIFICATION DE LA VITESSE AUTORISÉE AUX ABORDS DU CHANTIER DU PROJET TPST-2014-16C – CONSTRUCTION D'UN ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE (MARIEN-MÉTROPOLITAIN)**

**201609-234** 4.5

Considérant que la Ville effectue actuellement les travaux relatifs au projet TPST-2014-16C – Construction d'un élargissement de la chaussée (Marien-Métropolitain);

Considérant que la limite de vitesse aux abords du chantier a été déterminée par le consultant mandaté à 50 km/h en vertu du Code de la signalisation routière;

Considérant que ladite vitesse doit être respectée pour la tenue des travaux de façon à rendre le chantier sécuritaire;

Considérant que des panneaux temporaires seront installés, dans la zone des travaux et pour toute la durée du chantier, pour la mise en place de cette limite de vitesse;

Considérant que pour ce faire, la Direction des travaux publics et des services techniques doit obtenir une résolution du Conseil afin d'appliquer, le cas échéant, les sanctions en vertu du Code de la sécurité routière et du règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter de modifier les limitations de vitesse permises aux abords du chantier dans le cadre du projet TPST-2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien – Métropolitain – Construction d'un élargissement de la chaussée - pour modifier la vitesse à 50 km/h aux abords du chantier et d'y installer les panneaux nécessaires à la mise en place de cette vitesse pour la durée du chantier, le tout, en vertu du Code de la sécurité routière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENTS** 5

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 24-2012 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST – AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT RELATIVE AUX ANNONCES LORS D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE**

**201609-235** 5.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 24-2012 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* - afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique.

---

**RÈGLEMENT 24-2012-1 (PROJET) - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 24-2012 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST – AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT RELATIVE AUX ANNONCES LORS D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE**

**201609-236** 5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent présente le projet de règlement 24-2012-1 - règlement modifiant le règlement 24-2012 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* - afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## CONTRATS

6

---

### **RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPST 2014-02 – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE COURTEMANCHE ET DES RUES ONTARIO ET DE MONTIGNY – 10 922,63 \$, TAXES INCLUSES**

**201609-237**

6.1

Considérant que la Ville avait lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2014-02 – Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny;

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST- 2014-02 – Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny les travaux sont complétés et qu'une réception provisoire a été faite et traitée dans le décompte numéro 6;

Considérant qu'une visite du chantier a été effectuée en septembre 2014 pour l'acceptation provisoire et que les travaux de correction ont été faits favorablement à nos exigences;

Considérant que la réception définitive est traitée avec le décompte numéro 7.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à l'entreprise Les Constructions et Pavage Jeskar inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 18 juin 2014.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET TPST 2014-09 – RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE) - 38 040,51 \$, TAXES INCLUSES**

**201609-238**

6.2

Considérant qu'un montant de 850 000 \$, comprenant le coût des travaux, a été prévu au budget pour le projet TPST-2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) résolution 201507-171;

Considérant qu'une déficience majeure a été constatée lors de la visite de chantier du 19 mai 2016 et n'est point tributaire aux travaux réalisés par l'entrepreneur;

Considérant que les coûts relatifs à la réfection de cette déficience hors contrat sont de l'ordre de 38 040,51 \$ taxes incluses, soit le montant obtenu de l'entrepreneur pour effectuer les travaux correctifs appropriés;

Considérant qu'il est anticipé, que malgré ces travaux d'ajustement nécessaire, le total du coût des travaux ne dépassera pas l'enveloppe totale du projet.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser les coûts de dépenses supplémentaires dans le cadre du projet TPST-2014-09-Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) afin de procéder à la correction des déficiences;

D'affecter la somme de 38 040,50 \$ taxes incluses au paiement des dépenses relatives au projet.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,  
M. le conseiller John Judd.

M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Yan Major.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

### **OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DES RUES MARIEN ET VICTORIA À L'ENTREPRISE EFEL EXPERTS-CONSEILS - PROJET TPST-2016-09 – 89 680,50 \$, TAXES INCLUSES 201609-239**

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TPST 2016-09 – Reconstruction d'une partie des rues Marien et Victoria, la Ville a lancé un appel d'offres public pour des services professionnels;

Considérant que quatre (4) firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, quatre (4) firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- Comeau Experts Conseils, pour un montant de 112 273,09 \$, taxes incluses;

- Les consultants SM inc., pour un montant de 124 747,88 \$, taxes incluses;
- EFEL Experts-Conseils, pour un montant de 89 680,50 \$; taxes incluses;
- Beaudoin Hurens, pour un montant de 110 950,88 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme respecte l'estimation d'avant-projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2016-09 – Reconstruction d'une partie des rues Marien et Victoria à la firme EFEL Experts-Conseils, pour un montant de 89 680,50 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PERSONNEL**

7

**RECOMMANDER LA NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL FOURNIER À TITRE DE CREUSEUR DE COUPES ET MARTEAU PNEUMATIQUE, GROUPE 9, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 31 AOÛT 2016**

**201609-240**

7.1

Considérant le poste de creuseur de coupes et marteau pneumatique laissé vacant par monsieur Normand Ladouceur à la suite de sa nomination à titre d'ouvrier en charge et chauffeur (eaux et assainissement) le 30 juin 2016 ;

Considérant que nous avons procédé à l'affichage interne dudit poste du 18 au 27 juillet 2016 ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, deux employés permanents et deux employés auxiliaires ont posé leur candidature ;

Considérant le désistement des deux employés permanents ;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, le poste revient à monsieur Daniel Fournier puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté parmi ceux ayant soumis leur candidature. Monsieur Daniel Fournier, embauché à titre de journalier auxiliaire depuis le 20 avril 2015, a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés qui a débutée le 31 août 2016 pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer monsieur Daniel Fournier à titre de creuseur de coupes et marteau pneumatique, groupe 9, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 31 août 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CONFIRMER LA PERMANENCE DE MADAME IOANA BACIU À TITRE D'AIDE-BIBLIOTHÉCAIRE À TEMPS PARTIEL, SOIT 25 HEURES PAR SEMAINE, GROUPE 3E, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ**

**201609-241**

7.2

Considérant que madame Ioana Baciu a été embauchée à titre d'aide-bibliothécaire à temps partiel, soit 25 h par semaine, le 11 janvier 2016 (résolution 201602-058) ;

Considérant que la période probatoire de 910 heures de madame Baciu devrait se terminer au cours de la dernière semaine de septembre 2016 ;

Considérant l'évaluation positive de madame Ioana Baciu.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Ioana Baciu à titre d'aide-bibliothécaire à temps partiel, soit 25 heures par semaine, groupe 3E, à la Direction des communications de la culture et de la communauté

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**EMBAUCHE DE MADAME CYNTHIA MARLEAU À TITRE DE TRÉSORIÈRE ADJOINTE À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE À COMPTER DU 17 OCTOBRE 2016**

**201609-242**

7.3

Considérant le départ à la retraite de madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe ;

Considérant la promotion éventuelle de madame Colleen McCullough à titre de trésorière ;

Considérant qu'un poste de trésorier adjoint fut affiché et qu'à la suite de cet affichage, nous avons reçu 65 candidatures ;

Considérant que sept candidates ont été retenues et convoquées en entrevue ;

Considérant que le comité de sélection a retenu la candidature de madame Cynthia Marleau, puisque celle-ci répond aux attentes de la Ville pour ce poste ;

Considérant que le salaire de madame Marleau serait fixé à 74 652 \$ annuellement dans une échelle pouvant atteindre 85 190 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'embaucher madame Cynthia Marleau à titre de trésorière adjointe à la Direction des services administratifs et de l'informatique à compter du 17 octobre 2016. Le salaire de madame Marleau est fixé à 74 652 \$ annuellement. Madame Marleau sera assujettie à la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres* actuellement en vigueur, y compris les assurances collectives et le régime complémentaire de retraite. Toutefois, cette embauche est sujette à une période probatoire de six mois travaillés. De plus, elle est conditionnelle à une analyse de crédit et un certificat de bonne conduite et madame Marleau devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

8

---

**DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ DE LA RESPONSABILITÉ DE DISPOSER DE MATÉRIEL SANS VALEUR PROVENANT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET**

**201609-243**

8.1

Considérant que les travaux de rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet exigent que les lieux d'entreposage soient vidés;

Considérant que ces lieux contiennent du matériel sans valeur, conservé dans l'esprit qu'il aurait pu avoir une utilité quelconque, ce qui n'est pas le cas;

Considérant que le matériel consiste, entre autres, en vieilles portes, bancs, appareils électroniques obsolètes, etc.;

Considérant qu'il y aurait lieu de l'offrir aux citoyens pour qui, même s'il n'a pas de valeur, il pourrait être utile;

Considérant que des occasions seraient fournies aux citoyens de se procurer ce matériel, selon des conditions préétablies (preuve de résidence, etc.).

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De déléguer à la directrice des Communications, de la culture et de la communauté la responsabilité de disposer du matériel sans valeur accumulé au fil des ans au Centre récréatif Édouard-Rivet, soit en l'offrant aux citoyens, ou en le faisant mettre aux rebuts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS**

9

---

**AFFAIRE NOUVELLE**

10

---

**PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES**

---

## LEVÉE DE LA SÉANCE

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**201609-244**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Robert Coutu (S)  
ROBERT COUTU  
Maire

Roch Sergerie (S)  
ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier





**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est tenue le 19 octobre 2016 à 19 h en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur Yan Major – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,  
MAIRE

**Sont également présents :**

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 07.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2016**  
**201610-245** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2016 tel que ci-après reproduit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 13 octobre 2016

3.2 Dépôt de l'attestation de réussite de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour le conseiller monsieur Yan Major

3.3 Dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est

**4 RAPPORTS DES SERVICES**

- 4.1 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 9787, rue Hochelaga – modification aux espaces de stationnements
- 4.2 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 10351, rue Sherbrooke Est connu et désigné comme étant le lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – CES, hauteur minimale et maximale et nombre de stationnements pour vélo
- 4.3 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 714 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – coefficient d'occupation du sol, marges de recul bâtiment, stationnement et enseigne
- 4.4 Remplacement d'un membre de la Commission de circulation
- 4.5 Destruction de documents selon le calendrier de conservation de la Ville de Montréal-Est
- 4.6 Utilisation du Centre récréatif Édouard-Rivet comme centre d'accueil en cas d'urgence par la Société Emmanuel-Grégoire pour la résidence Les Pléiades
- 4.7 Vente de la ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 252 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.8 Publication du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est dans l'hebdomadaire Avenir de l'Est
- 4.9 Entérinement de la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016-2017 »
- 4.10 Autorisation du projet d'acquisition d'une unité de stockage informatique (SAN)

## **5 RÈGLEMENTS**

- 5.1 Adoption - règlement 24-2012-1 règlement modifiant le règlement 24-2012 – *Règlement sur le code d'éthique et déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* – afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique

## **6 CONTRATS**

- 6.1 Ratification d'une entente entre 9172-7743 Québec inc. et la Ville de Montréal-Est pour les travaux sur le lot 4 683 646 du cadastre du Québec, dans le but de sécuriser l'intersection formée de la rue Sherbrooke et du boulevard Joseph-Versailles (projet d'implantation d'un Tim Horton)
- 6.2 Contrat de gestion des archives – Archives Lanaudière – 22 750 \$
- 6.3 Entente pour l'achat de sel de déglacage pour la saison 2016-2017 et autorisation d'une dépense de 179 352 \$ taxes incluses
- 6.4 Contrat pour le projet TPST – 2016-10 – Relocalisation complète du clocher de l'église Saint-Octave – projet clé en main
- 6.5 Contrat de fourniture de services pour le Projet TPST- 2016-11 - Travaux de réparation de bris d'aqueduc et d'égouts à Les Entreprises Michaudville – 129 345,70 \$ taxes incluses
- 6.6 Location de camions pour le transport de neige saison 2016-2017 – Projet TPST – 2016-12
- 6.7 Renouvellement du contrat TPST- 2015-14 – Services de contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Montréal-Est jusqu'au 31 octobre 2017 – 50 300 \$

## **7 PERSONNEL**

## **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Don aux Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada pour les cérémonies du Jour du Souvenir – 1 150 \$

## **9 DIVERS**

## **10 AFFAIRE NOUVELLE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2**

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016**

**201610-246**

**2.1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS** 3

---

#### **RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

##### **201610-247** 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 13 octobre 2016.

---

#### **DÉPÔT DE L'ATTESTATION DE RÉUSSITE DE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE POUR LE CONSEILLER MONSIEUR YAN MAJOR**

##### **201610-248** 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, l'attestation de réussite de la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour monsieur le conseiller Yan Major.

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

##### **201610-249** 3.3

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire de la Ville de Montréal-Est fait rapport sur la situation financière de la Ville.

### **Rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est**

#### **Rapport financier de la Ville de Montréal-Est 2015**

Le rapport financier pour l'année 2015 a été déposé à la séance du conseil du 20 avril 2016. Les activités financières de la ville se sont terminées par les résultats suivants : des revenus de l'ordre 38 165 577 \$, incluant des subventions pour nos investissements de 909 886 \$, et des charges et affectations de 33 471 108 \$, dégageant un excédent de 3 784 583 \$. La dette à long terme a été réduite de 1 890 000 \$ et s'élevait à 14 390 000 \$ au 31 décembre 2015. L'excédent est essentiellement attribuable à des revenus de taxes, des revenus d'intérêts, des règlements de contestations de taxes et à un contrôle et un suivi des dépenses de la ville. Les revenus de taxes représentent 95 % des revenus de fonctionnement de la ville et environ 50 % servent à acquitter les quotes-parts d'agglomération. Des changements aux règles comptables concernant les droits de carrières et sablières et fonds de parc font en sorte que la proportion des revenus de taxes augmente de 5 % par rapport à l'an dernier.

Au cours de l'année 2015, des investissements de l'ordre de 3 620 690 \$ ont été réalisés.

Les principales réalisations étaient :

- reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée
- réfection des murs de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville
- chalet du parc de l'Hôtel-de-Ville et installation des services
- renouvellement annuel d'une partie de la flotte de véhicules et d'équipement
- réaménagement de l'intersection Marien/Métropolitain
- terminaison du projet de reconstruction de l'avenue Courtemanche
- développement et mise en place du plan de positionnement de l'image de marque de la Ville de Montréal-Est

Évidemment, l'entretien de nos réseaux d'aqueduc, d'égouts, de réseaux routiers, ainsi que le service aux citoyens, la propreté et la sécurité de notre ville sont demeurés au cœur de nos préoccupations tout au long de l'année.

#### **Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016, 2017 et 2018**

Le budget du programme triennal d'immobilisations pour 2016 s'élevait à 19 310 000 \$ et avait pour objectif l'amélioration des infrastructures pour une somme de 8 660 000 \$, les bâtiments pour 10 250 000 \$ et les équipements pour 400 000 \$.

### **Exercice financier en cours**

Les résultats financiers préliminaires nous permettent d'entrevoir la rencontre de nos objectifs et d'anticiper des résultats positifs.

Une gestion encadrée et responsable de l'excédent des surplus accumulés a permis de soutenir la réalisation de plusieurs projets, alors que d'autres ont été financés par le fonds de roulement, par règlement d'emprunt ou à même le budget.

Parmi les principales réalisations, mentionnons :

- renouvellement annuel d'une partie de la flotte de véhicules
- réaménagement de l'intersection Marien/Métropolitain
- finalisation de l'installation du chalet et des services dans le parc de l'Hôtel-de-Ville
- reconstruction complète de la rue Ste-Catherine
- réfection des murs de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville
- octroi de plusieurs contrats pour le projet de réfection du CRÉR
- développement et mise en place du plan de positionnement de l'image de marque de la Ville de Montréal-Est
- réfection partielle des voies de service du boulevard Métropolitain directions est et ouest
- terminaison du projet de reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée
- modification de l'éclairage et réparation du système de ventilation de l'hôtel de ville
- nouveau site Web
- terrassement du site des balançoires du parc de l'Hôtel-de-Ville
- vente de l'église
- adoption de la politique de reconnaissance et soutien des organismes à but non lucratif
- amélioration de la surface du parc canin
- adoption du plan et des règlements d'urbanisme
- traitement et abattage d'arbres affectés par l'agrile du frêne sur le domaine public

### **Rémunération et allocation des élus municipaux**

Tel que le requiert l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je dois vous faire part des rémunérations et allocations de dépenses des élus de votre Ville.

En 2016, le salaire de base annuel du maire est de 70 743 \$ auquel s'est ajoutée une allocation annuelle de dépenses non imposable d'un montant de 16 216 \$. À titre de membre du conseil d'agglomération de Montréal, je recevrai une somme de 11 120 \$. Je siège également sur trois commissions, à titre de vice-président, soit : à la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, à la Commission permanente du conseil sur la culture, le patrimoine et les sports, ainsi qu'à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise. La rémunération maximale pour ces trois commissions est de 16 680 \$ par année.

Les conseillers de la Ville de Montréal-Est ont reçu un salaire annuel de base de 19 142 \$, ainsi qu'une allocation annuelle de dépenses non imposable de 9 571 \$.

Ces sommes sont déboursées en conformité avec la disposition de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

### **Liste des contrats**

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste comprend également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale égale ou supérieure à 25 000 \$.

### **Orientations générales pour le budget de l'année 2017 et programme triennal des immobilisations 2017, 2018 et 2019**

Le Programme triennal d'immobilisations sera révisé selon les objectifs fixés par le Conseil. Les besoins essentiels d'investissement de la municipalité seront considérés dans le cadre d'une planification rigoureuse.

Le budget 2017 de la Ville de Montréal-Est ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2017, 2018 et 2019 sont présentement en préparation et feront l'objet d'une adoption à une séance extraordinaire du Conseil municipal dont la date sera divulguée dans un avis public dans le journal local.

Ces deux éléments essentiels à la municipalité seront préparés toujours en conformité avec une vision de développement de notre ville. Nous nous sommes dotés d'outils d'analyse et de politiques nous permettant de faire des choix éclairés et d'assurer une saine planification.

Toutes nos équipes travaillent donc en priorisant la collectivité, dans une approche de vision élargie. Nous devons toutefois composer avec des augmentations de coût. Notre rigueur nous aidera à concilier les augmentations de charge, le maintien des investissements, un nouveau rôle d'évaluation et un développement adéquat. La participation à différents programmes de subvention ainsi que l'équilibre de nos ressources seront primordiaux.

---

## **RAPPORT DES SERVICES**

4

---

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 9787, RUE HOCHELAGA – MODIFICATION AUX ESPACES DE STATIONNEMENTS**

**201610-250**

4.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 9787, rue Hochelaga.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder la dérogation à l'effet de permettre trois cases de stationnement d'une largeur de 2,74 m (9') pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 083 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SIS AU 10351, RUE SHERBROOKE EST, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 244 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL (CES), HAUTEUR MINIMALE ET MAXIMALE ET NOMBRE DE STATIONNEMENTS POUR VÉLO**

**201610-251**

4.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 10351, rue Sherbrooke Est connu et désigné comme étant le lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal les dérogations suivantes :

- Un coefficient d'emprise au sol minimum de 16 %;
- Une hauteur minimale en étages et en mètres de 1 étage et 2 m (7');
- De permettre une hauteur maximale en étages et en mètres de 6 étages et 24 m (79');
- De permettre un nombre minimum de stationnements pour vélos de 20;

Toutefois, ces dérogations sont sujettes aux conditions suivantes :

1. Les espaces laissés libres autour des stationnements doivent être verdés et qu'il doit y être planté des arbres pour diminuer l'effet d'îlot de chaleur que causent de tels espaces pavés;
2. La façade du bâtiment à être construit et ayant une façade sur la rue Sherbrooke doit recevoir un traitement architectural comme s'il s'agissait de la façade principale du bâtiment;
3. Le projet doit comporter un ou plusieurs bâtiments ayant un ou des murs végétalisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 714 836 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL, MARGES DE REcul BÂTIMENT, STATIONNEMENT ET ENSEIGNE**

**201610-252**

4.3

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 714 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 714 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal les dérogations ci-dessous :

- Un coefficient d'occupation du sol de 17 %;
- Une marge de recul avant de 6 m (18') pour le bâtiment principal;
- Une marge de recul avant de 1,5 m (5') pour l'implantation de l'enseigne;

De refuser la demande de dérogation ayant pour objet de permettre, pour les stationnements, une marge de recul avant de 3 m (10') au lieu de 7,6 m (25') face à la rue Sherbrooke car cela diminuerait l'espace disponible pour les espaces verts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE CIRCULATION**

**201610-253**

4.4

Considérant que le décès de monsieur Yvon St-Hilaire a laissé un poste vacant au sein de la Commission de circulation en juin 2016;

Considérant qu'il y a lieu de combler le poste laissé vacant;

Considérant que les membres de la Commission sont désignés par le Conseil;

Considérant que madame Pierrette Chapleau a démontré un intérêt pour devenir membre-citoyenne de la Commission de circulation

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De recommander au Conseil municipal de désigner madame Pierrette Chapleau à titre de représentante des citoyens à la Commission de circulation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DESTRUCTION DE DOCUMENTS SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**201610-254**

4.5

Considérant que la Ville a mandaté l'organisme Archives Lanaudière pour la gestion des documents de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que dans le cadre de ce mandat, les professionnels affectés à cette tâche ont presque terminé leurs travaux d'élagage des documents conservés dans la voûte de la Ville;

Considérant les « listes des documents à détruire - 2016 » préparée par la Direction du greffe et de l'urbanisme;

Considérant que toutes les directions de la Ville ont reçu cette liste et ont eu la possibilité de faire part de leurs commentaires;

Considérant la nécessité de procéder à un élagage des dossiers pour libérer des espaces d'entreposage dans la voûte principale de l'hôtel de ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à procéder à la destruction, conformément à la *Loi sur les archives*, des documents identifiés dans les « listes des documents à détruire année 2016 »;

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution;

D'autoriser une dépense de 653.92 \$ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-140-00-459.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **UTILISATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET COMME CENTRE D'ACCUEIL EN CAS D'URGENCE PAR LA SOCIÉTÉ EMMANUEL-GRÉGOIRE POUR LA RÉSIDENCE LES PLÉIADES**

**201610-255**

4.6

Considérant que la Résidence Les Pléiades effectue la révision de ses procédures d'urgence;

Considérant la proximité de ladite résidence au Centre récréatif Édouard-Rivet.



Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser, en cas de sinistre, la résidence Les Pléiades à utiliser le Centre récréatif Édouard-Rivet comme lieu de ralliement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VENTE DE LA RUELLE CONNUE ET DÉSIGNÉE COMME ÉTANT LE LOT 1 252 228 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

**201610-256** 4.7

Considérant que la Ville a reçu une offre pour l'achat de la ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 252 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal par les propriétaires de l'immeuble sis au 11507, rue Notre-Dame Est afin de joindre le lot de la ruelle à celui de leur propriété;

Considérant que conformément à la *Politique de vente concernant les immeubles municipaux*, les personnes ayant des propriétés adjacentes à la ruelle ont été informées de cette offre d'achat;

Considérant que la Commission de circulation recommande la vente puisque cette ruelle n'est d'aucune utilité;

Considérant que la Ville a reçu une opposition à cette vente et que, dans le cas où la Ville déciderait tout de même de vendre ladite ruelle, alors ce propriétaire souhaite en acquérir une partie;

Considérant que la Ville a reçu une autre offre pour l'acquisition complète de la ruelle par un autre de ses voisins;

Considérant toutefois que sous la ruelle, il y a une conduite d'égout qui relie la propriété du 11507, rue Notre-Dame Est et qu'une opération cadastrale divisant cette ruelle en trois, si cette option est retenue, devra prévoir obligatoirement une servitude pour l'entretien de cette conduite.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De refuser les offres d'achat et de conserver le caractère de ruelle du lot connu et désigné comme étant le lot 1 252 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PUBLICATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS L'HEBDOMADAIRE AVENIR DE L'EST**

**201610-257** 4.8

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'ordonner la publication du texte du Rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est dans l'hebdomadaire Avenir de l'Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ENTÉRINEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2016-2017 »**

**201610-258** 4.9

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre l'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016-2017 »;

Considérant que chaque année depuis 2006, la bibliothèque Micheline-Gagnon s'est inscrite à ce programme et a reçu des sommes appréciables, soit : 25 900 \$ en 2014, 29 900 \$ en 2013, 26 600 \$ en 2012, 22 300 \$ en 2011 et 34 000 \$ en 2010;

Considérant que le projet de cette année consiste en la participation de la bibliothèque Micheline-Gagnon à la réussite éducative;

Considérant que la date de fermeture pour déposer une demande était le 30 septembre 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major



Et résolu

D'entériner la demande de subvention déposée auprès du ministère de la Culture et des Communications par madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, au nom de la Ville de Montréal-Est et d'autoriser cette dernière à signer pour la Ville de Montréal-Est tous les documents nécessaires au suivi de ladite demande.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AUTORISATION DU PROJET D'ACQUISITION D'UNE UNITÉ DE STOCKAGE INFORMATIQUE (SAN)**

**201610-259** 4.10

Considérant que l'acquisition d'une unité de stockage informatique (SAN) n'a pas été prévue de façon spécifique à notre budget;

Considérant que la capacité de stockage de l'unité actuelle arrive bientôt à saturation et que l'achat s'avère nécessaire afin de maintenir nos systèmes informatiques à jour;

Considérant que l'unité actuelle sera récupérée afin d'assurer une sauvegarde des données en un autre lieu de la ville, augmentant ainsi la sécurité de ces données;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation sera lancé afin de procéder à son acquisition le plus rapidement possible;

Considérant que le montant estimé pour cet achat est de 40 000 \$, taxes incluses;

Considérant que la disponibilité financière est assurée par un transfert budgétaire du poste 02-130-30-414 (services professionnels) au poste 22-130-30-734 au niveau du budget des services informatiques.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le projet d'achat d'une unité de stockage (SAN) pour les services informatiques dont le financement sera assuré par un transfert budgétaire du poste 02-130-30-414 au poste 22-130-30-734 d'un montant de 40 000 \$ et d'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe à lancer l'appel d'offres sur invitation.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RÈGLEMENTS** 5

---

#### **ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 24-2012 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST – AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT RELATIVE AUX ANNONCES LORS D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE**

**201610-260** 5.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 24-2012-1 - Règlement modifiant le règlement 24-2012 – *Règlement sur le code d'éthique et déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* – afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **CONTRATS** 6

---

#### **RATIFICATION D'UNE ENTENTE ENTRE 9172-7743 QUÉBEC INC. ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LES TRAVAUX SUR LE LOT 4 683 646 DU CADASTRE DU QUÉBEC, DANS LE BUT DE SÉCURISER L'INTERSECTION FORMÉE DE LA RUE SHERBROOKE ET DU BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES (PROJET D'IMPLANTATION D'UN TIM HORTON)**

**201610-261** 6.1

Considérant que le promoteur, par son projet, implique des travaux demandés dans l'emprise publique et qu'il est dans l'intérêt d'établir une entente avec l'entreprises ciblée;

Considérant que les travaux sur l'emprise publique sont :

- Aménagement des bordures et de terre-pleins (mails) centraux;
- Marquage de la chaussée et signalisation verticale;
- Raccordement aux services municipaux (drainage, égout, aqueduc);

Considérant que l'entreprise s'engage à respecter les spécifications de la Ville lors des travaux, tel que défini dans l'entente en date du 4 octobre 2016;

Considérant que 9172-7743 Québec inc. assumera les coûts se rattachant à l'entente;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De ratifier l'entente intervenue entre 9172-7743 Québec inc. et la Ville de Montréal-Est, telle que signée par monsieur Éric Dancause, directeur des travaux publics et des services techniques pour la Ville de Montréal-Est, pour la réalisation de travaux sur le lot 4 683 646 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant pour but de sécuriser l'intersection formée de la rue Sherbrooke et du boulevard Joseph-Versailles.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CONTRAT DE GESTION DES ARCHIVES – ARCHIVES LANAUDIÈRE – 22 750 \$**

**201610-262**

6.2

Considérant que lors de la séance du 24 avril 2013, la Ville de Montréal-Est a adjugé un contrat de gestion des archives à l'organisme Archives Lanaudière afin que ce dernier procède à un tri et à l'élagage des documents conservés dans la voûte des archives historiques ainsi que dans les divers bureaux de la Ville et que le mandat d'Archives Lanaudière tire à sa fin;

Considérant que la gestion des archives est un travail continu et que pour ce faire, il est nécessaire de s'adjoindre les services d'une ressource;

Considérant que l'organisme Archives Lanaudière peut fournir une ressource en archivistique à raison de 7 heures par semaine pendant 50 semaines au taux horaire de 65 \$ / heure, et ce, à compter 9 janvier 2017 afin de maintenir à jour la gestion des documents;

Considérant qu'il s'agit de la première majoration du taux horaire depuis 2013;

Considérant que l'organisme a réorganisé le système de classement afin de faciliter la recherche de dossiers et que leurs employés affectés à la tâche sont formés sur le système de gestion des archives de la Ville;

Considérant que la Direction du greffe et de l'urbanisme est satisfaite du travail effectué par Archives Lanaudière, des employés qu'elle affecte à ces tâches et que ceux-ci s'intègrent bien;

Considérant également que des mandats particuliers ont été confiés à Archives Lanaudière, mandats qui s'insèrent dans le cadre de leur travail de gestion des archives;

Considérant qu'Archives Lanaudière est un organisme à but non lucratif.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat de services d'archivistique à l'organisme sans but lucratif Archives Lanaudière à raison de 7 heures par semaine au taux horaire de 65 \$ incluant les taxes, et ce, pour 50 semaines à compter du 9 janvier 2017;

D'autoriser Me Roch Sergerie à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous documents utiles au suivi de la présente résolution;

D'inscrire au budget pour l'année 2017, une dépense de 22 750 \$ et de l'imputer au poste 02-140-00-419.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **ENTENTE POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2016-2017 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 179 352 \$ TAXES INCLUSES**

**201610-263**

6.3

#### **ENTENTE POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2016-2017 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 179 352 \$ TAXES INCLUSES**

**201610-263**

6.3

Considérant que l'agglomération fait un regroupement d'achats pour le sel de déglacage pour la saison 2016-2017 et que d'en faire partie nous permet d'obtenir un meilleur prix;

Considérant que le tarif pour les achats de sel de déglacage pour la Ville de Montréal-Est (découlant de ce regroupement d'achats) est de 65,00 \$ la tonne métrique, incluant le transport, pour un total de 74,73\$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver l'entente numéro 1146318 intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Compass Minerals pour l'achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2016-2017 pour le prix de 74,73\$ la tonne métrique incluant le transport et les taxes;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **CONTRAT POUR LE PROJET TPST – 2016-10 – RELOCALISATION COMPLÈTE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE – PROJET CLÉ EN MAIN**

**201610-264**

6.4

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TPST- 2016-10 – Relocalisation complète du clocher de l'église Saint-Octave – projet clé en main;

Considérant que trois (3) entreprises ont déposé une soumission jugée non conforme;

- Jessiko, pour un montant de 216 153,00 \$ taxes incluses;
- Construction Trivica 2015 inc. pour un montant de 240 276,45 \$ taxes incluses;
- SGCBPF, pour un montant de 224 201,25 \$ taxes incluses;

Considérant qu'un budget additionnel serait nécessaire pour procéder à l'entièreté du projet évalué initialement à 68 000 \$ taxes incluses, et ce, découlant d'informations non connues lors de l'estimation du projet, soit :

- Localisation du nouvel emplacement;
- Condition des sols et préparation du site approprié (parc Henri-Leroux);
- Conception de l'assise en béton structural;
- Méthodologie spécifique de démantèlement et de réassemblage;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De rejeter les soumissions reçues pour le projet TPST- 2016-10 – Relocalisation complète du clocher de l'église Saint-Octave – projet clé en main puisqu'elles sont non conformes.

De mandater l'administration afin de proposer des projets de mise en valeur du clocher, de sections du clocher ou d'éléments du clocher.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :      ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,  
M. le conseiller John Judd,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Yan Major.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

### **CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICES POUR LE PROJET TPST- 2016-11 - TRAVAUX DE RÉPARATION DE BRIS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS À LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE – 129 345,70 \$ TAXES INCLUSES**

**201610-265**

6.5

Considérant que dans le cadre du projet TPST 2016-11 – Travaux de réparation de bris d'aqueduc et d'égouts, la Ville a lancé un appel d'offres public pour des services d'intervention pour un (1) an;

Considérant que trois (3) entreprises ont déposé une soumission et après analyse de celles-ci :

- Les entreprises Michaudville inc., pour un montant de 129 345.70 \$, taxes incluses - conforme;
- Manorex inc., pour un montant de 165 161.59 \$, taxes incluses – non conforme;
- Allia infrastructures ltée pour un montant de 271 427.23 \$; taxes incluses - conforme;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat de fourniture de services pour un (1) an pour le projet TP-ST 2016-11 – Travaux de réparation de bris d'aqueduc et d'égouts aux entreprises Michaudville inc., pour un montant de 129 345.70 \$, taxes incluses.

Pour ces interventions d'urgence, les dépenses seront financées par un transfert du surplus affecté d'un montant égal vers le budget d'opération des objets 521 des sections 413 et/ou 415 relatifs au type de bris.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE SAISON 2016-2017 – PROJET TPST – 2016-12

**201610-266**

6.6

Considérant que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation pour la location de camions pour le transport de neige pour la saison 2016-2017;

Considérant que la Ville a établi, dans son appel d'offres Projet TPST 2016-12 – Location de camions pour le transport de neige – saison 2016-2017, un tarif pour le transport de la neige de 1,999\$ du mètre cube: ce tarif est établi à partir des tarifs applicables pour le transport de neige et de glace pour l'île de Montréal (table 2) du Recueil des tarifs de transport de neige et de glace appliqués par le Ministère des Transports du Québec en vigueur le 1er mai 2016;

Considérant que la Ville a reçu les soumissions, qui sont jugées conformes, des entrepreneurs suivants :

- Les Excavations DDC (2) 12 roues
- Transport Michel Robert inc. (1) 12 roues
- J.M. Lépine Exc. inc. (1) 12 roues
- Perrotta Transport (1) 12 roues
- Transport Carmel Riendeau et fils inc. (1) 12 roues
- Denis Charron (2) 12 roues
- Transport Pierre Émond (1) 12 roues
- Excavation Anjou (1) 12 roues
- Excavation Chomedey (1) 12 roues

Considérant que le contrat de service pour le transport de la neige usée – saison 2016-2017, débutera le 1er novembre 2016 et se terminera le 1er mai 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le taux de 1,999 \$ le mètre cube pour le transport de la neige pour la saison 2016-2017;

D'octroyer le contrat aux entreprises suivantes :

- Les Excavations DDC (2) 12 roues
- Transport Michel Robert inc. (1) 12 roues
- J.M. Lépine Exc. inc. (1) 12 roues
- Perrotta Transport (1) 12 roues
- Transport Carmel Riendeau et fils inc. (1) 12 roues
- Denis Charron (2) 12 roues
- Transport Pierre Émond (1) 12 roues
- Excavation Anjou (1) 12 roues
- Excavation Chomedey (1) 12 roues

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TPST- 2015-14 – SERVICES DE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2017 – 50 300 \$

**201610-267**

6.7

Considérant que le contrat de service pour le contrôle animalier arrive à échéance le 31 octobre 2016;

Considérant qu'après vérification, il serait plus avantageux que la Ville se prévale de l'option de renouvellement, tel que stipulé à l'article 7 du contrat octroyé le 18 novembre 2015 (résolution 201511-281);

Considérant que monsieur Pierre Couture, chef de la direction et responsable des projets a accepté, pour Le Berger Blanc inc., que le contrat soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2017 aux mêmes conditions et selon l'indexation de l'indice du prix à la consommation, tel que stipulé à l'article 7 des Dispositions générales du présent contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le renouvellement du contrat TP-ST-2015 -14 – Service de contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, jusqu'au 31 octobre 2017, pour un montant annuel de 48 289.50 \$, taxes incluses + indexation (à venir).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PERSONNEL** 7

---

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS** 8

---

**DON AUX VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA  
POUR LES CÉRÉMONIES DU JOUR DU SOUVENIR – 1 150 \$**

**201610-268** 8.1

Considérant que nous avons reçu une lettre des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation dans le but de les aider à organiser les cérémonies du Jour du Souvenir;

Considérant que plus de 300 cadets seront présents et qu'ils devront être nourris;

Considérant qu'il faut également payer un joueur de cornemuse;

Considérant que ces cérémonies se tiendront le 6 novembre prochain.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une contribution de 1 150 \$, afin d'aider à la réalisation de cet événement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

**PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201610-269**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 14.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU

Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est tenue le 16 novembre 2016 à 19 h en la salle du conseil  
de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur Yan Major – district 2  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Est absente :**

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,  
MAIRE

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
M<sup>e</sup> Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 07.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2016**  
**201611-270** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre 2016 tel que ci-après reproduit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 10 novembre 2016

3.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

#### **4 RAPPORTS DES SERVICES**

- 4.1 Nomination de monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 mars 2017
- 4.2 Fixer les dates des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2017
- 4.3 Permission d'occuper le domaine public – lot 1 251 018 (av. Marien) par l'entreprise Produits Suncor Énergie, S.E.N.C.
- 4.4 Entérinement de la Déclaration des bibliothèques du Québec
- 4.5 Adoption du compte rendu de la Commission de circulation du 26 octobre 2016
- 4.6 Autorisation d'implantation d'un débarcadère près du 4, avenue de la Providence
- 4.7 Restitution du flambeau olympique à monsieur André St-Jean
- 4.8 Modification à la signalisation du stationnement municipal de l'avenue Broadway
- 4.9 Application de l'étalement de la valeur imposable découlant de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière applicable pour les années 2017-2018-2019
- 4.10 Adoption d'une Politique de remboursement des frais de ramonage
- 4.11 Convention de partenariat avec la Société de ressources loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. (SRLPAT)
- 4.12 Renouvellement du financement pour un projet jeunesse - 2017
- 4.13 Demande de subvention auprès de l'organisme Éco Entreprises Québec (ÉEQ) dans le cadre du Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer

#### **5 RÈGLEMENTS**

- 5.1 Avis de motion – Règlement omnibus abrogeant divers règlements notamment devenus obsolètes ou pour lequel la Ville ne détient plus de pouvoir habilitant ainsi que leurs amendements
- 5.2 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 42-2015 – Règlement sur la gestion des arbres en cas de risque d'épidémie – afin d'établir que les arbres morts ou certains arbres malades constituent une nuisance
- 5.3 Avis de motion - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2017
- 5.4 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier le sens de la circulation sur la rue Prince-Albert pour qu'il soit unidirectionnel en direction du nord géographique (vers le quartier de Pointe-aux-Trembles) entre l'avenue Broadway et la limite nord de la Ville
- 5.5 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 59-2016 – Règlement de lotissement – afin d'y ajuster la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels payable suivant le type d'usages

#### **6 CONTRATS**

- 6.1 Contrat pour la fourniture de rayonnage de bibliothèque à la firme Les solutions de rangement Prisma inc. – Projet DCCC 2016-01 – 50 952,53 \$ taxes incluses
- 6.2 Entérinement du contrat pour l'achat d'une unité de stockage informatique (SAN) – Projet DSAI 2016-01 – 32 972,53 \$ taxes incluses

#### **7 PERSONNEL**

- 7.1 Nomination de madame Colleen McCullough à titre de trésorière et directrice à la direction des services administratifs et informatique à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016

#### **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Don à la Maison Dalauze – 500 \$
- 8.2 Don à Action Secours Vie d'Espoir pour les paniers de Noël – 5 000 \$

#### **9 DIVERS**

#### **10 AFFAIRE NOUVELLE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX** 2

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2016**

**201611-271** 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 3

---

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

**201611-272** 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 10 novembre 2016.

---

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**201611-273** 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères, mesdames Françoise Lachapelle, Anne St-Laurent et Sylvie Dauphinais ainsi que des conseillers, messieurs Michel Bélisle et John Judd.

---

**RAPPORT DES SERVICES** 4

---

**NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2016 AU 30 MARS 2017**

**201611-274** 4.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer monsieur John Judd pour les quatre prochains mois soit du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 mars 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 mars 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**FIXER LES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017**

**201611-275** 4.2

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PERMISSION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC - LOT 1 251 018 (AV. MARIEN) PAR L'ENTREPRISE PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C.**

**201611-276** 4.3

Considérant que l'entreprise Produits Suncor Énergie, S.E.N.C. a aménagé un tunnel pour relier ses installations situées sur le territoire de la Ville de Montréal-Est à sa raffinerie;

Considérant que le tunnel passe sous l'avenue Marien;

Considérant que l'entreprise paiera les redevances prévues au règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville*;

Considérant le projet d'acte permission d'occuper le domaine public – lot 1 251 018 (av. Marien).

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'acte de Permission d'occuper le domaine public – lot 1 251 018 (av. Marien) entre la Ville de Montréal-Est et Produits Suncor Énergie, S.E.N.C. pour le tunnel aménagé sous l'avenue Marien et d'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, et le greffier, M<sup>e</sup> Roch Sergerie, à signer ledit acte au nom de la Ville de Montréal-Est.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ENTÉRINEMENT DE LA DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC**

**201611-277**

4.4

Considérant que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

Considérant que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

Considérant que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

Considérant que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la Déclaration des bibliothèques du Québec.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE CIRCULATION DU 26 OCTOBRE 2016**

**201611-278**

4.5

Considérant que la Commission de circulation a eu lieu le 26 octobre 2016 à 9 h dans la salle des comités de l'hôtel de ville;

Considérant les dossiers analysés par les membres de la Commission de circulation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner le compte rendu de la Commission de circulation du 26 octobre 2016.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN DÉBARCADÈRE PRÈS DU 4, AVENUE DE LA PROVIDENCE**

**201611-279**

4.6

Considérant que la Commission de circulation a évalué une demande concernant une problématique d'usage pour un espace appartenant à la municipalité;

Considérant que l'espace est toujours utile pour nos différentes opérations et pour un accès au parc de l'Hôtel-de-Ville;

Considérant qu'il serait possible de limiter l'usage de cet emplacement en y implantant un débarcadère pour les différents besoins des résidents du secteur;

Considérant que les membres de la Commission de circulation sont en faveur de cette implantation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à implanter un panneau de débarcadère sur le terrain de la municipalité limitrophe au 4, avenue de la Providence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **RESTITUTION DU FLAMBEAU OLYMPIQUE À MONSIEUR ANDRÉ ST-JEAN**

**201611-280**

4.7

Considérant que monsieur André St-Jean était un des porteurs de la flamme olympique en 2010;

Considérant que ce flambeau lui a été remis lors de la course au flambeau en 2010 et que monsieur St-Jean l'avait prêté à la Ville;

Considérant que la Ville fait d'importantes rénovations au C.R.É.-R. et qu'elle doit le retirer avec son présentoir;

Considérant que monsieur St-Jean aimerait que son flambeau lui soit restitué;

Considérant que le Conseil doit approuver cette mesure.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De remettre le flambeau olympique à monsieur André St-Jean.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **MODIFICATION À LA SIGNALISATION DU STATIONNEMENT MUNICIPAL DE L'AVENUE BROADWAY**

**201611-281**

4.8

Considérant que la Commission de circulation a évalué une demande concernant une problématique d'usage pour le stationnement municipal situé sur l'avenue Broadway;

Considérant que la signalisation actuelle fait état d'un usage aux détenteurs de permis;

Considérant que la Ville ne délivre plus lesdits permis depuis 2014;

Considérant que l'usage actuel de ce stationnement est recommandé pour les différents usagers des commerces de l'avenue Broadway;

Considérant qu'en période hivernale, les résidents du secteur utilisent le stationnement pour permettre les différentes opérations de déblayage et ramassage de la neige;

Considérant que la signalisation devrait être modifiée pour permettre le stationnement pour une période de 24 heures consécutives maximum;

Considérant que les membres de la Commission de circulation sont en faveur de cette implantation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De modifier la signalisation du stationnement public sur l'avenue Broadway pour permettre le stationnement 24 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **APPLICATION DE L'ÉTALEMENT DE LA VALEUR IMPOSABLE DÉCOULANT DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR, LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017, DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE APPLICABLE POUR LES ANNÉES 2017-2018-2019**

**201611-282**

4.9

Considérant que le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière, déposé le 14 septembre 2016, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

Considérant que la hausse moyenne des évaluations foncières pour la Ville de Montréal-Est est de 5 %;

Considérant que la moyenne de la catégorie résiduelle est de 7,6 %;

Considérant le contexte économique et l'importance des catégories non résidentielles de la Ville de Montréal-Est (71 %);

Considérant que le nouveau rôle d'évaluation foncière entraîne des variations inégales de valeurs foncières sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la municipalité doit utiliser le maximum de mesures pertinentes afin d'atténuer la variation annuelle des montants payables en taxes basées sur les valeurs inscrites à son rôle d'évaluation foncière et d'amoindrir les déplacements de fardeau fiscal entre les contribuables à la suite de l'entrée en vigueur d'un tel rôle.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De se prévaloir, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, de l'étalement de la valeur imposable découlant de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière et d'appliquer cet étalement aux valeurs inscrites à ce rôle pour les années 2017, 2018 et 2019.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RAMONAGE**

**201611-283**

4.10

Considérant qu'à des fins de sécurité publique, la Ville offre annuellement une subvention aux propriétaires résidents qui font ramoner leur cheminée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter une Politique sur le ramonage des cheminées résidentielles qui se lit comme suit :

« La présente Politique a pour objectifs de diminuer les risques d'incendie sur le territoire de la municipalité et ainsi de favoriser l'intégrité des bâtiments résidentiels de la Ville en offrant une aide financière aux propriétaires d'un montant maximal de soixante-quinze dollars (75 \$) pour des frais encourus en lien avec des activités de ramonage, et ce, sous réserve des modalités suivantes :

- Seuls les propriétaires d'un bâtiment résidentiel peuvent obtenir une aide financière pour le ramonage de leur cheminée;
- Un seul ramonage par année civile par bâtiment résidentiel est admissible à une aide financière;
- Les activités de ramonage doivent être effectuées par un membre en règle de l'Association des professionnels du chauffage;
- Les factures doivent être présentées dans les trois mois suivant l'exécution des travaux; »

De prévoir une somme de 3 000 \$ au budget 2017 de la Ville aux fins de l'application de cette politique;

Que cette politique entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. (SRLPAT)**

**201611-284**

4.11

Considérant que la SRLPAT est le gestionnaire du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que la SRLPAT a pour mandat de veiller à la satisfaction des usagers de la Ville de Montréal-Est au centre récréatif;

Considérant la clause financière de la convention de partenariat et les résultats financiers préliminaires de l'exercice financier 2015 de SRLPAT;

Considérant que la Direction des services administratifs et de l'informatique a révisé les informations financières du C.R.É.-R.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De verser à SRLPAT la somme de 10 512 \$ (22 184 \$ en 2015) en compensation des dépenses excédentaires suscitées par la piscine du parc des Vétérans pour l'année 2015 puisée à même les résultats de l'exercice financier 2016 de la Ville de Montréal-Est;

De verser à la suite de la réception et à l'analyse des états financiers vérifiés de la Société un montant de 10 974 \$ (26 310 \$ en 2014) découlant de la clause financière de la convention et absorbé par les dépenses de fonctionnement de l'exercice financier 2016 de la Ville de Montréal-Est.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT POUR UN PROJET JEUNESSE**

**201611-285**

4.12

Considérant les résultats positifs du projet pilote « Les jeunes et leurs familles » mené par l'organisme Prévention Montréal-Est au printemps 2016, et qui visait à occuper les jeunes qui après l'école errent et font des délits mineurs dans le secteur du parc Philiat-Desrochers;

Considérant que la poursuite d'un tel projet favorise à long terme la bonne conduite des participants.

Considérant que le projet permettra de mieux ancrer les bons comportements auprès des jeunes du voisinage.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De participer au projet proposé par Prévention Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ORGANISME ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES GÉNÉRÉES HORS FOYER**

**201611-286**

4.13

Considérant que le conseil a été sensibilisé à la participation de la Ville au Plan stratégique de la gestion des matières résiduelles par la présentation d'un dossier au Comité plénier du mois d'août 2016, auquel les participants ont donné leur aval;

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite adhérer au Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer présenté par Eco Entreprises Québec (ÉEQ);

Considérant qu'il s'agit ici du recyclage dans les divers espaces publics;

Considérant que nous serions cohérents dans nos efforts collectifs par rapport à l'effort individuel demandé aux citoyens dans le plan stratégique relativement à la récupération des matières recyclables;

Considérant qu'un programme nous permettrait d'obtenir de subvention pouvant aller jusqu'à 70 % du coût d'acquisition des bacs publics;

Considérant que la subvention est conditionnelle à un engagement de réalisation dans les 6 mois suivant l'adhésion au programme;

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques a déjà élaboré un projet pour l'implantation de 65 bacs de récupération hors foyer d'une valeur de 185 121 \$ avec une possibilité de subvention de 54 600 \$ pour l'achat des bacs;

Considérant que ce projet devrait être inclus au budget 2017 et au PTI 2017-2018-2019 pour adoption;

Considérant que ce projet pourrait être financé par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, à procéder à la demande de subvention auprès de l'organisme Éco Entreprises Québec (ÉEQ) dans le cadre du Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer et à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au suivi de cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENTS**

5

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT OMNIBUS ABROGEANT DIVERS RÈGLEMENTS NOTAMMENT DEVENUS OBSOLÈTES OU POUR LEQUEL LA VILLE NE DÉTIENT PLUS DE POUVOIR HABILITANT AINSI QUE LEURS AMENDEMENTS**

**201611-287**

5.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement omnibus abrogeant divers règlements notamment devenus obsolètes ou pour lequel la Ville ne détient plus de pouvoir habilitant ainsi que leurs amendements lesquels sont :

- Règlement 98 – *Règlement concernant l'hygiène, la santé et la salubrité dans la Ville de Montréal-Est;*
- Règlement 110 – *Règlement annulant le règlement no 109 et prohibant la circulation de certains véhicules automobiles dans le territoire de la Ville de Montréal-Est;*
- Règlement 126 – *Règlement pour la protection de la personne et de la propriété dans la Ville de Montréal-Est;*
- Règlement 199 – *Règlement concernant le couvre-feu;*
- Règlement 242 – *Règlement concernant les établissements de produits alimentaires et les restaurants;*
- Règlement 381 – *Règlement pour forcer les propriétaires, locataires et occupants de carrières à clôturer leurs terrains;*
- Règlement 383 – *Règlement à l'effet que les compagnies remisant du pétrole devront clôturer les terrains sur lesquels sont situés des réservoirs industriels;*
- Règlement 519-1 – *Règlement à l'effet de prohiber, dans tout le territoire de la Ville de Montréal-Est, les jeux boules, de billard, de pool, de trou-madame, les salles de tir, les jeux électroniques et d'abroger le règlement no 519;*
- Règlement 575 – *Règlement concernant les nuisances et l'opération de divers commerces dans le territoire de la Ville de Montréal-Est;*
- Règlement 638 – *Règlement établissant un tarif applicable aux dépenses de transport automobile encourues par les membres du Conseil pour le compte de la Ville de Montréal-Est;*
- Règlement 640 – *Règlement à l'effet de fixer à dix millions de dollars (10 000 000 \$) le montant que la Ville de Montréal-Est peut dépenser pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles;*
- Règlement 652 - *Règlement fixant les normes et modalités pour l'émission de "certificat d'approbation" dans la ville de Montréal-Est et abrogeant les règlements numéro 372, 382, 418, 363-1, 363-2, 363-3, 363-4, 363-5, 363-6, 363-7, 363-8, 363-9 et 363-10;*
- Règlement 680 - *Règlement prohibant la vente d'objets ou de services dans les rues et sur les places publiques de la municipalité;*
- Règlement 681 - *Règlement concernant l'établissement d'un permis pour les commerçants non-résidents;*
- Règlement 683 - *Règlement sur la prévention des agressions au moyen de couteaux ou autres objets similaires;*
- Règlement 700 - *Règlement empêchant les jeux de hasard sur les rues, allées, trottoirs ou places de la Ville ;*
- Règlement 776 - *Règlement déléguant au trésorier le pouvoir d'accorder le contrat, au nom de la municipalité, à la personne qui a fait l'offre la plus avantageuse pour un financement par émission d'obligations ou par billets;*
- Règlement 796 - *Règlement établissant un programme de revitalisation et de crédit de taxes foncières à la construction et à la rénovation de bâtiments industriels et commerciaux dans le secteur industriel nord de la municipalité;*
- Règlement 02-065 - *Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction;*
- Règlement RCA05-11015 - *Règlement sur la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de circulation;*
- Règlement RCA05-11016 – *Règlement du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée;*
- Règlement R14-112 – *Règlement sur la démolition des immeubles;*
- Règlement R14-114 - *Règlement concernant le recensement des citoyens de la Ville de Montréal-Est;*
- Règlement 16-2011 - *Règlement relatif aux ventes-débaras.*

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 42-2015 - RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES ARBRES EN CAS DE RISQUE D'ÉPIDÉMIE – AFIN D'ÉTABLIR QUE LES ARBRES MORTS OU CERTAINS ARBRES MALADES CONSTITUENT UNE NUISANCE**

**201611-288**

5.2

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement 42-2015 - *Règlement sur la gestion des arbres en cas de risque d'épidémie* – afin d'établir que les arbres morts ou certains arbres malades constituent une nuisance.

---



**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017**

**201611-289** 5.3

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que le Conseil de la Ville de Montréal-Est adoptera, lors d'une prochaine séance, un règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2017.

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER LE SENS DE LA CIRCULATION SUR LA RUE PRINCE-ALBERT POUR QU'IL SOIT UNIDIRECTIONNEL EN DIRECTION DU NORD GÉOGRAPHIQUE (VERS LE QUARTIER DE POINTE-AUX-TREMBLES) ENTRE L'AVENUE BROADWAY ET LA LIMITE NORD DE LA VILLE**

**201611-290** 5.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement modifiant le règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin de modifier le sens de la circulation sur la rue Prince-Albert pour qu'il soit unidirectionnel en direction du nord géographique (vers le quartier de Pointe-aux-Trembles) entre l'avenue Broadway et la limite nord de la Ville.

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT – AFIN D'Y AJUSTER LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS PAYABLE SUIVANT LE TYPE D'USAGES**

**201611-291** 5.5

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté un règlement modifiant le règlement 59-2016 - *Règlement de lotissement* – afin d'y ajuster la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels payable suivant le type d'usages.

---

**CONTRATS** 6

---

**CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE RAYONNAGE DE BIBLIOTHÈQUE À LA FIRME LES SOLUTIONS DE RANGEMENT PRISMA INC. - PROJET DCCC 2016-01 - 50 952.53 \$ TAXES INCLUSES**

**201611-292** 6.1

La direction des communications, de la culture et de la communauté a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de rayonnages de bibliothèque - Projet DCCC 2016-01

Trois entreprises ont été invitées à soumissionner;

Deux entreprises ont répondu à l'invitation, soient :

- Les solutions de rangement Prisma inc. 50 952.53 \$;
- Les solutions Spacesaver inc.; 81 290.51 \$;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la fourniture de rayonnages à la bibliothèque à la firme Les solutions de rangement Prisma inc. pour un montant de 50 952.53 \$, toutes taxes incluses, et ce, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ENTÉRINEMENT DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE UNITÉ DE STOCKAGE INFORMATIQUE (SAN) - PROJET DSAI 2016-01 -**

**201611-293** 6.2

Considérant qu'à la séance ordinaire du 19 octobre 2016, le conseil a autorisé la trésorière et directrice générale adjointe à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une unité de stockage informatique (SAN), et ce, pour un montant estimé de 40 000 \$ (résolution numéro 201610-259);

Considérant que l'appel d'offres numéro DSAI 2016-01 a été lancé et que quatre (4) entreprises ont été invitées;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission, soit It 2 Go Solutions, au montant de 32 972,53 \$, taxes incluses;



Considérant que le montant de la soumission est en deçà du montant estimé à la résolution numéro 201610-259.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner le contrat pour l'achat d'une unité de stockage informatique (SAN) – projet DSAI 2016-01 à l'entreprise It 2 Go Solutions, pour un montant de 32 972,53 \$, taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **PERSONNEL**

7

#### **NOMINATION DE MADAME COLLEEN MCCULLOUGH À TITRE DE TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET INFORMATIQUE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2016**

##### **201611-294**

7.1

Considérant le départ à la retraite de madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, au printemps prochain;

Considérant l'embauche de madame Colleen McCullough à titre de trésorière adjointe le 20 mai 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer, de façon probatoire pour une période de 6 mois, madame Colleen McCullough à titre de trésorière et directrice à la Direction des services administratifs et de l'informatique à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016;

De fixer la rémunération de madame McCullough à 101 629 \$ annuellement, soit l'échelon 1 de l'échelle de la Direction des services administratifs et informatique, et ce, conformément à la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est* qui s'applique à madame McCullough, y compris les assurances collectives et le régime complémentaire de retraite.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

8

#### **DON À LA MAISON DALAUZE - 500 \$**

##### **201611-295**

8.1

Considérant que la Maison Dalauze vient en aide à des femmes et à des enfants victimes de violence conjugale;

Considérant que l'objectif de la Maison Dalauze est d'aider les femmes et les enfants à pouvoir accéder à une vie sans violence;

Considérant qu'en 2015-2016, 68 femmes et 32 enfants ont été hébergés à la Maison Dalauze bénéficiant ainsi de leurs multiples services;

Considérant qu'à l'approche des fêtes, le soutien financier permettrait à ces femmes et ces enfants marqués par la vie de vivre une période de douceur et de paix.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ à la Maison Dalauze afin d'aider des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **DON À ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR POUR LES PANIERS DE NOËL 2017**

##### **201611-296**

8.2

Considérant que Action Secours Vie d'Espoir vient en aide aux familles de notre territoire;

Considérant que Action Secours Vie d'Espoir doit planifier la préparation des paniers de Noël et que la demande est de plus en plus forte;

Considérant que la Ville de Montréal-Est ne participe pas à la guignolée cette année;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser le transfert d'une somme de 5 000 \$ du poste 02-701-29-515 au poste 02-140-10-991;

D'autoriser un don de 5 000 \$, puisé à partir du poste 02-140-10-991, pour participer au projet de paniers de Noël de l'organisme Action Secours Vie d'Espoir afin qu'il puisse continuer à venir en aide aux familles de la Ville de Montréal-Est qui sont dans le besoin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

**PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201611-297**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 21 décembre 2016 à 19 h 05 tenue en la salle du  
conseil de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Est absente :**

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 06.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
21 DÉCEMBRE 2016 À 19 H 05**

**201612-299** 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016 à 19 h 05 tel que ci-après reproduit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2016

**RAPPORT DES SERVICES**

- 2 Budget 2017
- 3 Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## RAPPORT DES SERVICES

---

### BUDGET 2017

**201612-300** 2

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du budget équilibré pour l'année 2017 au montant de 37 680 000\$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent ,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2017 pour un montant de 37 680 000 \$ tel que déposé;

De publier un document explicatif du budget dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019

**201612-301** 3

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne Saint-Laurent

Et résolu

D'adopter le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019;

De publier un document explicatif dudit Programme triennal en immobilisations dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

---

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

**201612-302**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 21 décembre 2016 à 19 h tenue en la salle du conseil  
de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**201612-298**

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De suspendre la séance ordinaire du conseil à 19 h 05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**201612-303**

À 19 h 35, tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De reprendre la séance ordinaire du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2016** **201612-304** 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 décembre 2016 tel que ci-après reproduit :

### **ORDRE DU JOUR** **SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2016**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

##### **1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 décembre 2016

##### **2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2016

##### **3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 16 décembre 2016

3.2 Dépôt du registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil

3.3 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale

##### **4 RAPPORTS DES SERVICES**

4.1 Ratification de dépenses supplémentaires pour la présence d'un signaleur dans le cadre des travaux lors du projet TPST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher – 27 525,03 \$ taxes incluses

4.2 Vente d'un immeuble ayant front sur l'avenue Lelièvre connu et désigné comme étant le lot numéro 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, au Centre de la petite enfance Tante Michèle inc. pour la somme de 1 \$

4.3 Remplacement de la résolution 201609-231 – Constitution d'une Commission de circulation et désignation des membres de cette commission

4.4 Maintien de l'indexation automatique des rentes des retraités au 31 décembre 2013 conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, tel que stipulé au règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est

4.5 Signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du fonds des petites collectivités avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

##### **5 RÈGLEMENTS**

5.1 Adoption – Règlement 63-2016 - Règlement omnibus abrogeant divers règlements notamment devenus obsolètes ou pour lequel la Ville ne détient plus de pouvoir habilitant ainsi que leurs amendements

5.2 Adoption – Règlement 42-2015-1 – règlement modifiant le règlement 42-2015 – Règlement sur la gestion des arbres en cas de risque d'épidémie – afin d'établir que les arbres morts ou certains arbres malades constituent une nuisance

5.3 Avis de motion – Règlement ordonnant divers travaux de construction ou d'amélioration pour 2017 et affectant les deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux

5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement – afin de modifier le sens de la circulation de certains chemins ainsi que certaines règles de stationnement

5.5 Adoption – Règlement 64-2017 – Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2017

5.6 Avis de motion – Règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Victoria) et de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointes aux Trembles) – projet TPST 2016-09 (fiche PTI 2016-51)

5.7 Affectation des surplus aux règlements d'emprunt 9-2010, 21-2012, 27-2013 et 28-2013

## **6 CONTRATS**

6.1 Assurances de dommages 2017-2018 - Renouvellement de contrat regroupement municipalités de l'île de Montréal

6.2 Contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) du fournisseur PG Solutions inc.

6.3 Contrat de services professionnels pour la route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau à la firme Aqua Data inc. – Projet TPST 2016-13 – 139 373,79 \$ taxes incluses

6.4 Renouvellement du contrat pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables – regroupement des villes liées – Projet 2013-60 – 68 863,37 \$ taxes incluses

6.5 Réception provisoire et libération de la retenue de 5 % pour le projet TPST-2016-05 – Travaux de pavage 2016 – 20 720,04 \$ taxes incluses

6.6 Convention d'élimination des neiges usées entre Lafarge Canada inc. et la Ville de Montréal-Est pour les saisons 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021

6.7 Renouvellement, pour une période de deux ans, de la convention de partenariat et du bail actuels entre la Ville de Montréal-Est et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) se terminant le 31 décembre 2016, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018

6.8 Réception définitive des travaux dans le cadre du projet TPST 2014-02 – Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny et abrogation de la résolution 201609-237

6.9 Protocole d'entente entre la Ville de Montréal-Est et l'Escadron 4 de Maisonneuve

## **7 PERSONNEL**

7.1 Autorisation de la signature d'une entente avec monsieur Nicolas Dziasko à titre de chargé de projets à la direction générale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018

## **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

8.1 Versement, à même le montant perçu pour la célébration de mariages en 2016, d'une somme de 450 \$ à Action Secours, Vie d'Espoir pour sa prochaine campagne de financement

## **9 DIVERS**

## **10 AFFAIRE NOUVELLE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2016**

#### **201612-305**

2.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2016.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

3

### **RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013) AU 16 DÉCEMBRE 2016**

#### **201612-306**

3.1



La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 16 décembre 2016.

---

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DONNS, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AUTRE AVANTAGE, D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$, REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL**

**201612-307** 3.2

Le greffier dépose le Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil.

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**201612-308** 3.3

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

---

**RAPPORT DES SERVICES** 4

---

**RATIFICATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PRÉSENCE D'UN SIGNALÉUR DANS LE CADRE DES TRAVAUX LORS DU PROJET TPST 2015-11 – RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ENTRE LES AVENUES MARIEN ET DUROCHER – 27 525,03 \$ TAXES INCLUSES**

**201612-309** 4.1

Considérant que dans le cadre du projet TPST-2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher, les travaux à proximité de la voie ferrée nécessitent la présence d'un signaleur du CN afin de se conformer aux exigences du CN;

Considérant que selon le devis, la présence d'un signaleur du CN était prévue pour cinq (5) jours;

Considérant les besoins et constats en chantier pour la tenue des travaux, la présence d'un signaleur du CN a été requise pour un total de 12 jours;

Considérant que le montant global de la facturation du CN n'amènera pas un dépassement de coûts au règlement 56-2016 – Règlement d'emprunt décrétant les travaux pour la reconstruction de la rue Sainte-Catherine et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant suffisant, soit 3 545 000\$;

Considérant que le montant total de la facturation pour la présence d'un signaleur s'élève à 27 525,03\$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la dépense de 27 525,03 \$ taxes incluses et son paiement pour la présence de signaleurs du CN pour une période totale de 12 jours dans le cadre du projet TPST-2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VENTE D'UN IMMEUBLE AYANT FRONT SUR L'AVENUE LEIÈVRE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT NUMÉRO 5 914 644 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION DE MONTRÉAL AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE TANTE MICHÈLE INC. POUR LA SOMME SYMBOLIQUE DE 1 \$**

**201612-310** 4.2

Considérant la résolution 201505-099 approuvant le principe de céder une superficie maximale de 27 000 pieds carrés (2 508,38 m<sup>2</sup>) du lot 1 251 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour la somme symbolique de 1 \$ au Centre de la petite enfance Tante Michèle inc.;

Considérant la résolution 201505-099 autorisant le Centre de la petite enfance Tante Michèle inc. à agir au nom de la Ville afin de procéder à l'opération cadastrale visant à créer le lot nécessaire à la construction d'un édifice pour relocaliser, et ce, à même le lot 1 251 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Considérant que l'opération cadastrale a permis de créer les lots numéro 5 914 643 et 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal;

Considérant que le lot numéro 5 914 644 possède une superficie de 27 125,05 pieds carrés (2 520 m<sup>2</sup>) et le lot numéro 5 914 643 possède une superficie de 568,22 pieds carrés (52,79 m<sup>2</sup>);

Considérant que le lot 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal a été retiré du domaine public de la Ville de Montréal-Est à la suite de la résolution 201609-232;

Considérant que l'acte de vente proposé pour l'immeuble ayant front sur l'avenue Lelièvre connu et désigné comme étant le lot numéro 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal rencontre toutes les ententes et conditions intervenues entre la Ville et le Centre de la petite enfance Tante Michèle inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De modifier le projet d'acte pour la vente au Centre de la petite enfance Tante Michèle inc., pour la somme symbolique de 1 \$, de l'immeuble ayant front sur l'avenue Lelièvre connu et désigné comme étant le lot numéro 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, tel que soumis pour approbation, par l'ajout d'une obligation à l'acheteur à l'effet qu'il doit débiter la construction du bâtiment principal au plus tard 24 mois calculé à partir de la date de signature de l'acte de vente;

D'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, et M<sup>e</sup> Roch Sergerie, greffier, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'acte de vente d'un immeuble ayant front sur l'avenue Lelièvre connu et désigné comme étant le lot numéro 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **REPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 201609-231 – CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE CIRCULATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE CETTE COMMISSION**

**201612-311**

4.3

Considérant que le Conseil a constitué une Commission de circulation dont les membres sont désignés par les résolutions 201609-231 et CM-201208179;

Considérant qu'un membre a été omis lors de l'adoption de la résolution 201609-231 soit le membre mandataire de la Ville chargé de la réalisation du programme de prévention en sécurité de Montréal-Est;

Considérant qu'il est préférable de n'avoir qu'une résolution désignant les membres de la Commission de circulation;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'abroger la résolution 201609-231;

De désigner les membres suivants pour la Commission de circulation :

- Le maire;
- 1 conseiller municipal désigné;
- Le directeur de la Direction des travaux publics et des services techniques;
- Le commandant du PDQ 49 du Service de Police de Montréal ou le représentant qu'il désigne;
- Le chef des Opération Sécurité Incendie de Montréal ou le représentant qu'il désigne;
- 2 citoyens désignés;
- Le mandataire de la Ville chargé de la réalisation du programme de Prévention en sécurité de Montréal-Est;
- 1 personne ressource au besoin

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **MAINTIEN DE L'INDEXATION AUTOMATIQUE DES RENTES DES RETRAITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013 CONFORMÉMENT À LA LOI FAVORISANT LA SANTÉ FINANCIÈRE ET LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU SECTEUR MUNICIPAL, TEL QUE STIPULÉ AU RÈGLEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**201612-312**

4.4

Considérant l'adoption de la Loi 15 – *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;

Considérant que cette loi définit un processus et des règles particulières aux fins de la restructuration des régimes de retraite;

Considérant que dans cette loi, l'indexation automatique de la rente des retraités, au 31 décembre 2013, peut être suspendue en totalité ou en partie par l'organisme municipal à compter du 1er janvier 2017 lorsqu'il est démontré que le régime n'est pas pleinement capitalisé dans une évaluation actuarielle établie avec les données arrêtées au 31 décembre 2015;

Considérant que le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est détermine un déficit actuariel de 952 300 \$ au 31 décembre 2013;

Considérant que la portion du déficit attribué aux retraités de la ville de Montréal-Est au 31 décembre 2013 était de 651 100 \$;

Considérant que lorsque l'indexation automatique de la rente des retraités a été suspendue et que l'excédent d'actif à l'égard du service antérieur au 1er janvier 2014, défini au deuxième alinéa de l'article 19 de la loi, est constaté dans une évaluation actuarielle postérieure à celle établie avec les données arrêtées au 31 décembre 2015, la rente des retraités est augmentée à la date d'indexation prévue dans le régime dans l'année suivant cette évaluation actuarielle;

Considérant que tout nouveau déficit afférent au service antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2014, constaté dans une évaluation actuarielle postérieure au 31 décembre 2013, est à la charge de l'organisme municipal;

Considérant les bons rendements du régime de retraite des dernières années;

Considérant qu'une projection de la situation financière a été effectuée au 31 décembre 2015 et laisse présager un surplus et donc en conséquence le maintien de l'indexation;

Considérant qu'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2015 aurait été nécessaire à la suspension de l'indexation automatique des retraités;

Considérant le coût de la production d'une nouvelle évaluation actuarielle au 31 décembre 2015;

Considérant que la valeur de l'indexation pour les participants retraités représentait au 31 décembre 2013, 370 100 \$ et que ce montant varie dans le temps;

Considérant que si elle était suspendue, cette indexation est le premier élément à être réintégrée dans l'éventualité d'un excédent d'actif.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De maintenir l'indexation automatique des rentes des retraités au 31 décembre 2013 pour les années 2017 et suivantes.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.1 DU FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**201612-313**

4.5

Considérant la résolution 201603-072 et d'autoriser la présentation de la demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC) pour son projet de chemisage de diverses conduites d'égouts, projet TPST 2014-07, fiche PTI 2014-07, évalué à 4 607 433 \$ et dont 4 125 000 \$ fait l'objet d'un règlement d'emprunt;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités;

Considérant que, pour ce faire, la Ville doit transmettre un exemplaire dûment signé accompagné d'une résolution autorisation sa signature.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du fonds des petites collectivités avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RÈGLEMENTS**

5

### **ADOPTION – RÈGLEMENT 63-2016 - RÈGLEMENT OMNIBUS ABROGEANT DIVERS RÈGLEMENTS NOTAMMENT DEVENUS OBSOLÈTES OU POUR LEQUEL LA VILLE NE DÉTIENT PLUS DE POUVOIR HABILITANT AINSI QUE LEURS AMENDEMENTS**

**201612-314**

5.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 63-2016 - *Règlement omnibus abrogeant divers règlements notamment devenus obsolètes ou pour lesquels la Ville ne détient plus de pouvoir habilitant ainsi que leurs amendements.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION – RÈGLEMENT 42-2015-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 42-2015 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES ARBRES EN CAS DE RISQUE D'ÉPIDÉMIE – AFIN D'ÉTABLIR QUE LES ARBRES MORTS OU CERTAINS ARBRES MALADES CONSTITUENT UNE NUISANCE**

**201612-315** 5.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 42-2015-1 – règlement modifiant le règlement 42-2015 – *Règlement sur la gestion des arbres en cas de risque d'épidémie* – afin d'établir que les arbres morts ou certains arbres malades constituent une nuisance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ORDONNANT DIVERS TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU D'AMÉLIORATION POUR 2017 ET AFFECTANT LES DENIERS NÉCESSAIRES POUR PAYER LE COÛT DESDITS TRAVAUX**

**201612-316** 5.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement ordonnant divers travaux de construction ou d'amélioration pour 2017 et affectant les deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AFIN DE MODIFIER LE SENS DE LA CIRCULATION DE CERTAINS CHEMINS AINSI QUE CERTAINES RÈGLES DE STATIONNEMENT**

**201612-317** 5.4

Madame la conseillère Anne Saint-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* – afin de modifier le sens de la circulation de certains chemins ainsi que certaines règles de stationnement.

**ADOPTION – RÈGLEMENT 64-2017 – RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017**

**201612-318** 5.5

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 64-2017 – *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2017.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES DORCHESTER ET VICTORIA) ET DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L'AVENUE MARIEN ET L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES / POINTES AUX TREMBLES) – PROJET TPST 2016-09 (FICHE PTI 2016-51)**

**201612-319** 5.6

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la reconstruction d'une partie des rues Marien (entre Dorchester et Victoria) et Victoria (entre Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointes-aux-Trembles) – projet TPST 2016-09 (fiche PTI 2016-51).

**AFFECTATION DES SURPLUS AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 9-2010, 21-2012, 27-2013 ET 28-2013**

**201612-320** 5.7

Considérant que la Ville de Montréal-Est a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui y était prévu;

Considérant que l'ensemble de ces règlements n'a pas été financé de façon permanente;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De modifier les règlements numéro 9-2010, 21-2012, 27-2013 et 28-2013 de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son surplus accumulé non autrement affecté la somme indiquée sous la colonne « surplus accumulé non autrement affecté » du tableau;
3. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de ses revenus reportés – Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – la somme indiquée sous la colonne « revenus reportés » du tableau;
4. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » du tableau;

**Tableau - soldes résiduaire à annuler**

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense	Nouveau montant de l'emprunt	Appropriation		
					Surplus accumulé non autrement affecté	Revenus reportés **	Subvention
21-2012	1 669 000 \$	1 669 000 \$	824 371 \$	- \$	824 371 \$		
27-2013	2 750 000 \$	2 750 000 \$	2 032 737 \$	- \$	2 032 737 \$		
28-2013	1 200 000 \$	1 200 000 \$	1 392 249 \$	- \$	330 782 \$		1 061 467 \$
9-2010	6 200 000 \$	6 200 000 \$	4 230 946 \$	- \$	2 000 000 \$	2 230 946 \$	
	<b>11 819 000 \$</b>	<b>11 819 000 \$</b>	<b>8 480 303 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>5 187 890 \$</b>	<b>2 230 946 \$</b>	<b>1 061 467 \$</b>

N° du règlement	Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
21-2012		- \$	1 669 000 \$
27-2013		- \$	2 750 000 \$
28-2013		- \$	1 200 000 \$
9-2010		- \$	6 200 000 \$
		<b>- \$</b>	<b>11 819 000 \$</b>

\* Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant réel de la dépense, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt contracté.

\*\* Revenus reportés = Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

De demander au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

De transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une copie certifiée conforme de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **ASSURANCES DE DOMMAGES 2017-2018 - RENOUELEMENT DE CONTRAT REGROUPEMENT MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

**201612-321**

6.1

Considérant les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada relativement au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits, assurances responsabilité civile et automobile, pour le terme 2017-2018;

Considérant les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme Fidema Groupe conseils inc., consultant de l'UMQ, à la suite de l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

Considérant l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place du fonds de garantie en assurance responsabilité-civile primaire;

Considérant que la Ville de Montréal-Est accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2017-2018 pour un montant total de 49 475 \$ incluant les taxes, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant Fidema Groupe conseils inc.;

Considérant que la Ville participe au fonds de garantie en responsabilité civile et qu'en conséquence, elle doit payer à l'UMQ la somme de 11 982 \$ plus taxes représentant la quote-part de la franchise collective de l'assurance responsabilité civile attribuée à la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'inclure au budget 2017 les sommes suivantes :

- 1) 49 475 \$ pour le paiement des primes et des taxes afférentes pour les assurances de dommage;
- 2) 12 543.15 \$ pour le paiement de la quote-part de la Ville de Montréal-Est au fonds de garantie en responsabilité civile et des taxes afférentes;

D'autoriser pour le terme 2017-2018 le renouvellement des contrats d'assurances de dommage suivants et le paiement des primes afférentes par la trésorière, le tout conditionnellement à l'émission, par cette dernière, de certificats certifiant la disponibilité des crédits pour leur paiement :

<b>Genre d'assurance</b>	<b>Nom de l'assureur</b>	<b>Montant de la prime, taxes en sus</b>
Assurance de biens	Affiliated FM	18 879 \$
Assurance contre le bris des machines	Affiliated FM	2100 \$
Assurance contre les délits	AIG	753 \$
Assurance automobile, formule des propriétaires	Northbridge	11 711 \$
Assurance responsabilité civile primaire	Lloyd's	3 850 \$
Assurance responsabilité complémentaire et excédentaire	Lloyd's	2 958 \$
Assurance responsabilité municipale	Lloyd's	3 888 \$

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS INC.**

**201612-322**

6.2

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions inc. dans leurs activités courantes, soit AccèsCité Finances et AccèsCité Territoire;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour chacune de ces applications;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ces applications, soit PG Solutions inc.;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 33 647,44 \$, taxes incluses, pour l'entretien et le support des applications AccèsCité Finances et AccèsCité Territoire du fournisseur PG Solutions inc.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA ROUTE DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET RECHERCHE DE FUITES D'EAU À LA FIRME AQUA DATA INC. – PROJET TPST 2016-13 – 139 373,79 \$ TAXES INCLUSES**

**201612-323**

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TPST 2016-13 – Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau, la Ville a procédé à un appel d'offres public pour un contrat de trois ans;

Considérant qu'une seule firme a déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, la firme a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- Aqua Data inc., pour un montant de 139 373,79 \$, taxes incluses, pour trois ans;

Considérant que la soumission est conforme et respecte l'estimation d'avant-projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TPST 2016-13 – Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau à la firme Aqua Data inc, pour un montant de 139 373,79 \$, taxes incluses pour trois ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES SECONDAIRES RÉCUPÉRABLES – REGROUPEMENT DES VILLES LIÉES – PROJET 2013-60 – 68 863,37 \$ TAXES INCLUSES**

**201612-324**

6.4

Considérant que la ville de Montréal-Est a adhéré au regroupement des villes liées afin de procéder à un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables et a confié ce mandat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux (résolution CM-201307185);

Considérant que la Ville de Montréal-Est a octroyé ce contrat à l'entreprise Environnement Routier NRJ inc. par la résolution CM-201311276;

Considérant que le contrat de service pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables est en vigueur jusqu'au 31 mars 2017 et est indexé annuellement selon l'IPC de la région de Montréal;

Considérant que l'article 3.2 du Cahier des charges spéciales du devis, stipule le renouvellement, soit :

(...)

*3.2 Le contrat de chaque Ville participante sera renouvelé automatiquement d'année en année, soit à compter du 1er avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018 et, soit du 1er avril 2018 jusqu'au 31 mars 2019, selon les mêmes termes et conditions, à moins qu'une des Villes participantes ait fait parvenir à l'Entrepreneur un avis à l'effet qu'elle ne désire pas renouveler le contrat; ledit avis devant être préalablement approuvé par résolution au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours avant l'échéance de la durée initiale ou, le cas échéant, d'une prorogation.*

Considérant qu'il serait avantageux pour la Ville de Montréal-Est de prolonger d'une (1) année le contrat actuel et de réévaluer la situation selon la stratégie ciblée au Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR).

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le renouvellement du contrat de service pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables – regroupement des villes liées avec l'entreprise Environnement Routier NRJ inc. (résolution CM-201311276) pour un montant de 68 863,37 \$ taxes incluses selon l'IPC 2016-2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÉCEPTION PROVISOIRE ET LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5 % POUR LE PROJET TPST 2016 05 – TRAVAUX DE PAVAGE 2016 – 20 720,04 \$ TAXES INCLUSES**

**201612-325**

6.5



Considérant que la Ville de Montréal-Est a octroyé un contrat pour le projet TPST-2016-05 – Travaux de pavage 2016 (résolution 201607-200);

Considérant qu'une visite de chantier pour la réception provisoire des travaux a été effectuée conjointement avec l'entrepreneur le 3 octobre 2016;

Considérant que l'entrepreneur doit soumettre, à la réception provisoire des travaux les documents suivants :

- toutes les quittances finales
- la déclaration solennelle
- cautionnement d'entretien, s'il y a lieu
- les attestations de conformité à la CSST

Considérant que le décompte numéro 2 inclut uniquement la libération de 5% pour la réception provisoire et soumise pour autorisation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser le paiement de 20 720,04 \$ taxes incluses pour le décompte numéro 2 afin de libérer la retenue de 5% à l'entrepreneur Groupe TNT inc., le tout conditionnellement à la réception des documents ci-haut mentionnés.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **CONVENTION D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES ENTRE LAFARGE CANADA INC. ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LES SAISONS 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 ET 2020-2021**

**201612-326**

6.6

Considérant que l'entente intervenue entre la Ville de Montréal-Est et Lafarge Canada inc. arrive à échéance en décembre 2016 (résolution CM-201111332);

Considérant qu'une nouvelle entente a été soumise pour signature et que celle-ci contient les mêmes engagements et impacts financiers que l'entente antérieure respectant les budgets prévus et assujettis à l'indexation annuelle et à la variation annuelle du prix du carburant;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a effectué dernièrement l'analyse des coûts de disposition et de transport de la neige usée afin de se conformer aux exigences du MAMOT concernant l'octroi de contrat sans appel d'offres;

Considérant qu'à la suite de cette analyse, la société Lafarge Canada inc. est effectivement un fournisseur unique et au meilleur prix pour la disposition de la neige usée de la Ville de Montréal-Est;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver la Convention d'élimination des neiges usées entre Lafarge Canada inc. et la Ville de Montréal-Est pour les saisons 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

D'autoriser une dépense pour la disposition de la neige usée, pour la saison 2016-2017, de 144 800,00 \$ taxes incluses.

D'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, et M<sup>e</sup> Roch Sergerie, greffier, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, la Convention d'élimination des neiges usées.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RENOUVELLEMENT, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS, DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DU BAIL ACTUELS ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES (SRLPAT) SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2018**

**201612-327**

6.7

Considérant que la convention de partenariat entre la Ville et la SRLPAT prend fin le 31 décembre 2016;

Considérant que SRLPAT avait la possibilité de renouveler pour deux ans et que nous avons été informés de leur intention dans les délais prescrits;

Considérant que les travaux de rénovation du centre récréatif Édouard-Rivet (C.R.-É.-R.) altèrent considérablement l'offre d'activités et de programmes;

Considérant que l'entente entre la Ville et la SRLPAT se terminant le 31 décembre 2016 peut être renouvelée pour deux ans;

Considérant que le bail vient à échéance le 31 décembre prochain;

Considérant qu'il est difficile d'évaluer maintenant le coût des services de SRLPAT suite aux rénovations, qui devraient apporter une offre plus grande d'activités et de programmes;

Considérant qu'il y aurait lieu de renouveler l'entente 2015-2016 jusqu'à ce que l'impact du nouveau C.R.É.-R. sur les activités puisse être mesuré, une fois le centre complètement ouvert;

- Considérant l'entente verbale entre les deux parties, la SRLPAT s'engage à apporter les modifications nécessaires au bon fonctionnement du C.R.É.-R après la fin des travaux, mais au cours de la période couverte par l'entente, à la demande de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De renouveler la Convention de partenariat et du bail actuels entre la Ville de Montréal-Est et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) se terminant le 31 décembre 2016, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 et que des modifications puissent y être apportées une fois les rénovations terminées.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET TPST 2014-02 – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE COURTEMANCHE ET DES RUES ONTARIO ET DE MONTIGNY ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 201609-237**

**201612-328**

6.8

Considérant que la Ville avait lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2014-02 – Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny;

Considérant qu'une visite du chantier a été effectuée en septembre 2014 pour l'acceptation provisoire;

Considérant que dans le cadre du projet TPST- 2014-02 – Reconstruction de la rue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny les travaux de correctifs ont été exécutés favorablement à nos exigences et qu'une réception provisoire a été faite et traitée dans le décompte numéro 6 le 21 octobre 2015;

Considérant que nous avons présenté au Conseil, lors de la séance du 21 septembre 2016, une demande de réception définitive (décompte numéro 7) dans le cadre du projet TPST-2014-02-Reconstruction de la rue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny a été faite (résolution 201609-237);

Considérant que le décompte numéro 7 concernait une libération de la retenue spéciale Hydro-Québec;

Considérant que la réception définitive est traitée avec le décompte final et non pas avec le décompte numéro 7 tel que mentionné dans la résolution 201609-237 pour un montant de 119 277,07 \$ taxes incluses;

Considérant qu'il faut abroger la résolution 201609-237 - Réception définitive dans le cadre du projet TPST-2014-02-Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny – 10 922.63\$ taxes incluses;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'abroger la résolution 201609-237;

D'entériner le paiement du décompte numéro 7 pour un montant de 10 922.63 \$ taxes incluses pour la libération de la retenue spéciale pour Hydro-Québec;

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à l'entreprise Les Constructions et Pavage Jeskar inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 18 juin 2014; soit un montant de 119 277,07 \$ taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ESCADRON 4 DE MAISONNEUVE**

**201612-329**

6.9

Considérant que l'Escadron 4 de Maisonneuve est un organisme reconnu de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'appui de la Ville à cet organisme se traduirait idéalement par un soutien financier maximal de 750 \$ par année pour la location de salle à l'école Saint-Octave;

Considérant qu'un protocole d'entente faisant état de ce soutien doit être adopté par la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le protocole d'entente 2016-2017 entre la Ville et l'Escadron 4 de Maisonneuve;

De modifier l'article 1.1 de la partie 3 pour qu'il se lise comme suit :

*Le présent protocole est renouvelable chaque année à la date anniversaire de sa signature pour une durée d'un (1) an pourvu que l'Escadron 4 de Maisonneuve conserve son statut d'organisme reconnu par la Ville de Montréal-Est. Nonobstant ce qui précède, ce protocole prend fin le jour qui précède le 5<sup>e</sup> anniversaire de sa signature et il ne peut pas être renouvelé.*

D'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, et M<sup>e</sup> Roch Sergerie, greffier, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est le protocole d'entente entre la Ville de Montréal-Est et l'Escadron 4 de Maisonneuve.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **PERSONNEL**

7

---

#### **AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC MONSIEUR NICOLAS DZIASKO À TITRE DE CHARGÉ DE PROJETS À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2018**

##### **201612-330**

7.1

Considérant que le contrat de travail actuel de monsieur Nicolas Dziasko à titre de chargé de projets se termine le 24 mars 2017;

Considérant une nouvelle entente pour embaucher monsieur Nicolas Dziasko à titre de chargé de projets pour effectuer un mandat précis qui nécessite un travail précis pour une durée déterminée;

Considérant que la Ville ne prévoit pas la nécessité de créer un poste permanent de chargé de projets puisque la majorité des projets auxquels monsieur Dziasko participe sont connus et spécifiques;

Considérant que monsieur Dziasko a manifesté de l'intérêt à signer un nouveau contrat individuel de travail à durée déterminée débutant le 1er janvier 2017 avec de nouvelles conditions pour une période maximale deux ans.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à signer le contrat de travail à durée déterminée avec monsieur Nicolas Dziasko à titre de chargé des projets à la direction générale pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018;

De prévoir les sommes requises pour 2017 et 2018 à imputer au poste budgétaire 02-130-10-141.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DONS**

8

---

#### **VERSEMENT, À MÊME LE MONTANT PERÇU POUR LA CÉLÉBRATION DE MARIAGES EN 2016, D'UNE SOMME DE 450 \$ À ACTION SECOURS, VIE D'ESPOIR POUR SA PROCHAINE CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

##### **201612-331**

8.1

Considérant que la résolution CM-201201013 prévoyait de réserver une somme de 150 \$ pour chaque célébration de mariage afin que les sommes, ainsi amassées, soient éventuellement versées à un ou plusieurs organismes dont la mission est d'encourager la persévérance scolaire et de verser les sommes ainsi accumulées à la fin d'une année civile dans un fonds dédié à la persévérance scolaire;

Considérant que trois mariages ont été célébrés en 2016 par monsieur Robert Coutu, maire;

Considérant que l'organisme Action Secours, Vie d'Espoir fait annuellement une campagne de financement pour amasser des fonds au magasin partage pour la rentrée scolaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De verser, à même le montant perçu pour la célébration des mariages en 2016, une somme de 450 \$ à Action Secours, Vie d'Espoir pour amasser des fonds au magasin partage pour la rentrée scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRES NOUVELLES** 10

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201612-332**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**